

Dossier

# LES POMPIERS



Nos héros du quotidien



**03**  
ÉDITORIAL

**04**  
CONSEILS  
MUNICIPAUX

**14**  
FINANCES

**18**  
DOSSIER :  
CENTRE DE  
SECOURS

**28**  
ARTÉMISIA

**30**  
CONSEIL  
MUNICIPAL DES  
JEUNES

**32**  
OLYMPIADES

**34**  
GRANDS TRAVAUX

**36**  
MOBILITÉS

**37**  
JUDO

**38**  
ETABLISSEMENTS  
SCOLAIRES

**44**  
ESPACES VERTS

**48**  
CCAS

**52**  
PARTENAIRE CCAS

**54**  
OBC

**58**  
COMMERCES

**61**  
RÉTROSPECTIVE

**64**  
ANIMATIONS

**66**  
FESTIVAL  
PHOTO

### Refonte du site internet de la mairie

La nouvelle version visera à mieux répondre à vos besoins et à améliorer votre expérience sur le site web. Nous prévoyons également d'organiser des ateliers participatifs pour recueillir vos suggestions et idées. Restez connectés pour plus d'informations !



### Horaires d'accueil dans nos mairies

Mairies	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
La Gacilly	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h
La Chapelle G <sup>ine</sup>	8h30-12h30		8h30-12h30					13h30-17h		13h30-17h
Glénac		13h30-17h					8h30-12h30		8h30-12h30	

### Numéros téléphoniques utiles

La Gacilly Mairie	02 99 08 10 18	Glénac mairie	02 99 08 13 65	Hôpital de Redon	02 99 71 71 71
La Gacilly Serv. Techn.	02 99 70 51 90	Glénac Bibliothèque	02 99 08 00 69	Pompiers	18 ou 112
La Gacilly Médiathèque	02 99 08 08 88	OBC tél redirectionnel	02 97 75 01 02	SAMU	15 ou 112
La Chapelle G <sup>ine</sup> Mairie	02 99 08 12 80	SAUR	02 56 56 20 00	Gendarmerie	17

Directeur de publication : Jacques ROCHER - Maire

Président de la commission : Youenn COMBOT délégué à la communication

Comité de rédaction : Pierre Choupeaux Jean-Yvon Castel Jo Guillouche Fabrice Genouël Soazig Guérin

Rédaction maquette publication : Catherine Soulainne chargée de communication - **Contacts** : communication@lagacilly.fr 02 99 08 10 18

Distribution : La Poste - Tirage : 2 300 exemplaires - Imprimerie : Nuances Redon



Fabrice  
GENOUËL  
Maire délégué  
de Glénac

**Chaque  
obstacle,  
une fois  
franchi,  
devient  
un atout**

...

Alors que nous sommes en été, saison généralement marquée par une pause de la croissance végétale, nous sommes confrontés cette année à un défi particulier. Après un printemps exceptionnellement pluvieux, un début d'été qui ne l'est pas moins mais avec en plus quelques journées orageuses, la croissance de la végétation a été continûment accélérée, rendant nécessaire la mobilisation accrue des agents municipaux. Leur dévouement est exemplaire face à l'ampleur de la tâche et une augmentation temporaire des effectifs serait nécessaire pour maintenir notre cadre de vie propre et agréable. Mais malheureusement, comme pour d'autres métiers, la main d'œuvre se raréfie. En outre, nos prestataires habituels comme le service Espaces Verts de l'Esat sont confrontés aux mêmes contraintes.

D'autre part, dans le cadre de notre engagement écologique, nous avons adopté une politique de « zéro phyto » pour l'entretien de nos cimetières. Mais nous sommes bien conscients que cette transition peut entraîner une végétation parfois abondante et désordonnée. Nous vous demandons d'être indulgents et de comprendre que cet engagement de protection de la biodiversité est notre affaire à tous. Nous devons protéger notre environnement tout en préservant la propreté et l'esthétique de ce lieu de respect. Et c'est dans cet esprit que nous ferons appel à toutes les bonnes volontés pour une journée citoyenne de nettoyage des cimetières en septembre prochain. Nous espérons votre participation nombreuse.

Quant aux travaux au Bout du Pont, essentiels pour l'amélioration de notre infrastructure, nous savons bien qu'ils génèrent des perturbations considérables pour beaucoup d'entre vous. Nous comprenons parfaitement l'impact de ces travaux sur l'activité des commerçants et artisans locaux. Soyez assurés que nous faisons au mieux pour minimiser ces désagréments et pour soutenir notre tissu économique local durant cette transition 'pas facile', mais qui prépare à des 'jours meilleurs' pour les habitants comme pour les professionnels et les touristes : c'est le but de ces travaux.

Enfin, la gestion des finances municipales en période de restrictions budgétaires est un exercice délicat. Chaque dépense est rigoureusement maîtrisée, mais il faut et maintenir les services essentiels et aussi investir dans des projets porteurs d'avenir pour La Gacilly. Les élus sont donc amenés en permanence à faire des choix stratégiques, choix dont témoignent les pages de ce bulletin consacrées aux finances et aux futurs projets.

Dans toutes ces transitions, nous avons besoin de votre patience ; mais n'hésitez pas à nous faire connaître les problèmes dans une démarche de dialogue constructif. Dans toutes ces transitions, nous avons besoin de votre cohésion et de votre soutien, et nous vous en sommes reconnaissants.

Tous ces défis, nous devons les considérer comme des opportunités pour avancer ensemble vers une commune toujours plus dynamique, toujours plus attractive et toujours plus solidaire et attentive ...

Merci pour votre engagement et bel été à toutes et tous.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 janvier 2024****Plan Communal de Sauvegarde**

La loi N° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile est venue réaffirmer le rôle primordial de l'échelon communal dans la gestion d'une situation de crise. Pour faire face à des risques majeurs ou à d'autres situations exceptionnelles, la commune a l'obligation de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'en maintenir son caractère opérationnel. C'est un dispositif dont le but n'est pas de tout prévoir mais d'identifier et d'organiser les principales fonctions et missions des acteurs mobilisés à l'occasion d'un évènement majeur de sécurité civile.

Par courrier du 12 Septembre 2022, le Préfet du Morbihan rappelait que la commune doit, dans un délai de 2 ans, réaliser ou mettre à jour ce PCS au regard du risque d'incendie des bois et des forêts. Il est donc proposé de procéder à la rédaction d'un nouveau PCS. Sachant que, d'ici à 2026, il est possible que l'EPCI se dote d'un PCS Intercommunal.

Comme beaucoup de communes, il est envisagé de recourir aux services d'un conseiller de l'Association EGEE qui regroupe, tant au niveau national que départemental, d'anciens chefs d'entreprises ou cadres qui apportent pour le secteur privé comme pour les collectivités locales des conseils et appuis. Ses intervenants sont bénévoles mais l'association sollicite, pour couvrir ses charges, une participation communale à hauteur de 330 € pour chaque réunion soit une somme de 990 €.

Le conseil émet un avis favorable sur l'élaboration d'un PCS Communal avec recours à l'Association EGEE pour en assurer la rédaction.

**Eco-quartier de l'Aff : réalisation de l'éclairage public Rue de l'Aff**

Dans le cadre des travaux de requalification de l'écoquartier des rives de l'Aff, Morbihan Energies a transmis une étude relative à la réalisation de l'éclairage public de la Rue de l'Aff.

Il est rappelé que, par délibération du 21 Avril 2023, il avait été approuvé une précédente convention avec Morbihan Energies concernant l'effacement des réseaux d'éclairage sur l'ensemble de ce quartier et des travaux sur les réseaux telecom. Le coût total de cette opération était de 416 440 € financé par une contribution de Morbihan Energies pour un montant de 225 692 € et une participation communale de 190 748 €.

Pour les implantations de l'éclairage public, le montant total des travaux est évalué à

193 530 € HT avec une contribution de Morbihan Energies à hauteur de 40 953 €, soit 21% du montant total, et la part de la commune à hauteur de 152 577 €, soit 79 % de ces travaux.

Le conseil émet un avis favorable.

**Ressources Humaines**

Il est présenté une mise à jour de tableau des effectifs suite à l'évolution des changements de situation administrative pour trois agents communaux. Le conseil donne son accord.

**Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du B.P. 2024**

L'article L 1612-1 du CGCT modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 donne la possibilité au maire jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Lors du conseil municipal, il est présenté pour le budget principal et les budgets annexes (Assainissement, Parc Immobilier, Activités Portuaires, Cantine, Artemisia) les informations relatives à ce dispositif budgétaire.

Le conseil donne son accord : détails sur le procès-verbal publié sur [www.la-gacilly.fr/vie-municipale/proces-verbaux-du-conseil-municipal](http://www.la-gacilly.fr/vie-municipale/proces-verbaux-du-conseil-municipal).

**Artémisia : subvention de fonctionnement 2024**

De manière à assurer le fonctionnement normal pour Artémisia dès janvier, il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000 €. Accord du conseil.

**Demandes de subventions au titre des fonds D.E.T.R. et D.S.I.L.**

La loi de finances 2024 a renouvelé l'octroi en faveur des collectivités locales des fonds D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) afin de permettre le financement d'opérations d'investissements.

La Préfecture du Morbihan a transmis en décembre 2023 la circulaire définissant les règles d'interventions pour l'attribution de ces subventions, étant précisé que les dépôts des dossiers doivent être réalisés pour ce 31 Janvier.

Il est rappelé que la commune a bénéficié en 2022 d'une subvention D.E.T.R. d'un montant de 45 000 € pour l'installation des trois city-parks, et en 2023 d'une

subvention D.S.I.L. d'un montant de 125 000 € pour la réalisation des travaux de la Maison Bleue.

Dans le cadre de la préparation des demandes de subventions, le conseil donne un accord de principe en vue d'autoriser ces dossiers auprès des services préfectoraux.

**Finances - aides publiques****Convention avec le cabinet HEKEOS**

Dans le cadre de la recherche de subventions liée à la réalisation de projets d'investissements, la commune dépose chaque année des dossiers de demandes auprès des financeurs habituels que sont le Conseil Départemental du Morbihan, le Conseil Régional de Bretagne et l'Etat. Et, depuis quelques années, les critères d'octroi de ces subventions font une large place aux notions de transition énergétique, de développement durable et environnemental et de déplacements doux/cheminements piétonniers et cyclables.

Le site internet dénommé « Aides-Territoires.gouv.fr » recense toutes les rubriques d'accompagnements financiers pour tous types de demandes (études, projets) et pour toutes thématiques. L'étude de ces données est chronophage et la réalisation des dossiers, uniquement par voie dématérialisée, peut être complexe.

La commune a dernièrement rencontré le cabinet HEKEOS, situé sur Redon, et composé de deux personnes, experts en recherche de financements pour les entreprises et organismes privés ainsi que pour les collectivités locales. Leurs prestations sont les suivantes : 1- Première Prestation : Veille annuelle permettant d'identifier les aides publiques pour nos projets en cours et futurs. Elle est proposée moyennant un montant de 950 € HT par an ; 2- Deuxième prestation : Montage des dossiers de demandes de subventions avec rédaction et préparation des documents nécessaires (lettre, note synthétique du projet, synthèse financière,...) ; la rémunération du cabinet se fait au « succès » : si la réponse du financeur est négative, aucune facturation, et si la réponse est favorable, HEKEOS facture sa prestation en fonction de la subvention obtenue.

Il est proposé d'identifier avec ce cabinet les opportunités de nouvelles recherches de financement public à l'exclusion des financeurs habituels bien identifiés ; HEKEOS interviendrait pour la recherche d'aides spécifiques, qu'elles émanent de l'Europe, de l'Etat ou bien d'appels à projets.

Le conseil émet un avis favorable au recours à ce cabinet pour la recherche de nouvelles subventions.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 Février 2024****Études de rénovation énergétique  
pour des bâtiments communaux**

Face aux enjeux énergétiques et aux problématiques créées par les passoires thermiques (perte d'énergies, coûts des interventions, santé des occupants,...), le conseil du 2 Décembre 2022 avait validé le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de services portant sur la réalisation d'études thermiques de 4 bâtiments communaux. Ces études devant aboutir à un audit énergétique et à un rapport déterminant les défauts thermiques desdits bâtiment et apportant des solutions techniques et des estimations chiffrées.

Voici une brève présentation de ces 4 bâtiments communaux dont les problèmes sont assez similaires : chauffage, isolation et surconsommation énergétique, etc...

- La mairie, construite au début des années 1970, a subi un agrandissement en 1995 et des réaménagements en 2015.

- Les halles ont été construites en 1992 avec une partie marché et une partie brasserie, le Jules Verne (concerné par l'audit énergétique).

- Le Restaurant Tartines et Bouchons a été construit en 2014.

- La Maison Médicale Pluridisciplinaire de Santé a été construite en 2010.

Par délibération du 17 Mars 2023, ce marché public a été attribué à la société A.B.E.E. (Agence Bâtiment Energie Electronique) pour un montant de 13959,50 € H.T. Les visites des 4 locaux, réalisées les 5 et 6 Juin 2023, ont abouti à quatre rapports d'audits thermiques. Il est donc proposé de lancer un marché public de maîtrise d'œuvre portant sur les estimations financières de travaux et d'opérations de réhabilitation à engager.

Cette orientation a également pour objectif de soumettre aux partenaires institutionnels que sont l'Europe (Fonds LEADER), l'Etat (Fonds Vert et dispositifs de Certificat d'Economie d'Energie), la Région et le Département des demandes de subventions.  
Accord du conseil.

**Débat d'Orientations Budgétaires**

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est présenté un « rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure et la gestion de la dette ». Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal et formalisé par une délibération spécifique.

C'est dans ce cadre légal que le contexte budgétaire a été présenté au conseil, ainsi que les orientations générales de la commune au titre de l'année 2024 que le conseil a validées.

**Emprunt pour travaux  
d'assainissement de 2024 à 2026**

La commune a procédé de 2021 à 2023 inclus à la réalisation de conséquents travaux d'extension du réseau d'assainissement. Pour rappel :

En 2022, secteur de La Ville Jamier, du Pâtis et la rue du Lavoir pour 390000 € ; en 2023, secteur de la Moraie pour de 650000 € ; et en 2023-2024, secteur de Glénac, Route de Sixt et Chemin des Chalandières pour 1250000 € (dont des travaux à hauteur de 956 000 € qui seront engagés à partir d'Avril 2024). Soit un montant total de 2 290 000 €. En précisant d'une part que le Budget Assainissement est autonome (ces opérations ne bénéficient d'aucune subvention), et d'autre part que cette compétence deviendra communautaire (OBC) en 2026.

Préalablement au transfert de cette compétence, la commune pourrait, pour répondre à des besoins actuellement non identifiés, engager quelques travaux complémentaires d'extension de réseaux. Dans cette optique, il est proposé la contraction d'un emprunt de 1 million d'€.

Des consultations ont été effectuées auprès de 3 établissements bancaires et lors du conseil municipal, il a été présenté l'offre dite mieux-disante. Il s'agit de la proposition du CMB avec la contraction d'un emprunt de 1 000 000 € pour une durée de 5 années au taux de 3,36 %.

Accord du conseil.

**Clôture du contentieux avec CEJALY**

En 2014, la commune de Glénac est propriétaire du Restaurant-bar-Epicerie de 355 m2 situé 6 Rue des Mariniers. La gérance de cet établissement a été confiée à la SAS CEJALY le 10 Décembre 2014.

Par jugement du 7 Mars 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la SAS Cejaly. Le liquidateur est le SELAS Gérard Bodelet.

Le fonds de commerce estimé à 30 000 € n'ayant pas trouvé preneur, une vente aux enchères du matériel, hors licence IV, a eu lieu sur site le 31 Juillet 2018. Monsieur Fabrice Genouel s'est positionné sur cette vente, revendiquant que ces biens appartiennent à la collectivité considérant qu'ils avaient confiés à la société CEJALY. La commune a refusé de régler ce prix d'adjudication estimé à 13 030,16 €.

La commune a fait appel le 25 Octobre 2018 de l'ordonnance du juge commissaire autorisant la vente aux enchères, évoquant une faute professionnelle commise par les

acteurs de la procédure. La Cour d'Appel de Rennes, par un arrêt du 14 Mai 2019, a déclaré irrecevable notre recours.

La commune de La Gacilly maintenant son refus de payer les biens, la SELAS Isabelle Salomé a fait assigner la commune le 22 Avril 2021 devant le tribunal judiciaire de Vannes pour condamner la commune à payer la somme de 13 030,16 €.

Ayant reçu une signification de jugement le 23 Novembre 2023 d'une décision du Tribunal Judiciaire de Vannes, la commune a sollicité la possibilité de faire à nouveau appel. Mais il a été signifié que la commune n'a pas fait valoir ses droits dans le délai de revendication lors de la vente aux enchères et que, sur conseil d'un avocat, il n'est donc pas utile de maintenir cet appel.

Cela entraîne le paiement de l'achat des matériels pour la somme de 13 030,16 € à laquelle se rajoutent les frais de juridiction soit un montant total de 17 836,56 €.

Accord du conseil.

**Adhésion au marché mutualisé avec  
O.B.C. pour la téléphonie fixe**

Il est rappelé que « De l'Oust à Brocéliande Communauté » a proposé en 2022 aux communes membres de rejoindre un groupement de commande via la plateforme du réseau hospitalier (RESAH) qui permet de bénéficier d'un accès à plusieurs marchés dans le respect de la commande publique.

Dans ce cadre et par délibération en date du 12 Janvier 2023, la commune avait décidé de rejoindre la souscription d'un lot portant sur une offre de téléphonie mobile et que cette adhésion a permis de disposer d'une économie, sur une période de 36 mois, de l'ordre de 48%.

A compter de Mars prochain, il est proposé une opération similaire pour un lot concernant la téléphonie fixe comprenant le renouvellement du standard et des équipements de téléphone fixe pour l'ensemble des structures de la commune, mairies annexes comprises.

Accord du conseil.

**Conventionnement avec l'association  
« Le Tour de Bretagne Cycliste »**

La Gacilly sera « collectivité-hôte » pour la 57ème édition du Tour de Bretagne les 28 (arrivée) et 29 Avril 2024 (départ).

Des réunions se sont déroulées au cours du dernier semestre 2023 avec Monsieur FOSSANI, Président de l'Association « Le Tour de Bretagne Cycliste » pour évoquer les modalités de préparation et de communication de cette course cycliste.

Le conseil délibère favorablement pour accompagner financièrement cette épreuve pour un montant de 25 000 €.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 Mars 2024**

De nombreuses données chiffrées liées aux budgets ont été présentées aux élus lors de ce conseil ; vous pouvez toutes les retrouver sur le procès-verbal publié sur [www.la-gacilly.fr/vie-municipale/proces-verbaux-du-conseil-municipal](http://www.la-gacilly.fr/vie-municipale/proces-verbaux-du-conseil-municipal).

**Approbation des comptes de gestion 2023**

(Budget principal La Gacilly, Budget annexe de l'assainissement gestion affermage La Gacilly, budget annexe Parc Immobilier, budget annexe du lotissement les Hauts de La Gacilly, budget annexe du lotissement Le Héron Glénac, budget annexe Activités Portuaires, budget annexe Artemisia, budget annexe Cantine)

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation par le conseil.

**Approbation des comptes administratifs 2023**

(mêmes budgets qu'au titre précédent)  
Le Conseil Municipal examine les comptes administratifs relatifs à l'exercice 2023 de la Commune nouvelle de la Gacilly du Budget Principal et des Budgets annexes. Approbation par le conseil (hors la présence de M. Jacques ROCHER, Maire).

**Affectation des résultats de l'année 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs relatifs à l'exercice 2023, a approuvé les résultats (voir le PV officiel sur le site de la mairie).

**Artemisia - Vote des tarifs Billeterie et Locations de salles 2024**

1° Pour l'année 2024, il est proposé les tarifs Billeterie suivants :

**A - Propositions tarifs**

Afin de faire vivre la commune nouvelle, et de soutenir les artistes, techniciens et acteurs culturels locaux, il est proposé la mise en place des tarifs de la programmation culturelle payante pour la période de janvier à décembre 2024 :

Configuration	Tarif plein	Tarif réduit
Tarif A Jeune Public et Artistes découvertes	8 €	4 €
Tarif B	16 €	12 €
Tarif C	20 €	16 €
Tarif D	24 €	20 €
Tarif E	30 €	26 €

Cette proposition de programmation n'entrave en rien la possibilité pour des acteurs privés de produire leurs propres dates culturelles à leurs propres tarifs.

Par tarif réduit, il est entendu (sur justificatif) : moins de 25 ans, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, étudiants (sur présentation de leurs cartes d'étudiants).

**B** - Tarif réduit personnes handicapées  
Il est également proposé d'appliquer le tarif réduit aux personnes handicapées.

**C** - Gratuité aux enfants de moins de 3 ans accompagnés de leurs parents  
Il sera demandé de prévenir à l'avance pour prévoir une place.

**D** - Carte de Fidélité : 15 euros  
Il est proposé au public de pouvoir acheter à Artemisia une carte annuelle de fidélité qui permettra d'accéder au Tarif réduit sur les spectacles produits par Artemisia.

Cette carte permettra également de recevoir le programme à domicile, d'avoir une priorité de réservation sur les spectacles producteurs et d'avoir des invitations à certains événements.

2° Pour l'année 2024, il est proposé les tarifs de Location des salles, d'une part pour les associations du territoire de La Gacilly, d'autre part pour les associations extérieures, les entreprises et les collectivités (voir PV officiel).

3° Mise à jour des mises à disposition gracieuses d'Artemisia pour l'année 2024 :

- Comité des Fêtes : 1 fois par an
- La Gacillienne : 1 jour par an
- Don du sang : 5 fois par an
- Ecole St-Jugon : 3 j. + 1 Asso Parents
- Ecole La Fontaine : 3 j. + 1 Asso Parents
- Ecole Sainte-Thérèse : 1 jour par an
- RIP La Chapelle Gine : 1 jour par an
- Collège Sainte-Anne : 1 jour par an.

4° Précisions complémentaires :

Les agents de sécurité incendie requis à l'ouverture du public sont à la charge de l'organisateur. Il en est de même pour les besoins techniques complémentaires et les services complémentaires.

Les autres demandes de mises à disposition seront traitées au cas par cas en fonction du caractère exceptionnel des manifestations. Il sera également important de bien jauger la fréquentation de ces événements pour ne pas « ouvrir » Artemisia pour de trop faibles affluences.

Le conseil valide tous ces points.

**Fiscalité – Taux des taxes directes locales au titre de l'année 2024**

Le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité locale dont le produit revient à la commune.

Il est rappelé que la loi de finances de 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2023, plus aucun ménage ne paie la taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. Elle demeure

cependant pour les résidences secondaires et les locaux vacants.

En vue d'assurer au titre de 2024 les nouvelles opérations d'investissements, il est proposé une revalorisation des trois taux de fiscalité directe locale de + 5%. Les taux sont donc les suivants :

Taxe d'habitation : 11,20%

Taxe foncière sur propriétés bâties : 32,28%

Taxe foncière / propriétés non bâties : 46,48%

Accord du conseil.

**Approbation des budgets primitifs 2024 (mêmes budgets qu'au titre premier)**

Approbation du conseil – détails sur le PV officiel sur le site web de la mairie.

**Eco Quartier de l'Aff - Marché Public de travaux de voirie - Avenant**

Il est rappelé que, par délibération en date du 11 Juillet 2023, il a été décidé d'approuver le marché public de travaux concernant la requalification urbaine de l'écoquartier des rives de l'Aff pour un montant de 3 082 345,46 € HT.

Il est précisé que ce marché public est composé de deux lots dont celui relatif au terrassement, voirie et réseaux d'eaux pluviales attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 2 669 771,38 € HT. Il est présenté l'avenant N° 1 à ce présent marché d'un montant de 3 139 € HT pour la réalisation des travaux complémentaires (Création d'une longrine pour main courante pour 2 926 € HT - Fourniture d'alarme GSM pour séparateur d'un montant de 1 950 € HT – Fourniture et pose d'une glissière habillage bois d'un montant de 10 978 € - Démolition bâtiment kayak pour 17 028 € - Et variante négative de -29 743 € de pavés Kronimus). Le montant de ce marché public passe donc ainsi à 2 672 910,51 € HT.

Accord du conseil.

**Affaires Foncières - Achat d'un terrain situé Rue Marcel Chesnais**

L'ancienne forge située sur le terrain communal en face de la Mairie a été déconstruite. Après contact avec Mme Derroisné, il est proposé d'acquérir le délaissé de la parcelle AN 561 d'une superficie d'environ 400 m<sup>2</sup>. Le prix de cession envisagé est de 50 € le m<sup>2</sup>, frais de géomètre et de notaire à charge de la commune.



### Subventions versées aux associations au titre de l'année 2024

Le conseil approuve les montants suivants des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2024.

#### Associations de La Gacilly

Festival photo	40 000 €
Usg football	15 000 €
Comité des fêtes	12 000 €
Sté course chevaux	4 000 €
Usg cyclisme	4 500 €
Club de l'amitié	1 800 €
Usg canoë-kayak	1 200 €
Club photo	1 200 €
Gralia Bel Orient	1 500 €
Unc La Gacilly	500 €
Cté jumel. Gowerton	1 000 €
Arc en ciel gacilien	500 €
Donneurs sang	400 €
Créa couture	300 €
Folles journées cheval	5 000 €
Unc Afn Glénac	500 €
Vélo club La Chapelle	500 €
Rando club de l'Aff	500 €
St Léon Glénac	4 500 €
Moto club Glénac	3 000 €
Acpq Catm La Chap	500 €
Amis du théâtre eque	3 000 €
La Gacilly handball	3 500 €
Acc La Chap (chasse)	300 €
Gym et bien être	300 €
La gac'sagace	800 €
La Gacilly patrimoine	500 €
Sté chasse Glénac	300 €
Coureurs de l'Aff	500 €
Science en culture	250 €
Aappma (pêche)	500 €
Les lsi au 4l	500 €
La Cle	500 €
<b>Total</b>	<b>109 350 €</b>

#### Associations extérieures

Restos du cœur 56	300 €
Secours populaire	200 €
Sapeurs-pompiers 56	100 €
Restos du cœur 35	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>900 €</b>

### Avis sur la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables

OBC est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial qui vise à développer les énergies renouvelables sur son territoire. Les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs.

Le diagnostic complet réalisé par OBC est présenté (PV officiel sur le site web de la mairie).

Voici la délibération prise  
à la suite de la discussion.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15, qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables, Monsieur Le Maire précise que la loi relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de planifier, avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires. Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable.

Monsieur Le Maire précise que ces zones doivent être définies dans un délai de 6 mois à compter de la mise à disposition des informations prévues au 1° du II de l'article 15 de la loi APER afin de respecter les échéances réglementaires.

Monsieur Le Maire précise également que ces zones devront faire l'objet d'une concertation avec le public. Il rappelle qu'elle a été programmée et engagée par la structure intercommunale « OBC » avec la réalisation de 3 journées d'informations. Monsieur Le Maire propose à présent de débattre autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies suivantes :

- Eolien : il s'agit de reprendre la zone existante, sans accroissement ;
- Photovoltaïque au sol ou en toiture : ensemble du territoire communal ;
- Géothermie : ensemble du territoire communal ;
- Bois : ensemble du territoire communal ;
- Hydraulique et méthanisation : aucune zone ;
- Solaire sur bâtiments et ombrières : il est précisé que tous les parkings de plus de 1500 m<sup>2</sup> devront être recouverts d'ombrières. Il est proposé d'exclure le parking de l'écoquartier des rives de l'Aff vu sa situation en zone inondable. Quant au parking d'Artemisia, il bénéficie déjà de végétalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Arrête les propositions de zones d'accélération telles que définies ci-dessus et annexées à la présente délibération ;

- Arrête les modalités de concertation précisées ci-dessus ;

- Précise que la présente délibération constitue une proposition des zones d'accélération servant de base à la concertation.

### Questions diverses

1/ Transformation de l'ancienne médiathèque de la Chapelle-Gaceline en Relais Maison d'Assistants Maternelles qui pourront accueillir jusqu'à 16 enfants. Travaux financés à 50% par la PMI et 30% par le département.

2/ Maison France Services à La Gacilly : Les maires délégués vont visiter le 04 avril celle de Sérent ; les Maisons France Services dépendent de la Communauté de Communes.

3/ Arrivée d'une sage-femme à la maison médicale en octobre 2024.

4/ 12 étudiants en médecine viennent visiter les communes de La Gacilly et Carentoir les 7 et 8 juin, tout cela dans le but de leur montrer un territoire attractif pour leur avenir et le nôtre.

### CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 Avril 2024

#### Finances - Subventions de fonctionnement pour les cantines privées

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la proposition de subvention aux cantines des écoles privées de Glénac et La Chapelle Gaceline sur la base de 0,80 € / repas / élève demi-pensionnaire gacilien.

Pour 2022-2023, pour l'école Ste-Thérèse de Glénac, il est donc proposé une somme de 4375,20 € correspondant aux 5469 repas servis. L'année scolaire précédente, le nombre de repas servis était de 6018 pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 4814,40 €.

Concernant l'école Françoise d'Amboise de la Chapelle Gaceline, au cours de l'année scolaire 2022-2023, 1910 repas ont été servis, soit un montant de subvention de 1528 € sur lequel une déduction correspondant à la location de la salle de cantine et les frais de ménage sont appliqués. Le montant de cette déduction s'élève à 15 euros/jour x 136 jours scolaires, soit un montant de 2 040 €. L'école ne touchera pas de subvention car le déficit est de 512 €.

Le conseil valide l'octroi, en faveur de la cantine de Glénac, d'une subvention de 4375,20 €.

#### Finances - Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat

La commune a reçu un courrier du Bureau de l'Association des Petites Villes de France proposant une motion relative à la mise à contribution financière des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

Le conseil municipal a approuvé la motion qui « demande au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, de leur permettre de mener à bien leurs projets d'investissements et de leur garantir l'autonomie financière et fiscale. »

### Projets Structurants - Avenant N°1 au marché public « Liaisons Douces »

Le marché public de création de liaisons douces a été attribué à l'entreprise CHARIER TP pour 328 122,10 € H.T.

Il se compose de 2 lots :

- Liaison Douce entre La Chapelle-Gaceline et La Gacilly pour 246 329,80 € ;
- Liaison Douce La Gazaie et Rue de la Mare Brisset pour 81 792,30 €.

Les travaux ont débuté le 20 Mars 2024 et devraient s'achever fin mai.

L'avenant N° 1 porte uniquement sur 2 points d'ordre administratif : Prise en compte de l'index Travaux Publics Base 2010 dans le cadre de la révision des prix & Identification du numéro SIRET de la commune pour demandes de paiements.

Accord du conseil.

### Lancement d'un marché public de travaux pour 3 chantiers d'aménagements immobiliers

1- Création d'une Maison d'Assistants Maternelles à l'actuel emplacement de la bibliothèque de La Chapelle-Gaceline. Cette opération vise à la création par des privés d'une M.A.M. qui accueillera au maximum 16 enfants ; la superficie concernée est de 160 m<sup>2</sup>. L'ouverture de cette structure devrait être envisagée pour le 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

2- Travaux d'aménagement dans les locaux de l'ex-trésorerie en vue de disposer d'une Maison France Services. La commune et OBC lancent actuellement les démarches pour la création de la Maison France Services à destination de la population de La Gacilly et des environs. La commune aura en charge la partie investissement avec la réalisation de travaux d'aménagement et OBC prendra en charge le fonctionnement de cette nouvelle structure. Cette opération devrait être réalisée au mieux pour Octobre 2024.

3- Réflexion portant sur l'accueil du service Urbanisme. Le déménagement du service Urbanisme est rendu obligatoire au regard des surfaces d'installation de la Maison France Services. L'étude d'une nouvelle localisation du service Urbanisme pourrait nécessiter de faire appel à un architecte pour l'établissement de plans et relevés. Le conseil émet un avis favorable sur le lancement d'une consultation de marché public portant sur la maîtrise d'œuvre et l'engagement de travaux.

### Affaires Foncières- Achat d'un terrain de 4259 m<sup>2</sup> à La Chapelle-Gaceline

Fin 2016, il avait été procédé à la réalisation d'un plan de développement de La Chapelle-Gaceline avec la prévision de scénarios pour la création de nouveaux lotissements ainsi que la requalification du centre-bourg. L'un de ces projets évoquait la création d'une opération de création d'un

lotissement en face de la Mairie.

Des négociations ont été engagées avec son propriétaire, M. CALOT, pour l'acquisition de son terrain d'une superficie de 4259 m<sup>2</sup> au prix de 25 € le m<sup>2</sup>. Suivant l'étude de développement évoquée ci-dessus, cette surface parcellaire permettrait la création de 5 à 7 lots à bâtir.



Accord du conseil sur cette proposition d'acquisition.

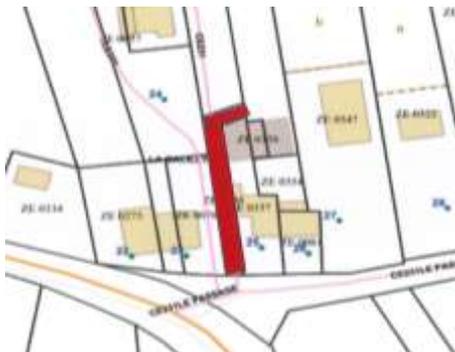
### Création d'un Budget annexe Nouveau Lotissement de La Chapelle-Gaceline

Dans le cadre de la création de ce nouveau lotissement, il est nécessaire de créer un nouveau budget annexe. En effet, toute opération de création de lotissement consiste à procéder à la viabilisation et à vendre des terrains à des personnes privées et, de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. Ce budget annexe retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente des lots à bâtir.

Le conseil approuve la création de ce nouveau budget annexe.

### Achat d'un terrain au Passage à Glénac

Il est rappelé que, lors du vote du Budget annexe Assainissement 2024, il a été voté la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur Glénac pour les secteurs du Passage, de la Plante et de la Chaussée pour un montant de 396600 €. Ce marché de travaux a été attribué à la société TPC OUEST. Dans le cadre de ces opérations, il est prévu, au niveau du secteur du Passage, la réalisation d'un poste de relevage.



Au regard des éléments techniques de cet ouvrage pour une recherche de localisation appropriée, des négociations ont été engagées auprès de Monsieur WEGEL pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZE N° 336 d'une superficie de 212 m<sup>2</sup> au prix de 5 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil donne son accord pour cette opération d'acquisition.

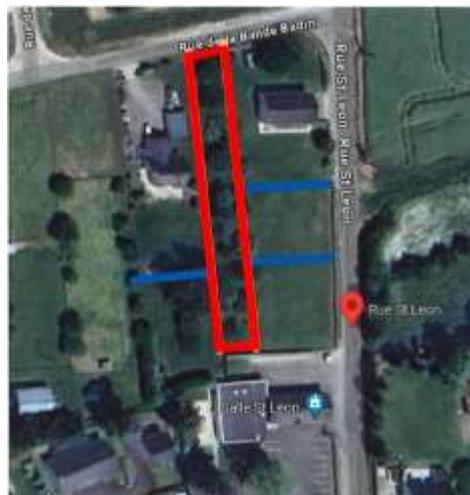
### Achat d'un terrain Rue Saint-Léon à Glénac

Dans le Budget annexe Assainissement 2024 a été programmée une extension du réseau d'assainissement Rue Saint-Léon pour un montant de 25 000 €.

Il est rappelé que des acheteurs potentiels continuent à rechercher des lots à bâtir sur Glénac : la totalité des 11 lots privés sont vendus pour la Tranche 1, et 13 lots privés sur 14 sont vendus pour la Tranche 2.

Deux propriétaires situés Rue Saint-Léon et Rue de la Bande Badin nous ont fait part de leurs perspectives de créer, sur leurs parcelles privées, de nouveaux lots à bâtir au nombre maximum de 5.

La proposition porte sur l'achat par la commune du terrain encadré en rouge cadastré ZI N° 355 d'une superficie de 804m<sup>2</sup> pour un euro symbolique et la création par la société TPC OUEST d'un chemin empierré sur cette parcelle à partir de l'apport de gravats issus des travaux d'assainissement sur Glénac.



Le conseil émet un avis favorable sur la réalisation de cette opération.

### Vente du lot N°2 situé dans le lotissement Le Coteau des Landes

Par arrêté en date du 21 Juillet 2014, il a été accordé le permis d'aménager d'un lotissement situé Avenue des Erables d'une superficie de 6 907 m<sup>2</sup> et composé de 33 lots. Le prix de vente est de 39 €. Et, à ce jour, il reste 2 lots à bâtir qui nécessitent des frais d'adaptation du sol pour la construction de maisons.

Un acheteur potentiel s'est manifesté pour l'acquisition du lot N° 2 d'une superficie de 863 m<sup>2</sup>. Alors que le montant initial de la

vente est de 33 657 €, cette personne nous propose un prix de vente de 14 000 € soit 16,22 € le m<sup>2</sup>.

Cette offre tient compte des frais d'adaptation au sol estimé par ce particulier à environ 40 000 € intégrant une étude géotechnique G12, des fondations spécifiques type micro pieux, 3 à 4 rangs de parpaings supplémentaires sur plancher vide sanitaire, et un surplus de 9 mètres pour le branchement à l'assainissement et au réseau d'eaux pluviales.

La commune dispose également d'une étude géotechnique réalisée sur les deux terrains restant à vendre (lots 1 et 2). Le rapport précise que le remblai est à base de croute d'enrobé, de bloc de béton, de ferraille et qu'il faut atteindre une profondeur de plus de 6 mètres pour disposer d'un sol adapté.

Au regard de ces considérations, la commune a sollicité une société de conseils juridiques ainsi que les services de contrôle de légalité de la Préfecture du Morbihan qui ont confirmé que, en cas de vente de ce lot à un prix inférieur, l'avis de la commune doit être motivé par les considérations techniques telles que celles évoquées ci-avant.



Le conseil valide la vente de ce lot au prix de 14 000 €.

### Ressources Humaines

#### Mise à jour du tableau des effectifs

Les emplois de la collectivité sont créés ou supprimés par le conseil municipal. Il lui appartient donc de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs.

Il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au Service Cadre de Vie - Espaces Verts à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 et la création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet aux services administratifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 avec suppression du poste d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe temps complet  
Accord du conseil.

#### Convention avec la Mairie d'Herbignac

Le nouvel agent recruté au Service Cadre de Vie Espaces Verts arrive le 20 Mai 2024 à La Gacilly.

Précédemment employé à la Mairie d'Herbignac, il bénéficie d'un Compte Epargne Temps avec un solde restant de 20 jours. Considérant que ces jours ont été acquis par l'agent et qu'il n'a pu les prendre avant son arrivée dans notre collectivité, la Mairie d'Herbignac propose de nous les compenser à hauteur de 1660 €.

L'établissement d'une convention entre les deux collectivités nécessite au préalable de prendre une délibération.

Accord du conseil.

### Budget annexe Artemisia

#### Création d'un emploi non permanent

Lors du vote du budget annexe 2024 d'Artemisia, il a été décidé de procéder à l'embauche d'un agent supplémentaire, un technicien polyvalent, ayant pour missions de participer à la conception et à la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite et à la sécurité des événements et des spectacles et de prendre en charge la maintenance et l'entretien du bâtiment ainsi que du matériel du centre culturel.

Il s'agit d'un emploi d'une durée d'1 an disposant d'un statut de contractuel. L'offre d'emploi va paraître début mai avec l'obtention des candidatures début juin.

Le conseil est d'accord sur le lancement de la procédure de recrutement telle que précisée ci-dessus.

#### Informations sur l'octroi de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

En vue d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, chaque collectivité locale décide de la possibilité d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat. La commune a adressé le 10 Avril dernier la proposition d'application de cette prime pour les agents bénéficiaires au Centre de Gestion du Morbihan, lequel a donné son accord. La commune devra délibérer au plus tard fin Juin 2024 pour l'octroi de cette prime.

Le conseil n'a pas à voter : c'est une information.

#### Point sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, deux réunions ont été organisées avec l'association EGEE qui nous apporte une aide sur la structuration des opérations à mettre en œuvre. Il est rappelé que l'approbation de ce P.C.S. devrait intervenir au plus tard pour le mois de septembre 2024.

#### Enfouissement du réseau pour la Rue Marcel Chesnais

Le conseil valide cette proposition de Morbihan Energies avec une participation communale de 14 991 €.

### CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 Mai 2024

#### Subventions de fonctionnement versées aux associations scolaires

Au conseil municipal du 22 mars 2024, il a été procédé au vote des subventions et il revient d'établir la ventilation des subventions en faveur des associations scolaires. Comme les années précédentes, ce montant est, pour l'année 2024, de 8 200 €.

Écoles	Asso-ciations	Effectif 23-24	Subv° 2024
Jean de la Fontaine	O.C.C.E.	81	1 061,02 €
	Amicale		1 061,02 €
Saint Jugon	A.P.E.L.	144	3 772,52 €
Sainte Thérèse	A.P.E.L.	56	1 467,09 €
Fçoise d'Ambroise	A.P.E.L.	32	838,34 €
TOTAL		313	8 200 €

Le conseil valide le tableau ci-dessus des subventions attribuées.

#### Frais de fonctionnement 2023 de l'école Jean de La Fontaine - Refacturation aux communes

Il est rappelé que le versement d'une participation pour les frais de fonctionnement des écoles par la commune de résidence à la commune d'accueil est obligatoire pour toutes les communes ne disposant pas de structure d'accueil sur son territoire.

Il convient donc de demander aux communes qui ont des enfants domiciliés sur leur territoire et scolarisés à l'école Jean de La Fontaine, de financer ces frais de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves concernés.

Le tableau analytique des frais de fonctionnement de l'école Jean de La Fontaine pour l'année 2023 est présenté aux élus. Pour l'année 2023, le coût de fonctionnement s'élève à 1192,87 € pour un enfant en primaire et 2579,51 € pour un enfant en maternelle.

C'est ce coût qui sera facturé aux communes de domiciliation pour les élèves domiciliés hors de la commune nouvelle de La Gacilly. Accord du conseil.

#### Actualisation du contrat d'association avec les écoles privées pour 2024

Il est rappelé qu'un contrat d'association a été passé entre l'Etat et les écoles privées de Saint-Jugon, Françoise d'Amboise et Sainte Thérèse et que, conformément à l'article L 442-5 du Code de l'Education, les communes doivent prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La participation aux frais de fonctionnement de ces trois écoles privées est établie par référence aux dépenses de fonctionnement réalisées à l'école Jean de la Fontaine.  
Accord du conseil (cf PV officiel sur le site web de la mairie).

#### **Avenant N° 2 pour le marché public « Ecoquartier des Rives de l'Aff »**

Le conseil municipal du 11 juillet a approuvé le marché public de travaux concernant la requalification urbaine de l'écoquartier des rives de l'Aff pour un montant de 3 082 345,46 € H.T. Il est précisé que ce marché public est composé de deux lots dont celui relatif au terrassement, voirie et réseaux d'eaux pluviales attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 2 669 771,38 € H.T. L'avenant N°2 a pour objet la réalisation de deux travaux complémentaires : un aménagement routier complémentaire pour 12 375 € et le revêtement kayak et divers pour 22 058 €. Le montant de cet avenant est de 34 432,95 € H.T. et le nouveau montant de ce marché public est donc de 2 707 343,46 €.  
La Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 Mai a émis un avis favorable, et le conseil vote cet avenant.

#### **Avenant N° 1 pour le marché public « Restauration de la continuité écologique de Moulin de La Gacilly »**

Le conseil municipal du 21 Avril 2023 a approuvé le marché public dénommé « travaux de rétablissement de la continuité écologique de l'Aff au niveau du Moulin de La Gacilly - Création d'un dispositif de franchissement piscicole » attribué à l'entreprise VERCHEENNE pour un montant de 1 116 665 €. H.T.  
L'avenant n° 1 concerne la réalisation de travaux non prévus, à savoir le remplacement des lambourdes bois (en très mauvais état) au niveau de la passerelle du moulin. Le montant de cet avenant est de 16 017,75 € H.T. et le nouveau montant de ce marché public est donc de 1 132 682,75 €.  
La Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 Mai a émis un avis favorable. Accord du conseil.

#### **Avenant N°1 pour le marché public Travaux de raccordement à l'assainissement Chemin des Chalandières**

Il est rappelé qu'a été approuvé lors du conseil du 21 avril 2023 le marché public de travaux portant sur le programme d'assainissement collectif concernant : les lieux-dits La Chaussée, le Passage et la Plante à Glénac, le Chemin des Chalandières à La Gacilly et la route de Sixt-Sur-Aff à La Chapelle-Gaceline. Ce

marché a été attribué à l'entreprise TPC OUEST pour 1 248 057,30 € H.T.  
A proximité du Chemin des Chalandières, il a été demandé l'extension de ce réseau pour raccorder trois maisons dans l'impasse communale Rue de la Bouère. Le montant de ces travaux est de 13 046,25 € H.T., objet de cet avenant N° 1. Le nouveau montant de ce marché est de 1 261 103,55 H.T.  
La Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 Mai a émis un avis favorable. Accord du conseil.

#### **Lotissement du Héron - Avenant N° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la tranche 2**

La Tranche N° 2 du lotissement du Héron comprend 15 lots dont un lot destiné à un projet à caractère social.  
Après lancement d'une consultation, il a été retenu la proposition de la S.A. L'Aiguillon Constructions pour la réalisation, sur un terrain de 1 538 m<sup>2</sup>, d'un projet de 5 maisons individuelles.



Il est rappelé que la commune a désigné et contracté avec le cabinet d'études ARTOPIA, en tant que maître d'œuvre, pour le suivi des dispositions réglementaires (dépôts des permis d'aménager) et des travaux de création des voies et réseaux.  
Le projet présenté par l'AIGUILLON n'est pas actuellement conforme avec le permis d'aménagement de la Tranche N°2 qui stipule que ces 5 logements à caractère social sont à réaliser en collectif.  
Il est proposé l'avenant N° 3 de 630 € H.T. pour la réalisation par ARTOPIA d'une modification du règlement et du plan de composition en vue d'accueillir le nouveau projet à caractère social.  
La Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 Mai a émis un avis favorable. Accord du conseil.

#### **Création d'une agence postale intercommunale**

Il est rappelé que, à la suite des interventions conjointes entre la commune et O.B.C., l'Etat a confirmé l'implantation d'une Maison France Services sur notre territoire communal. Son installation est prévue dans les locaux de l'ex-trésorerie.  
Le réseau France Services vise à étoffer l'offre de services de proximité pour les administrés et à faciliter l'accès des citoyens à un panier de services publics de

qualité tels que : La Direction Générale des Finances Publiques, Le Point Justice, France Travail, Caisse d'Allocations Familiales, Assurance Maladie, Assurance Retraite, Mutualité Sociale Agricole, France Rénov, etc

Les missions principales de France Services sont : l'accueil, l'information et l'orientation du public ; l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires & l'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives. Au niveau national, des Maisons France Services peuvent bénéficier également d'une agence postale.

Pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense de bureaux de poste gérés par des communes ou bien des intercommunalités. Pour ce faire, La Poste propose le passage de l'actuel bureau de Poste en une agence postale intercommunale au sein de la Maison France Services.

L'actuel bureau de poste est ouvert 27 h par semaine et accueille en moyenne 50 clients par jour contre 145 en 2012. Ce constat de baisse d'activité s'explique par les nouveaux modes de consommation et les nouveaux usages des citoyens qui s'accroîtront dans les années à venir.

En 2022, la répartition des opérations du bureau de poste est la suivante :

- Retraits financiers : 8,4% ;
- Dépôts financiers : 6,3% ;
- Opérations Courrier-Colis : 70% ;
- Retraits d'instances : 9,6% ;
- Autres opérations : 5,7%.

Face à la baisse inéluctable des activités relevant du courrier, la solution de création d'une agence postale est la solution la plus pérenne pour maintenir La Poste sur le territoire communal.

Cette opération de transfert est envisagée suivant la répartition suivante : la commune assure la partie investissements avec la réalisation, à partir du cahier des charges de La Poste, des travaux destinés à la création de ce nouvel espace. L'accompagnement financier de La Poste comprend un concours à hauteur de 50% du coût de l'opération dans la limite de 25 000 € H.T. sur une période de trois années. Et OBC perçoit une indemnité mensuelle de 1 284 € par mois, soit 15 408 € par an pour assurer la gestion de cette nouvelle agence avec son personnel.

En complément à cette future installation, La Poste est disposée à étudier l'opportunité d'ouvrir un point de contact «La Poste Partenaire» chez un commerçant local qui pourra proposer aux habitants, notamment le samedi, le dépôt des envois postaux, recommandés compris, l'achat de timbres et d'enveloppes et em-

ballages Prêt à Envoyer, ainsi que l'affranchissement et l'expédition de lettres, colis et recommandés.

Un élu expert en ce domaine explique à l'assemblée les principales différences de services constatées entre un Bureau de Poste, une Agence Postale Communale (ou intercommunale) et un Relais Poste Commerçant (ou urbain).

Les avis des élus sont partagés et, lors du vote, le conseil, à la majorité des voix, valide l'intégration d'une agence postale intercommunale dans la future Maison France Services de La Gacilly.

#### **Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie**

Lors du vote du Budget Primitif 2024, il a été prévu dans le P.P.I. différentes opérations de voirie et réseaux d'un montant total de 738 287 €. Les 4 aménagements envisagés sont Rue de La Liberté, Rue de la Roche Piquée, Allée des Villes Jeff et Rue de l'École.

Le conseil valide le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre en vue de bénéficier de propositions de cabinets pour les études techniques et financières de ces 4 projets ainsi que le suivi des travaux.

#### **Lancement d'une consultation d'un bureau d'études pour la création du lotissement à La Chapelle-Gaceline**

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé l'achat d'un terrain de 4259 m<sup>2</sup> situé en face de la mairie de La Chapelle-Gaceline pour la création d'un nouveau lotissement communal. Préalablement à la création d'un nouveau budget annexe, le nom de ce futur lotissement doit être entériné avec la proposition suivante : Lotissement des Châtaigniers.

Accord du conseil pour le nom du lotissement et pour le lancement de la consultation de bureaux d'études en vue de disposer d'une étude technique et financière pour la création de ce lotissement.

#### **Rétrocession des parcelles communales pour l'ex-résidence Jean Bellamy**

L'EHPAD Le Laurier Vert, propriétaire de l'ex-résidence Jean Bellamy, envisage la cession de cet ensemble immobilier.

Préalablement, il est nécessaire de procéder à la rétrocession d'une partie de l'immeuble qui, par erreur, est intégré dans le domaine communal.

Cette régularisation va être engagée par le service cadastral de Ploërmel avec l'intégration de cette partie d'immeuble dans la propriété de l'EHPAD cadastrée AL N° 0432. Les frais relatifs à la rédaction d'un nouvel acte notarié sont à la charge exclusive de l'EHPAD le Laurier Vert.

Accord du conseil.

#### **Proposition de mise en vente de trois propriétés communales**

Comme il avait été évoqué lors du vote du budget primitif 2024, la vente de biens communaux fonciers et immobiliers s'avère une opportunité pour disposer de nouvelles recettes budgétaires.

La vente des 3 propriétés communales suivantes est donc envisagée : le terrain communal situé Chemin de la Motte (comprenant la salle de la Motte) d'une superficie de 3 100 m<sup>2</sup> ; l'ensemble des bâtiments communaux situés aux 7,9 et 11 Venelle des Fours, représentant une superficie totale de 150 m<sup>2</sup> ; et la Maison d'habitation et le local professionnel situés au 7 Rue du Relais Postal représentant une superficie totale de 200 m<sup>2</sup> (l'actuel bail commercial, qui court jusqu'à mai 2025, précise que le bailleur a la faculté de le résilier 6 mois à l'avance).

Par ailleurs, les contacts avec les éventuels acquéreurs pourront nécessiter l'obligation pour la commune de réaliser des diagnostics. Par anticipation, il est demandé de donner pouvoir pour pouvoir engager toutes études techniques préalables à la vente de ces trois biens.

Le Conseil Municipal regrette que les commissions municipales n'aient pas été préalablement informées et concertées, et émet le souhait que des réunions soient programmées : les commissions bâtiments et CCAS pour le logement de la venelle des Fours ; la commission Vie Associative pour le terrain Chemin de la Motte ; et les commissions Bâtiments et Commerce pour le bâtiment Rue du Relais Postal.

Au regard de ces réunions à programmer, ce point de l'ordre du jour est reporté.

#### **Règlement pour les ports de Glénac et de La Gacilly**

Des réunions ont été organisées avec la présence d'experts des sociétés fluviales locales en vue d'établir un règlement de service pour les ports de La Gacilly et de Glénac. Ce règlement fixe les règles de circulation et d'usages des deux ports dans le but de faciliter le bon voisinage, de garantir la sécurité et de respecter l'environnement territorial de la commune nouvelle de La Gacilly.

Validation de ce règlement par le conseil.

#### **Avis sur l'octroi de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**

Le précédent conseil municipal avait évoqué, pour information, le souhait de la collectivité d'attribuer aux agents une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en vue d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir leur pouvoir d'achat.

Voici précisées les conditions d'attribution et la détermination des montants de cette prime.

#### **Les bénéficiaires**

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives suivantes : avoir été nommé ou recruté à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023, avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, et être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023. La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

#### **La détermination du montant**

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime :

Rémunération brute du 01/07/22 au 30/06/23	Plafond prime temps complet
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Sup. à 23 700 € et inf. ou = à 27 300 €	700 €
Sup. à 27 300 € et inf. ou = à 29 160 €	600 €
Sup. à 29 160 € et inf. ou = à 30 840 €	500 €
Sup. à 30 840 € et inf. ou = à 32 280 €	400 €
Sup. à 32 280 € et inf. ou = à 33 600 €	350 €
Sup. à 33 600 € et inf. ou = à 39 000 €	300 €

Il est précisé que, après l'avis favorable du centre de Gestion du 14 Mai dernier, le versement unique de cette prime sera intégré au salaire du mois de Juin 2024.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'est pas reconductible.

Accord du conseil.

#### **Question sur la (non) fermeture du centre-ville durant la saison estivale**

Réponse : on ne ferme pas le centre-ville aux voitures car ne plus fermer est l'un des buts de la « boucle en sens unique rue du Relais postal - rue Hollersbach - rue de l'Aff ». En revanche, il faut sécuriser les piétons qui accèdent à la rue Hollersbach par les rues piétonnes Lafayette et Saint-Vincent en les alertant avec une signalétique visible qu'ils arrivent dans un espace non piétonnier.

Pour la Rue Hollersbach, il s'agit de renforcer la signalétique du sens unique et voir comment s'assurer que des véhicules ne stationnent pas sur la piste cyclable côté gauche en sortant du bourg.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 juin 2024**

**Budget Principal**  
**Décision Modificative N° 1**

Le conseil municipal ayant délibéré favorablement pour l'acquisition d'un terrain situé à La Chapelle-Gaceline pour la réalisation d'un futur lotissement communal, la collectivité doit créer un budget annexe dénommé « Lotissement des Châtaigniers ».

Il est prévu que ce budget soit assujéti à la TVA avec une proposition de dotation initiale du budget principal d'un montant de 130 000 €.

Accord du conseil.

**Point sur l'étude**  
**de stationnement payant**

Le 17 Février 2023, le conseil municipal avait émis un avis favorable au lancement d'une étude en vue de l'instauration de places de stationnements payants.

Comme nombre de communes ayant des fonctions et des missions de centralité et de pôle urbain en matière administratif et commercial, La Gacilly dispose d'un centre-ville où la mobilité se caractérise par une part élevée de la présence des voitures avec une habitude de stationnement « au plus près ». L'étude en question vise donc à proposer des solutions de gestion de stationnements payants sur un ou plusieurs sites à vocation de parkings et de connaître les moyens de paiements adéquats.

Le 31 Mai 2023, le Conseil Municipal a validé l'attribution de cette étude au cabinet TRANSMOBILITES pour un montant de 25 195,00 € H.T.

La Gacilly – Etude de stationnement – PRE-DIAGNOSTIC  
L'offre de stationnement actuelle : 1120 places gratuites  
4 secteurs homogènes, tant sur les usages que sur l'offre de stationnement.



Synthèse du relevé effectué le 2 août 2023

En résumé : Deux zones de tensions :

- Dans le centre-ville, autour de la place Yves Rocher et du parking Yves Josso, en lien avec la forte pression liée aux commerces et la vie locale et afflux des excursionnistes à la journée,
- Au niveau des parkings P1 vert et P1 bleu, de part et d'autre du pont de l'Aff, en lien avec l'afflux des excursionnistes.

Les secteurs Ouest et Nord disposent d'une bonne réserve de capacité de stationnement.

La première mission de ce cabinet a été de procéder à une analyse de l'offre de stationnement payant. L'image qui précède (bas de la colonne 1) résume la synthèse de ce pré-diagnostic.

Ce cabinet d'étude nous a fait part d'exemples de gestion en évoquant que le stationnement payant s'envisage dans des secteurs où l'offre de stationnement est déficitaire par rapport à la demande de stationnement afin d'augmenter le taux de rotation. Le stationnement payant peut être instauré dans les centres urbains pour faciliter l'accès aux commerces par le stationnement de courte durée et pour éviter le stationnement ventouse ; ou en zone touristique pour limiter l'impact de la demande touristique sur les besoins locaux.

La Gacilly se situe dans ce second cas : la demande de stationnement touristique est forte de Juin à Septembre et cela se traduit par des conflits entre les besoins de stationnement locaux et les besoins de stationnement lié à l'activité touristique. Des exemples de communes touristiques et des scénarios possibles ont été présentés, ainsi que des systèmes de paiement. L'étude devra se poursuivre...

Ce point d'étape est une information : le conseil ne vote pas.

**Consultation d'architectes / bureaux d'études pour une nouvelle cantine municipale**

Compétente en matière de restauration scolaire depuis le 1er Août 2022, la commune assure la gestion de ce service. L'accueil du restaurant est aujourd'hui évalué à 800 repas par jour en moyenne : écoliers et collégiens, et quelques adultes (professeurs et agents municipaux).

Il est rappelé que la Préfecture du Morbihan a, par courrier en date du 11 Avril 2023, autorisé la commune à prolonger l'actuelle délégation de service public pour une durée de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 31 Juillet 2025. Ce délai permet de définir et d'engager les études nécessaires à l'évolution de l'immobilier, considérant que les locaux ne sont plus adaptés en dimensions ni en équipements.

Les locaux actuels ne permettent pas une bonne qualité de service : rotation des rationnaires de l'ordre de 4 par place, manque d'isolation en hiver et coûts énergétiques croissants., entretien du bâtiment générant dans le futur proche des coûts de fonctionnement importants, matériel de cuisine vieillissant.

La réflexion, visant soit l'extension et la restructuration du bâtiment actuel, soit la création d'un bâtiment neuf, a abouti à 4 scénarios expliqués aux élus.

A la suite de cette présentation, et en accord avec les orientations conseillées

par la commission en charge du projet, le conseil municipal retient le scénario suivant : création d'un bâtiment neuf de 890 m2 sur le terrain communal situé en face du Collège (anciennement dit la Forge) pour un coût H.T. de 2 650 000 € auquel il faut rajouter du renouvellement des matériels de cuisine estimés à 200 000 €. Avec une mise en service envisagée en Septembre 2026.

Suite à ce choix, une réflexion s'engagera sur le devenir de l'actuelle cantine.

Considérant que des subventions seront demandées auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes (fonds de concours), le conseil valide le lancement de la consultation d'architectes/bureaux d'études.

**Vente d'une partie de parcelle communale et sollicitation de l'avis des domaines**

L'EHPAD Le Laurier Vert, propriétaire, est en négociation avec des porteurs de projets pour la vente totale de l'ex-résidence Jean Bellamy dont les caractéristiques sont les suivantes : année de construction : 1986, surface de terrain : 4 251 m2, surface bâtie : 2 137 m2.



Or il s'avère que, dans l'actuel PLU, il serait nécessaire d'y créer 0,5 place de parking par logement : un espace qui n'existe pas au sein de la résidence.

Il se trouve qu'à proximité (voir photo) la commune est propriétaire d'un terrain d'environ 4000 m2 qui pourrait faire l'objet d'une vente à l'acquéreur de l'ex-résidence Bellamy pour y réaliser un parking, les usagers des logements pouvant rejoindre leurs habitations par les cheminements piétonniers (flèches en jaune).

La commune veut faciliter la vente de l'ex-résidence Jean Bellamy par l'Ehpad Le Laurier Vert. Ledit terrain sera vendu en totalité ou en partie selon les souhaits du futur acquéreur. Sachant que le parking 'à créer' occupera environ 2100 m2, il restera 1900 m2 qui pourraient devenir des lots à bâtir ou un collectif d'habitation.

Au niveau du PLU, cette parcelle est considérée comme « artificialisée ».

Accord du conseil.

### Soutien au Centre Hospitalier Redon-Carentoir

L'hôpital de Redon occupe une place centrale dans l'accès aux soins sur un bassin de vie de plus de 150 000 habitants. La vétusté de son bâtiment central met en difficulté les personnels, les patients, représente un gaspillage budgétaire lié à son actuel fonctionnement et nuit à son attractivité. Le comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir rassemble les élus, les citoyens et usagers, les personnels de santé et tous acteurs du territoire souhaitant le rejoindre.

La motion présentée par ce comité d'appui est destinée à rappeler que, conformément au projet médical validé par le Conseil de Surveillance et l'A.R.S., la reconstruction d'un bâtiment central est l'unique réponse pour répondre aux besoins et actuels de ce centre hospitalier.

Deux élus municipaux sont désignés pour représenter la commune au sein de ce comité d'appui : Delphine Boulanger et Youenn Combot.

Accord du conseil.

### « Sites d'exception naturels et culturels : L'île aux Pies »

L'île aux Pies est classée par la Région Bretagne comme un « site d'exception » dont fait partie Glénac avec son port.

Les équipements y sont un ponton plaisance de 35 m avec 8 catways et bornes eau-électricité utilisé par la société LOCABOAT et un ponton Plaisance de 60 m.

Dans le cadre du développement du site d'exception de l'île aux Pies souhaité par la Région Bretagne, Monsieur Genouël présente les perspectives envisagées par le comité de pilotage de ce projet pour le port de Glénac, à savoir la création d'un troisième ponton.

Les élus expriment leur forte préoccupation d'une dénaturation de ce site naturel. Ils considèrent que tout nouvel investissement d'ordre privé dans le port de Glénac n'entraînera pas de retombées économiques pour la commune de La Gacilly ni pour le territoire.

En conséquence, le conseil municipal rejette ce projet d'aménagement.

### Lancement d'une procédure de « Bien Sans Maître »

Les articles L. 1123.1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques définissent les biens considérés comme n'ayant pas de maître et précisent les modalités et procédures d'acquisition de ces biens.

Est considéré comme bien sans maître

tout bien qui n'a pas de propriétaire connu et pour lequel, la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été acquittée depuis plus de 3 années.

Pour reconnaître et incorporer dans le domaine communal un bien sans maître, la phase administrative est la suivante :

O Établissement du constat de non-acquittement de la taxe foncière sur les propriétés bâties par le Service des Impôts Foncières du département ;

O Publication d'un arrêté municipal évoquant la présomption de « bien présumé sans maître », affiché en mairie et sur ladite propriété pendant 6 mois ;

O Si le propriétaire ne s'est pas fait connaître durant ce délai, la commune délibère pour incorporer la parcelle dans son domaine privé. Cette incorporation est constatée par arrêté municipal.

Le bien concerné est la parcelle cadastrée ZI N° 111 située au 10 Rue de la Guchée à Glénac, d'une superficie de 610 m<sup>2</sup>, propriété de Monsieur GAINS Wilfred Stanley, décédé.

Le conseil donne son accord pour lancer la procédure de bien « sans maître ».

### Ressources Humaines

#### Modification du tableau des effectifs

Au titre de la promotion interne, nomination du Responsable des Services Techniques au grade de technicien territorial à compter du 01 Juillet 2024.

Suite à la réussite à un concours, création d'un poste d'Adjoint Technique principal 2ème classe à temps complet à compter du 01 Juillet 2024.

Accord du conseil.

### Points divers

- Pour l'entretien des cimetières, comme d'autres communes le font, on souhaite organiser des journées de désherbage et nettoyage avec les habitants ; la première est envisagée pour le 3ème week-end de Septembre 2024.

- Pour les toilettes publiques de la rue du Relais Postal, il est décidé de recourir à la prestation d'une société de nettoyage qui devra intervenir les week-ends pour l'entretien de ces sanitaires.

- La commune de La Gacilly a été retenue pour le départ du Tour de France Féminin 2025, le lundi 28 Juillet 2025.

Précision est donnée aux membres du conseil municipal que le Conseil Régional assure en grande partie le financement de cette opération, la commune n'ayant envisagé aucune participation financière.



Le Plan d'Aménagement et Développement Durable (P.A.D.D.) a été présenté et débattu au conseil municipal du 14 octobre 2022, et présenté aux habitants le 18 novembre 2022. 2023 a été consacrée à l'étude du zonage du territoire et à l'élaboration des 'actes et documents' du PLU.

**Nouveauté 2024 : le MOS** remplace les services de l'État au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le **MOS (Mode d'Occupation des Sols)** est une application de visualisation de l'occupation de chaque parcelle cadastrale de Bretagne <https://geobretagne.fr/app/mos>.

L'obligation de prise en compte du MOS breton pour les PLU en cours d'élaboration au 1<sup>er</sup> janvier a obligé à des mises à jour (principalement techniques et administratives) des documents de notre PLU en élaboration, et donc à un recalage du calendrier de la procédure, à commencer par une nouvelle présentation-débat du **PADD** au conseil municipal le 11 juillet. En découle le nouveau calendrier qui suit.

**Débat du PADD**  
11 juillet 2024

2 mois

**Arrêt du projet par  
le Conseil Municipal**  
le 13 septembre 2024

**Consultation des PPA**

**Saisine de la MRAE**  
Mission régionale d'autorité environnementale  
**Saisine de la CDPENAF**  
Commission départementale de préservation  
des espaces naturels, agricoles et forestiers

3 mois

**Mémoire en réponse**

**Enquête publique**

2 mois

**Contrôle de légalité**  
1 mois

J'espère par le biais de cet article pouvoir vous éclairer sur les méandres de la finance publique ! Le vote des budgets primitifs communaux constitue un moment important du calendrier municipal. Comme pour les années précédentes, les objectifs et orientations proposés pour la construction des budgets de 2024 ont été les suivants :

- Engager une réflexion sur les taux d'imposition, lesquels ont peu évolué ces dernières années, sans pour autant grever le pouvoir d'achat des ménages
- Maintenir les finances à l'équilibre par la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes
- Rigueur et contrôle des dépenses à engager et seulement si elles sont nécessaires, au service de l'intérêt général
- Mise en concurrence systématique des achats par des marchés publics ou autres
- Dépenses de personnel en corrélation avec les projets réalisables pour un service public de qualité
- Maîtriser les charges à caractère général par un suivi régulier des dépenses effectuées
- Conserver une capacité d'autofinancement suffisante pour les investissements actuels et futurs
- Suivi responsable d'un Plan Pluriannuel d'Investissements
- Poursuivre l'entretien, la rénovation de la voirie et des bâtiments communaux
- Transparence de l'action municipale.

Dans un contexte mondial et national incertain, il s'agit, malgré tout, de garder des ratios financiers favorables, de manière à permettre à la collectivité d'investir et, par corollaire, assurer la pérennité du patrimoine communal et améliorer les services à la population.

**Le tableau suivant rappelle les dépenses et recettes réelles des budgets consolidés (budget principal + 7 budgets annexes) depuis le début du mandat.**

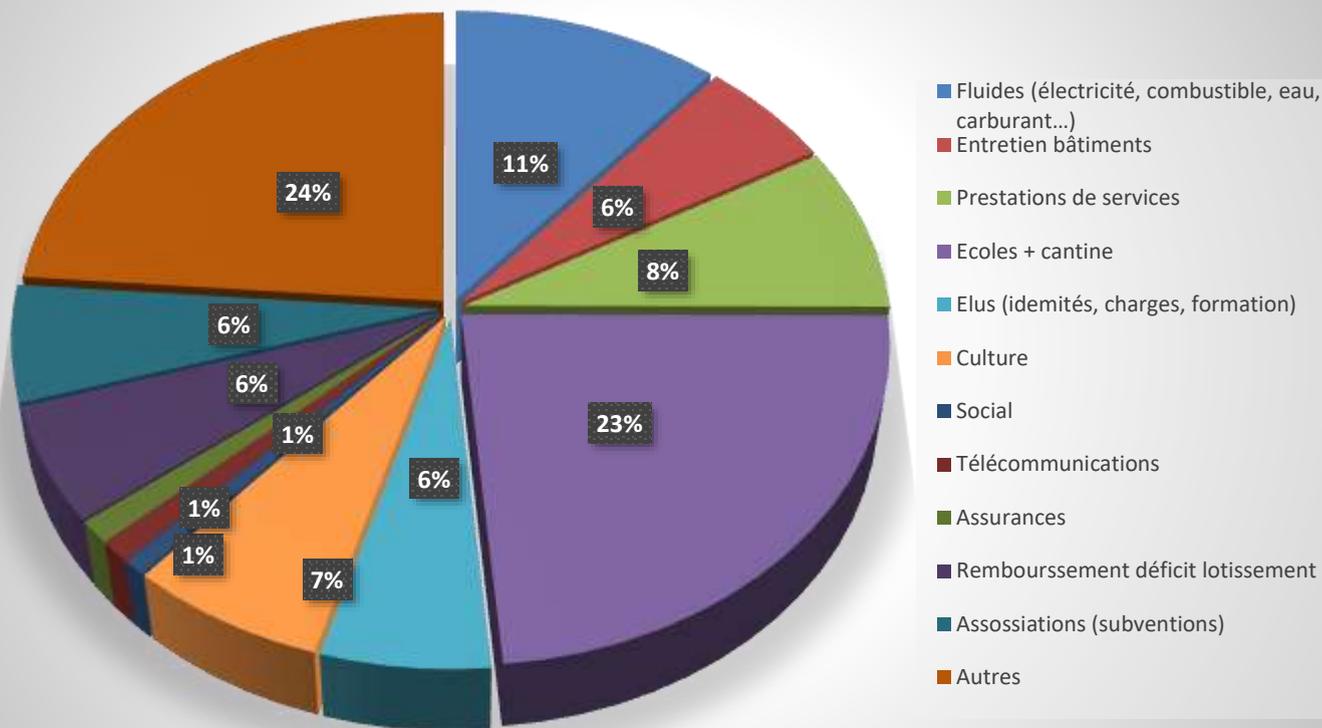
Année	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles	4 617 751 €	5 278 956 €	5 144 599 €	5 459 904 €
Dépenses réelles	3 207 576 €	3 736 114 €	4 182 807 €	4 436 573 €
Intérêts d'emprunt	5 823 €	2 833 €	5 223 €	21 626 €
Capital des emprunts	56 372 €	31 228 €	81 425 €	101 311 €
Epargne de gestion (CAF)	1 355 048 €	1 195 517 €	970 424 €	1 111 578 €
Subventions	95 830 €	174 246 €	274 049 €	596 102 €
Investissements TTC	1 157 667 €	2 080 577 €	3 133 439 €	5 602 859 €

Aujourd'hui, La Gacilly n'échappe hélas pas à la tendance que vivent beaucoup de collectivités grandes ou petites : moins de recettes, plus de dépenses et surtout des marges de manœuvre affaiblies par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales notamment.

## Les dépenses en 2023 : 4 436 573 €

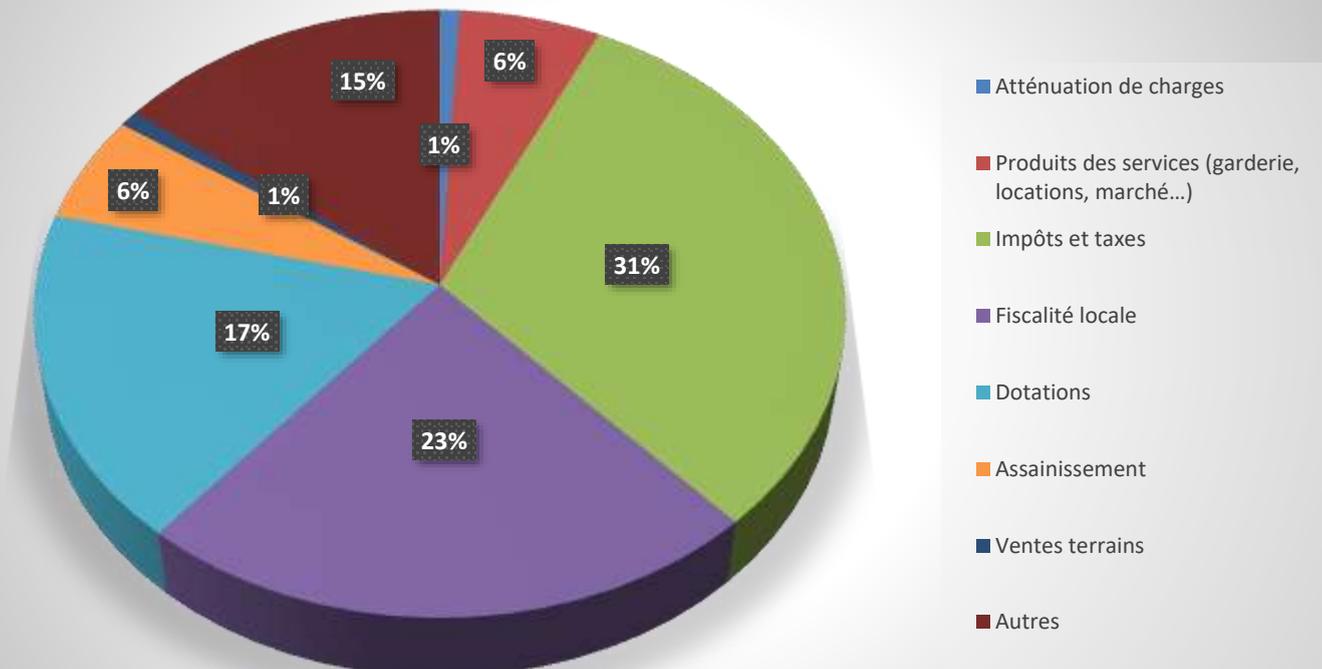
Les dépenses de personnel représentent 1 889 594 €, soit 35% des dépenses ; ce qui reste en somme maîtrisé puisque la moyenne de la strate avoisine les 50%.

### Répartition des autres dépenses : 2 546 980 €



A noter que jusqu'au 31 décembre 2023, la commune était protégée au niveau de la tarification de l'électricité, grâce à un contrat négocié tous les 3 ans par Morbihan Énergie. En 2024 en revanche, le nouveau tarif multiplié par 2 viendra impacter fortement ce poste.

### Répartition des recettes : 5 459 904 €



**Les recettes** augmentent beaucoup moins vite que les dépenses, ce qui rogne fortement notre capacité d'autofinancement (CAF). Comme précisé précédemment, notre marge de manœuvre est très restreinte.

Il faut toujours avoir un œil attentif sur l'indicateur du potentiel fiscal par habitant qui correspond au produit des quatre taxes directes de la collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition. **Le potentiel fiscal** par habitant de la nouvelle Gacilly est de 1 217€, ce qui est bien loin du montant prélevé.

**Le ratio de l'effort fiscal** (indicateur permettant de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire communal) est quant à lui de 0,188. En résumé, il faut comprendre que les Gaciliens sont peu imposés par rapport aux moyennes nationales de la strate ! Mais cet indicateur a aussi un côté pervers puisqu'il fait partie des ratios pris en compte pour le calcul des dotations de péréquation.

Le principe est le suivant : plus votre pression fiscale est élevée, plus l'Etat vous aide. La logique est de favoriser les territoires qui, malgré une pression fiscale supérieure à la moyenne, peinent à dégager des recettes dynamiques. Cet indicateur est plafonné (1,2 ou 1,3 selon les dotations) afin d'éviter les effets d'aubaine qui pénaliseraient les contribuables.

L'interprétation pour La Gacilly est donc la suivante : l'Etat ne nous aide pas financièrement car il considère que nous devrions en 1<sup>er</sup> lieu faire participer les contribuables en augmentant les impôts.

Le conseil municipal a décidé de rester 'raisonnable' envers ses administrés en appliquant des taux d'imposition très modérés dans le but de limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des ménages.

Vous comprenez que les leviers pour récolter un peu plus de recettes s'amenuisent.

C'est pourquoi, comme je vous l'avais annoncé lors des vœux, nous avons lancé une étude de faisabilité afin de rendre « payants » certains de nos parkings, et donc de récolter de nouveaux fonds. Nous rencontrons actuellement différents installateurs. L'enjeu sera de faire le meilleur choix pour les usagers et pour le tissu économique.

L'objectif, quant à lui, est de cibler davantage les touristes (plus de 300 000 par an) qui viennent, rappelons-le, visiter un festival photo entièrement gratuit. Nous comptons sur cette rentrée substantielle d'argent pour retrouver une certaine autonomie dans nos futurs investissements.

Je sais que le partage raisonné du domaine public est une équation difficile à résoudre... mais nous comptons sur votre civisme.



**Les investissements** ont été conséquents en 2023 : plus de 5,6 M€ sur les 21,4 M€ réalisés depuis la fusion, soit plus de 26%. Le programme d'extension des réseaux d'assainissement, la bibliothèque-logement à Glénac et la Maison bleue ont été les principales réalisations de cet exercice.

2024 n'est pas en reste avec les chantiers de l'écoquartier de l'Aff en point d'orgue et de la passe à poissons. Cependant, des choix devront être opérés d'ici la fin du mandat. Une hiérarchisation drastique sera nécessaire pour ne pas compromettre les finances de la collectivité et assurer une marge de manœuvre à la prochaine équipe municipale en 2026.

Voici une liste non exhaustive des principaux chantiers inscrits dans le plan pluriannuel d'investissements d'ici la fin du mandat :

- construction d'un nouveau restaurant scolaire,
- rénovation de l'ancienne perception pour accueillir la future maison France Services,
- réhabilitation de la médiathèque de La Chapelle en une MAM (maison d'assistantes maternelles) de 16 places,
- construction du nouveau vestiaire de foot de Glénac avec bloc sanitaire public,
- réfection du vestiaire de foot de La Gacilly,
- réfection du toit de la salle de tennis,
- suite de la rénovation de la salle des sports de La Gacilly,
- fin de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement du Héron à Glénac,
- travaux de voirie et sécurisation de la rue de la Bande Badin à Glénac,
- début du lotissement des Châtaigniers à La Chapelle,
- début du programme de rénovation de nos 3 églises,
- rénovation de la cour de l'école Jean de La Fontaine,
- sécurisation des bâtiments communaux.

Afin de faire face aux baisses continues de dotations depuis 7 ans, les finances de la commune ont été gérées avec la plus grande rigueur.

De nombreuses actions ont été engagées (renégociation des contrats, optimisation des dépenses...) pour contenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en proposant toujours une bonne qualité de services à la population.

Les nombreux investissements des dernières années ont été réalisés sans mettre en péril les finances de la collectivité. La bonne gestion a d'ailleurs permis à la Commune de dégager chaque année de l'épargne.

Malgré le contexte incertain, nous souhaitons continuer à soutenir le dynamisme du secteur associatif, dans tous les domaines, notamment social, culturel, sportif et de loisirs, pour le bien vivre ensemble des Gaciliens, et poursuivre la réalisation des équipements structurants pour l'avenir, y compris ceux de proximité dans les différents quartiers (jeux d'enfants, voirie...).

La municipalité entend poursuivre le développement de la commune et des services proposés à la population, avec une ligne claire : maintenir la rationalisation et la maîtrise des dépenses afin de continuer à préserver le mieux possible les contribuables gaciliens.

Depuis 2017, la commune nouvelle de La Gacilly a démontré, lors des 7 exercices comptables (de 2017 à 2023), que ses investissements étaient au service du développement de tout le territoire.

En 2024, nous avons la même volonté de poursuivre sur cette voie en continuant à investir et en ayant toujours un double objectif explicite : nous voulons développer l'attractivité de notre territoire, d'une part pour accueillir de nouveaux habitants et d'autre part pour répondre aux multiples attentes des habitants actuels.

Nos investissements communaux, comme ceux de la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande, sont un engagement pour l'avenir de La Gacilly.

*Fabrice Genouël, maire délégué de Glénac, chargé des finances*

## Le futur restaurant scolaire de La Gacilly

Depuis maintenant 2 ans, le restaurant autrefois intercommunal de La Gacilly a été transféré par Oust à Brocéliande Communauté à la mairie de La Gacilly.

En ce qui concerne sa gestion, elle est confiée depuis de très nombreuses années à une association en charge d'une délégation de service public afin de gérer la partie restauration ainsi que la partie comptabilité aux familles.

Le restaurant scolaire fournit actuellement environ 800 convives tous les midis en proposant une restauration issue de produits locaux « biologiques et de développement durable » de grande qualité.

Du fait du manque d'espace, le rythme de rotation des convives dans la salle de restaurant est actuellement très soutenu. Et, d'autre part, le bâtiment, qui date des années 1970-80, est relativement énergivore. Il a bénéficié de quelques rénovations au fil du temps, mais elles n'étaient pas effectuées dans une démarche environnementale.

Partant de ce constat, les élus de la commune de La Gacilly ont entrepris une analyse de la situation. Cette réflexion a duré une année entière afin d'établir un constat global de ce qui pourrait se passer, notamment du point de vue des données financières.

Plusieurs scénarios d'évolution ont été envisagés en compagnie d'un cabinet à la maîtrise d'ouvrage et aussi en relation avec l'association de gestion, l'objectif étant d'arriver à proposer au conseil municipal différents scénarios, dont celui qui a la préférence de la commission. Le vendredi 28 juin dernier, l'analyse de la situation a été

présentée au conseil municipal de La Gacilly : à savoir que le bâtiment actuel nécessiterait des travaux énormes pour arriver à créer une extension suffisante pour accueillir l'ensemble des élèves des établissements de La Gacilly, et que la rénovation énergétique de ce bâtiment serait elle aussi très importante.

Le conseil a donc suivi les orientations proposées par la commission et entériné la décision de construire un nouveau restaurant scolaire sur du foncier existant.

Les 2 prochaines années verront donc la construction d'un bâtiment neuf en capacité de recevoir avec une grande qualité d'accueil les 800 convives quotidiens pendant leur pause méridienne. Construit sur le terrain en face de la mairie, le restaurant sera facilement accessible pour les élèves des 3 établissements, les écoles Jean de La Fontaine et Saint-Jugon et le collège Sainte-Anne.

Cette construction comprendra une cuisine aux normes actuelles, qui sera adaptée pour permettre la mise en œuvre de l'export de repas vers les écoles de Glénac et de la Chapelle Gaceline si elles le souhaitent.



## L'histoire du centre de secours de La Gacilly



par le lieutenant-  
colonel  
Thierry MAGUER  
chef de centre  
de 1993 à 2019

**C'est le 23 août 1931 qu'est né officiellement le corps des sapeurs-pompiers de La Gacilly.**

**Avant 1931 ...  
l'ère de la pompe à bras.**

Mais avant cette date, la lutte contre les incendies existait depuis de nombreuses années et la commune de La Gacilly possédait une pompe à bras que les habitants venaient chercher en cas de sinistre.

Cette pompe avait sans doute été achetée au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle à la suite d'un violent incendie qui détruisit 5 maisons rue Montauban le 2 mai 1840. Son utilisation était basée sur le bénévolat, lorsqu'un sinistre éclatait dans la commune. Le conseil municipal avait validé le 14 mai 1867, la construction d'un local pour abriter la pompe et les seaux de remplissage "au bout du préau de l'école, côté levant" (donc vers l'Est, rue Françoise d'Amboise).

Seule pompe du secteur, elle pouvait être empruntée par les autres communes, comme ce fut le cas le 28 janvier 1869, lors de l'incendie de l'église des Fougerêts, sinistre que l'abbé Leclair relate, dans son livre sur l'histoire de la commune des Fougerêts.

Le 24 septembre 1906, une lettre du préfet aux maires du Morbihan demande aux communes possédant du

matériel de lutte contre l'incendie, d'envisager la création d'un corps communal de sapeurs-pompiers. Mais lors de la réunion du 7 octobre 1906, les conseillers municipaux, après de longues discussions, ont jugé que l'organisation existante basée sur le bénévolat convenait aux besoins, et qu'il n'était pas nécessaire de créer un corps de pompiers.

L'organisation de la lutte contre les incendies, basée sur le bénévolat et la bonne volonté des citoyens va donc encore perdurer de cette manière jusqu'en ... 1930.



*La pompe à bras en 1956 avec les sapeurs Paris, Royer, Giboire*

**1930 : vers la création  
d'un corps de sapeurs-pompiers**

Il faudra attendre cette année-là pour que le maire de l'époque, monsieur Alexandre Bruc, propose la création d'un corps de sapeurs-pompiers à La Gacilly. Le conseil municipal accepte, et le maire ouvre un registre matricule le 17 mai 1930, puis

demande à monsieur François Morin, agent voyer, de recruter 16 hommes, ce qui sera fait le 23 août 1931, date officielle de création du corps.

**23 août 1931 :  
naissance officielle du corps des sapeurs-pompiers de la Gacilly**

Le 23 août 1931, le corps de pompiers de La Gacilly est officiellement créé.

**Les 17 premiers pompiers de La Gacilly sont :**

François Morin, Pierre Clésio, Louis Rivalant, Cosme Guimard, Théophile Leclerc, Jules Corvaisier, Alexandre Le Jout, Joseph Proudoy, Pierre Briend, Victor Chantreau, Eugène Thomas, Emile Rolland, Alexis Souchet, Albert Juhel, Jean Paris, Albert Vincent, René Clésio.

**1934 : la première moto-pompe**

L'achat d'une moto-pompe pour équiper le corps des pompiers et remplacer la pompe à bras est rapidement envisagé.

Après un premier projet rejeté le 27 mai 1932 parce que jugé trop onéreux pour la commune, le maire propose à nouveau cet achat l'année suivante, et cette fois le conseil municipal accepte et nomme une commission chargée du choix du modèle parmi les constructeurs ayant proposé leur matériel. Des essais ont lieu au bout du pont.

Le 27 novembre 1934, la société SAMDI (Société Auxiliaire de Matériel d'Incendie), basée à Courbevoie, est retenue avec son modèle de pompe à pistons, ce qui représente pour la commune une dépense de 24.000 francs.

En 1935, la moto-pompe remorqueable est livrée. Un dévidoir et des tuyaux sont également achetés, ainsi que des casques et des tenues de drap pour équiper les pompiers, le tout pour une valeur de 7.986 francs.

Le conseil municipal vote en même temps la construction d'un garage pour abriter le matériel incendie, derrière l'école publique, rue Françoise d'Amboise, à la place du petit local existant abritant déjà la pompe à balancier. Ce local sera surmonté d'une tour de séchage des tuyaux.



*La moto-pompe SAMDI est toujours conservée au centre de secours*

Mais le corps ne possède toujours pas de véhicule. En cas d'incendie, il fallait trouver un véhicule privé pour remorquer la pompe et transporter le matériel. Les camions des sociétés Morand, Plantard (transporteurs), ou Donias (marchand de vin et boissons), ainsi que le camion des Ponts et Chaussées serviront ainsi de premiers véhicules pour les pompiers.

Lorsqu'une alerte au feu était lancée, le camion disponible allait au local à matériel incendie, la pompe était attelée, et le matériel chargé. Les pompiers prenaient place à côté du chauffeur et à l'arrière, jusqu'au lieu du sinistre. Pour un départ sur une commune extérieure, la voiture de Pierre Leclerc (père) était aussi utilisée pour transporter le personnel.

En 1935, Monsieur Morin se retire, et Monsieur Joseph Thomas, instituteur public, le remplace à la tête du corps pour 2 ans, puisqu'en septembre 1937, il est nommé instituteur à Vannes et doit donc quitter La Gacilly.



*Les premiers pompiers de LA GACILLY en 1935.*

**1937 : Le lieutenant Louis Rivalant chef de corps.**



*Le lieutenant Louis Rivalant*

C'est le lieutenant Louis Rivalant, artisan peintre rue du Relais Postal qui remplace le lieutenant Thomas et prend le commandement du corps. Il restera en fonction jusqu'à son décès en 1950.

C'est sous son commandement que les bases d'organisation des secours vont se mettre en place.

En 1947, une réorganisation nationale classe les corps de sapeurs-pompiers en fonction de leur importance. Le corps de La Gacilly est classé centre de secours et 11 communes lui sont confiées.

La nécessité d'avoir un vrai camion de pompiers devient une évidence, et un courrier du préfet propose aux communes sièges d'un centre de secours des subventions pour l'achat d'un fourgon d'incendie normalisé.

La commune de La Gacilly adhère au projet et achète un fourgon Ford, modèle 798T fabriqué à l'usine de Poissy, et équipé par Tubincendie. Il sera livré en 1948.



Ce fourgon, premier véhicule du centre, ne possède pas de citerne, mais sa vaste double cabine permet le transport de 12 personnes, et ses coffres abritent les tuyaux et tout le matériel nécessaire aux établissements des lances. Un coffre à l'arrière abrite une moto-pompe-portative, et il tracte la moto-pompe SAMDI.

Sur les lieux des sinistres, il fallait trouver un point d'eau pour mettre la pompe en aspiration, puis établir les tuyaux jusqu'au sinistre, ce qui pouvait prendre un certain temps en fonction de l'éloignement du point d'eau...



Manœuvre lors de la réception du nouveau fourgon d'incendie normalisé devant la mairie.

### 1947 : Le système d'alerte se met en place

Le 19 janvier 1947, le conseil décide de l'achat d'une sirène pour l'alerte plus rapide des pompiers.

Jusqu'à présent, lorsqu'un sinistre se déclarait, un pompier désigné allait bien vite à vélo à différents endroits de la ville pour sonner l'alerte au feu à l'aide d'un clairon pour rassembler l'effectif et prendre le départ.

La sirène est donc installée sur la mairie (actuelle médiathèque), avec le bouton d'alerte dans le hall d'entrée.

Une ligne téléphonique spécifique pour la réception des appels aux pompiers est également installée en 1953 au café tenu par Thérèse Royer, épouse de pompier, à proximité de la mairie.

Plus tard, à la fin des années 70, une deuxième sirène sera installée sur le château d'eau de Gralia. Pendant des années, les mugissements des sirènes rythmeront la vie gacillienne, à chaque intervention, et tous les samedis à midi, lors de l'essai hebdomadaire.

Il faudra attendre l'arrivée des premiers bips d'appel sélectifs

à la fin des années 80 pour réduire le nombre de sonneries, puis en 1997, lors du déplacement du centre de secours rue du menhir, la sirène cessera définitivement de sonner, tous les pompiers étant équipés d'un bip d'alerte.

En, 1950, le décès du lieutenant Rivalant laisse un grand vide à La Gacilly. C'est le lieutenant Jean Paris (père) qui prend sa succession comme chef de corps.

### 1950 : Le lieutenant Jean Paris (père) chef de corps.

Comme son prédécesseur, il va s'employer pendant 9 années à organiser et moderniser l'organisation des secours à La Gacilly.

En 1950, pour faciliter les départs en intervention, la décision est prise d'abriter tout le matériel incendie dans le garage des ponts et Chaussées, situé en haut de la rue des graveurs, derrière l'église.

La nécessité pour le centre de secours de disposer d'un camion-citerne pour une première attaque rapide des sinistres devient aussi une évidence et, en 1953, le conseil municipal décide de l'achat d'un camion-citerne forestier lourd GMC double cabine,

équipé par la société Froger à Angers. Il est livré début 1955.

Avec ce camion d'une capacité de 3500 litres, la lutte contre les incendies gagne en efficacité. Il restera en service jusqu'en 1986.



Photo de groupe en 1956 (à gauche le Lt Paris) devant le GMC

Pendant cette période des années 50, le lieutenant Paris aura dû faire face à des interventions restées dans la mémoire de Gaciliens, comme le feu qui détruisit le restaurant Texier, place du général De Gaulle le 29 mai 1955, ou l'éboulement de la carrière de sable de la Glouzie, en 1959, provoquant la mort de deux ouvriers.

En 1959, à la suite de la démission du lieutenant Paris, Léon Le Roch, ingénieur des ponts et chaussées, dirige le corps pendant un peu plus d'un an, avant de céder la place à Joseph Boudard qui assurera l'intérim jusqu'en 1962.



Une partie de l'équipe et le matériel en service en 1960 (J. Boudard 2ème à gauche).

### 1962 : Le lieutenant Jean Paris (fils) chef de corps.

A partir de 1962, c'est le lieutenant Jean PARIS (fils) qui va diriger le corps, et ce pendant 31 ans.

Durant cette période, le corps va se transformer, se moderniser, les interventions vont se multiplier.



Photo de groupe Ste Barbe 1962

Le 23 février 1964, le fourgon d'incendie normalisé Ford est victime d'un terrible accident en allant à la finale de cross à Lorient.

Peu après Auray, il glisse sur une plaque de verglas et se renverse dans un fossé rempli d'eau, au niveau de l'étang du Cranic, sur la commune de Landévant. Trois pompiers sont blessés sur les 11 à bord de l'engin.

Un fourgon-pompe-tonne Berliet GAK17 est aussitôt commandé pour remplacer le véhicule accidenté. Réceptionné début septembre 1964, au cours d'une présentation qui a lieu sur le pont, il restera en service jusqu'en 1988.



Fourgon-pompe  
tonne Berliet  
GAK17



1964 - Réception du fourgon-pompe-tonne Berliet au Bout-du-pont. En même temps, le projet de

Puis, en 1965, pour les secours d'urgence, une ambulance, sur châssis Citroën HY, est affectée à La Gacilly, et une extension est rajoutée au garage pour abriter le nouveau véhicule.

Peu de centres possèdent une ambulance à cette époque, et le centre de La Gacilly figure dans les tous premiers à en être doté, grâce aux formations de secouristes dispensées aux pompiers par les moniteurs Pierre Morand et Jean Paris.



A la Ste Barbe 1965, l'effectif devant la nouvelle ambulance

Le 7 juillet 1971, un nouveau véhicule tous-terrains est livré. Il s'agit d'un camion-citerne-forestier lourd Berliet de type FF6X6 double cabine, avec une citerne de 3500 l.



Réception du CCF Berliet FF6X6 le 9 juillet 1971



construction d'un nouveau centre de secours est lancé.

Situé dans le haut de la rue des graveurs, à proximité de l'ancien garage, ce nouveau centre de 5 places, équipé de portails électriques, doit remplacer le garage en pierres couvert de tôles situé derrière l'église, plus du tout adapté pour un centre de secours, et trop exigu pour accueillir tous les nouveaux véhicules.

L'inauguration du nouveau centre de secours aura lieu le 15 avril 1972.



L'inauguration du nouveau CS.



Le colonel Cojre et le maire Yves Rocher

Quelques années plus tard, au début des années 80, le garage sera agrandi par le fond avec le rajout de 3 places pour les véhicules et surtout une salle de réunion avec un coin standard, car depuis 1974 le système de couverture radio départemental se met en place, et les véhicules sont équipés de postes de radio mobiles, ce qui va faciliter grandement la gestion des interventions.

En 1978, un nouveau camion-citerne-forestier Berliet L64 double cabine, doté d'une citerne de 4000 litres et d'une pompe de 90 m<sup>3</sup>/h, arrive au centre. Avec cet engin, le centre de La Gacilly dispose à présent de 4 camions de lutte contre l'incendie, dont 3 camions-citernes-forestiers lourds. Ce sont Pierre Leclerc et René Corvaisier qui feront le déplacement jusqu'à l'usine Camiva à Chambéry pour le récupérer et le ramener par la route jusqu'à la Gacilly.



*René Corvaisier et Pierre Leclerc réceptionnent le Berliet L64 à Chambéry*

Les évolutions techniques se poursuivent tout au long des années 80/90 avec le remplacement des premiers véhicules, et la dotation en moyens spécifiques de secours routier et nautique par le département qui prend le relais des communes pour l'achat des moyens lourds, véhicules d'incendie et ambulances.



*Le nouveau VSAB Peugeot J9 (1981)*



*Le nouveau fourgon-pompe-tonne Iveco/Camiva (1988)*



*Photo de groupe lors des 50 ans du corps en 1981*

La centralisation des alertes à Vannes en 1989 met fin à la réception des demandes de secours au Panorama. C'est aussi le début de l'informatisation des centres de secours avec le système d'alerte Sigale qui permet de déclencher l'alerte à distance et recevoir les feuilles de départs.

Les pompiers sont équipés de bips sélectifs et s'organisent en équipes de garde la nuit et les week-ends, ce qui permet de ne plus sonner la sirène à chaque intervention.

Le 1er janvier 1990, la gestion administrative et financière du centre, jusque-là communale

est confiée à un SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) qui regroupe les communes du secteur de 1<sup>er</sup> appel.

Le 1<sup>er</sup> président est Jean Bouedo, maire de St Nicolas du Tertre. Puis, à partir de 1995, c'est René Morice, maire de Glénac, qui assurera cette fonction jusqu'en 2014. Ensuite, Yannick Chesnais, conseiller départemental et élu des Fougerêts, prendra la suite, jusqu'à la dissolution du SIVU en 2019.



*2 février 1992 : Réunion du bureau du SIVU à la mairie de La Gacilly*

Le 16 mars 1993, jour de son 60<sup>ème</sup> anniversaire, le lieutenant Jean Paris fait valoir ses droits à la retraite après 38 ans de service dont 31 comme chef de corps.

Efficacement secondé par le sous-lieutenant Pierre Leclerc, il laisse un centre de secours transformé en un centre moderne et à l'efficacité reconnue. Il est nommé capitaine honoraire.

Le lieutenant Jean Paris est remplacé par le lieutenant Thierry Maguer, alors pompier au centre de secours de La Gacilly depuis 10 ans.

L'évolution du matériel a vu le nombre d'engins passer de 2 à 7 véhicules, et les interventions, au nombre de 38 en 1962 atteindront 350 en 1976, pour dépasser les 500 au début des années 90.

Le lieutenant Paris aura dû faire face à de très grosses interventions, notamment des feux de forêts, en 1973 (400 ha) et 1982 (150 ha) dans la forêt de St Jugon, et surtout la terrible année 1976, où, à peine remis du grand feu de Molac (4000 hectares), plus de 600 hectares sont détruits à la Roquennerie et entre St Jugon et Sigré le week-end du 3-4 juillet.



Jean Paris entre Yves Rocher et le capitaine Inesta en 1976

En 1999 après quelques mois d'une maladie qu'il savait incurable, le capitaine Jean Paris décède à seulement 66 ans, et laisse un grand vide à La Gacilly, et surtout au centre de secours qu'il avait contribué à faire vivre et moderniser pendant 31 ans.

A partir du 1er septembre 2000, le centre de secours de la rue du menhir portera en son honneur le nom de 'centre de secours Jean Paris.

### 1993 : Le lieutenant Thierry Maguer chef de corps.



Le lieutenant Thierry Maguer, chef de corps



Le lieutenant Paris nommé capitaine honoraire

Le gros projet qui occupera le nouveau chef de centre et son adjoint, le lieutenant Daniel Diguët, ainsi que les élus du SIVU en ce milieu des années 90, sera la construction d'un nouveau centre de secours pour remplacer celui de la Rue des Graveurs qui n'est plus adapté.

Une étude a donc été lancée et un terrain a été donné par la commune, Rue du Menhir, ce qui a permis de débiter les travaux en 1995.

Les pompiers prendront possession du nouveau centre de secours le 5 novembre 1997. L'ancien bâtiment de la rue des graveurs sera récupéré par la commune et aménagé quelques mois plus tard en maison des associations.

L'inauguration officielle du nouveau centre de secours aura lieu un an plus tard le 11 septembre 1998.



La coupure du ruban lors de l'inauguration du nouveau centre de secours



Le nouveau centre de secours



Le matériel du centre en 1998

### 2001 : la départementalisation

Le 1er janvier 2001, la loi de départementalisation des services d'incendie de 1996, comme partout en France, s'applique dans le Morbihan, et les corps de sapeurs-pompiers rejoignent tous le corps départemental sous l'appellation de "centres d'incendie et de secours".

Cette départementalisation marque la fin de l'existence du corps des sapeurs-pompiers de La Gacilly en tant que corps communal, et le SIVU n'assurera plus désormais que la gestion du bâtiment, avant sa dissolution en 2019.

C'est la communauté de communes 'Oust à Brocéliande' qui reprendra alors la gestion des casernements des trois centres de La Gacilly, Guer et Malestroit.

La gestion du personnel, et l'achat des moyens matériels, depuis l'habillement jusqu'aux véhicules sont désormais totalement à la charge du département.

Les engins lourds sont remplacés plus régulièrement par des véhicules neufs ou d'occasion, ce qui permet aux pompiers du centre d'être dotés des matériels les plus modernes pour accomplir les missions de plus en plus variées. C'est le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques qui permet d'affecter les moyens de secours en fonction des risques du secteur.

La formation s'organise aussi à l'école départementale avec la création de nouvelles spécialités (feux de forêts, secours routiers, sauvetage nautique, prévention), ce qui permet aux pompiers du centre de monter en compétence pour mieux appréhender les nouveaux risques de la vie moderne.



Le véhicule de secours d'urgence



Le fourgon-pompe-tonne-secours-routiers

A partir des années 2000, les interventions ne cessent d'augmenter, les opérations de secours aux personnes se multiplient, alors que le nombre d'incendies et d'opérations diverses est en diminution.

Parmi les plus marquantes de ces 30 dernières années, les pompiers gardent en mémoire l'incendie d'un entrepôt chez Yves Rocher en 1995, et les gros feux de forêts des années 89/90.



Mais également les graves inondations durant les hivers 1995 et 2001 lorsque tout le pays de Redon était sous les eaux, avec d'énormes problèmes de circulation dus à la submersion des voies de communication.



L'effectif évolue aussi, se féminise, et se maintient à une moyenne de 45 volontaires. L'école des jeunes sapeurs-pompiers voit le jour avec une nouvelle section tous les 3 ans.

Le 25 septembre 2019, après 26 années à la tête du centre de secours, le commandant Thierry Maguer laisse la place de chef de centre au lieutenant Bruno Davalo, et rejoint l'équipe de direction du SDIS 56 comme représentant des volontaires.

2019 : le lieutenant Bruno Davalo chef de centre.



Passation de commandement  
Lt Soullaine (adjoint) Mr Dufeigneux (Psdt SDIS) Cdt Maguer, Mme Herry (conseil départ.), Lt Davalo, ctrl-Général Berrod

Les interventions atteignent désormais une moyenne de 800 par an, avec un pic à plus de 950 en 2019, et ce malgré la régulation du centre d'appel et le transfert d'interventions non urgentes vers des partenaires publics ou privés.

Alors, comme vingt-six ans plus tôt, la passation de commandement s'accompagne d'un projet de transformation du centre de secours devenu trop exigu et manquant de locaux de vie. Les effectifs ont augmenté et des nouveaux besoins en locaux de formation, en vestiaires et en hébergement se font sentir.



Le casernement actuel pouvant difficilement évoluer faute de place, l'idée d'un nouveau projet de centre de secours est évoquée.

## LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GACILLY

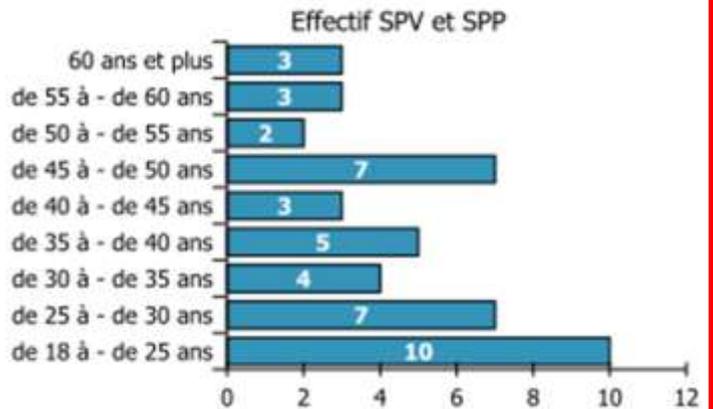
Chef de centre :  
Lieutenant DAVALO Bruno

Adjoint au chef de centre :  
Lieutenant SOULAINÉ Régis

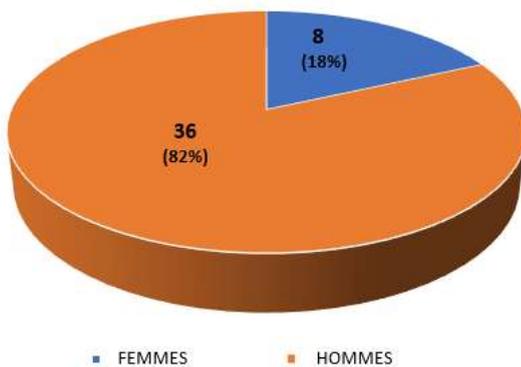
### LES EFFECTIFS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le centre de secours comprend **44 sapeurs-pompiers volontaires** répartis ainsi :

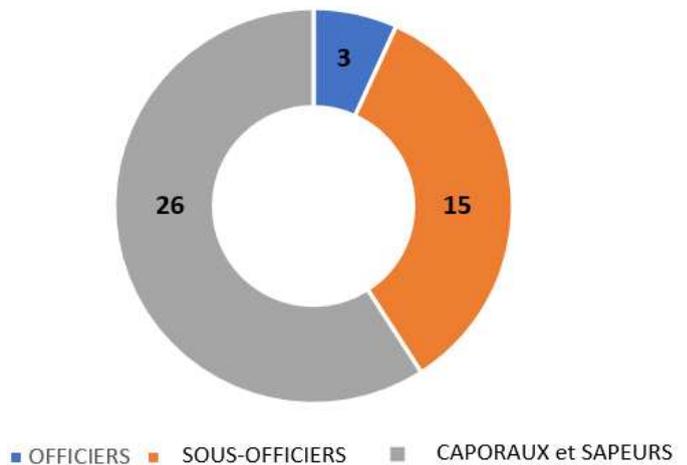
Pyramide des âges



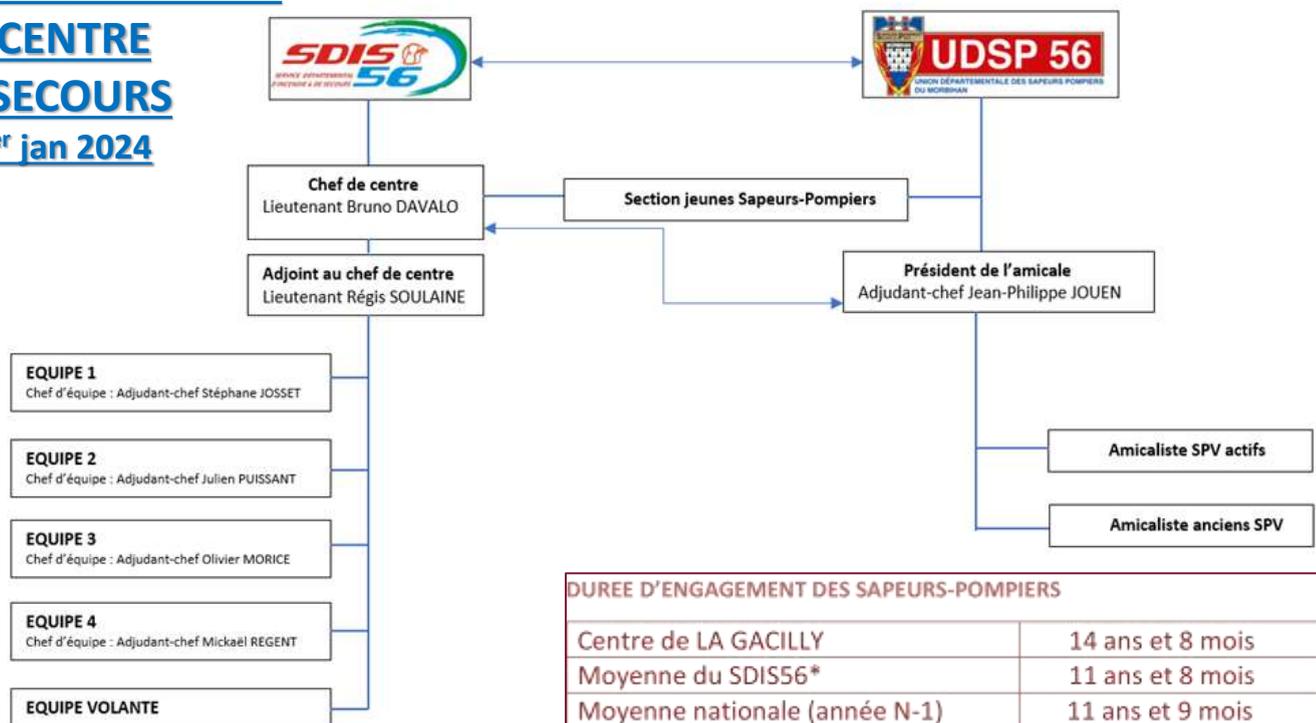
REPARTITION HOMMES / FEMMES



REPARTITION PAR GRADES



### ORGANIGRAMME DU CENTRE DE SECOURS au 1<sup>er</sup> jan 2024



#### DUREE D'ENGAGEMENT DES SAPEURS-POMPIERS

Centre de LA GACILLY	14 ans et 8 mois
Moyenne du SDIS56*	11 ans et 8 mois
Moyenne nationale (année N-1)	11 ans et 9 mois

\*SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

• **LES PRINCIPAUX MATÉRIELS AFFECTÉS AU CIS LA GACILLY**

SIGLE	APPELLATION	UTILISATION
VSAV	VEHICULE DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES	Secours à personne, secours routiers
FPTSR	FOURGON POMPE TONNE SECOURS ROUTIER	Feux de structures, secours routiers
CCF	CAMION CITERNE FEUX DE FORETS	Feux de forêts et de cultures agricoles
FMOGP	FOURGON MOUSSE GRANDE PUISSANCE	Feux industriels, alimentation en eau
VLCG	VEHICULE LEGER CHEF DE GROUPE	Commandement des opérations
VTUS	VEHICULE TOUS USAGES SIGNALISATION	Opérations diverses, secours routiers
MPR120	MOTO POMPE REMORQUABLE 120M3/H	Alimentation en eau
VLTU	VEHICULE LEGER TOUS USAGES	Secours à personne, déplacement du personnel
VTP	VEHICULE TRANSPORT PERSONNEL	Déplacement du personnel
CSL	CANOT DE SAUVETAGE LEGER	Secours nautique



VSAV



FPTSR



CCF



FMOGP



VTUS



VLCG

• **L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE**

Le Centre d'Incendie et de Secours de LA GACILLY est soutenu par la Compagnie d'appui et de soutien de VANNES. La mission de service public, assurée par le CIS, concerne dans sa grande majorité le secours et l'assistance à personne.

Répartition par catégorie des interventions réalisées par le CIS de LA GACILLY du 01/2023 au 12/2023  
Le Centre de Secours intervient en 1<sup>er</sup> appel sur 9 communes.

**La répartition des interventions sur ces communes du 01/2023 au 12/2023.**

CATEGORIE	Nombre	Pourcentage
Secours à personne	545	71%
Incendie	77	10%
Accidents de la circulation	96	13%
Opérations diverses	36	5%
Nautique	10	1%
<b>TOTAL</b>	<b>764</b>	<b>100%</b>

## LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GACILLY

La répartition des interventions sur ces communes du 01/2023 au 12/2023.

COMMUNES	Nb d'habitants	Nb d'interv.	%
LA GACILLY	4096	223	36%
CARENTOIR	3100	124	20%
PEILLAC	1894	78	12%
SAINT MARTIN SUR OUST	1314	79	13%
SIXT SUR AFF		31	5%
LES FOUGERETS	982	32	5%
COURNON	831	26	4%
TREAL	671	20	3%
SAINT NICOLAS DU TERTRE	467	14	2%

### LA DISPONIBILITÉ DES SAPEURS-POMPIERS

Les centres de secours sont classés par catégorie. Il existe au sein du SDIS56 5 catégories de 1 à 5.

**Le centre de secours de LA GACILLY est classé 3.** Il est tenu de respecter un potentiel opérationnel journalier (POJ) qui est indiqué dans le Règlement Opérationnel approuvé par arrêté préfectoral du 01/01/2019.

**Le POJ attendu en moyenne, en journée, est de 7 SPV en astreinte.** Ce POJ est difficile à maintenir en journée semaine (7h/19h) au vu du manque de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.

### DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

**Vous remplissez les conditions suivantes :**

- Avoir au moins 18 ans,
- Satisfaire aux conditions d'aptitudes médicales et physiques,
- Être en position régulière auprès au regard des dispositions du code du service national,
- Jouir de vos droits civiques,
- Avoir un temps de trajet entre le domicile et le centre de secours de 5mn maximum.

**Alors, vous pouvez vous engager comme sapeur-pompier volontaire.**

**Vous bénéficiez d'avantages sociaux :**

- Une couverture sociale dans le cadre de vos activités (mutuelle, assurance),
- Le versement d'indemnités pour le temps passé en intervention ou en formation.

### COMMENT FAIRE POUR CANDIDATER ?

- Déposer une lettre de motivation accompagnée de votre CV et copie(s) de diplôme(s) au Centre d'Incendie et de Secours de LA GACILLY, Rue du Menhir, 56200 LA GACILLY
- Vous serez ensuite convoqués auprès du chef de centre et du comité de centre qui donnera un avis sur votre recrutement.

*Vous êtes recrutés pour une période de 5 ans renouvelable. Vous bénéficiez d'une couverture sociale dans le cadre de vos activités et percevez des vacances horaires pour le temps passé en intervention et formation.*



En cinq ans, Artémisia est devenu un acteur culturel et événementiel incontournable et structurant pour la commune et le territoire. La qualité des espaces et de l'accueil en fait aujourd'hui une salle de référence sur le Grand Ouest, tant pour les tournées d'artistes que pour les organisateurs d'événements.

Avec son identité propre et son fonctionnement « clef en main », les locations événementielles représentent aujourd'hui environ 50% de l'activité. Cette facette de l'activité n'est pas toujours visible pour la population car il s'agit en général d'événements privés.

Mais cette partie de son activité répond à une réelle volonté dont l'objectif est de rentabiliser au mieux cet établissement communal.

Au niveau de la programmation culturelle et musicale, l'idée est toujours de proposer une programmation

### « les pieds ici, la tête ailleurs »

**Les pieds ici** - Forts de notre identité et de notre culture bretonne, nous sommes fiers d'avoir déjà accueilli des grands noms de la scène bretonne comme Gilles Servat, Dan Ar Braz ou Denez Prigent... mais nous sommes également très fiers d'avoir accueilli des artistes bretons de la nouvelle génération comme Plantec, David Gauchard ou même HYSTA.

**La tête ailleurs** - La culture est une ouverture à l'autre... Nous proposons donc des spectacles de tous les styles (théâtre, jeune public, danse, musique, humour...) et de tous les genres. Nous souhaitons mettre en avant des artistes célèbres et d'autres moins connus. C'est un équilibre important pour la création culturelle.

Nous sommes donc très heureux de pouvoir proposer à la population des têtes d'affiche comme Baptiste Lecaplain, Booder, Cali, Les 3 Cafés Gourmands ou encore Anne Roumanoff. Mais nous sommes également

très heureux de pouvoir proposer des artistes moins connus (pour le moment) comme Brazakuja (dont une des membres est glénacoise d'ailleurs), Mohamed Abozekry ou Samia Orosémane...

Un autre volet de l'identité d'Artémisia vient des partenariats qui sont tissés avec des acteurs du territoire dans différents domaines.

Le Festival Photo La Gacilly, les Musicales de Redon, Oust à Brocéliande Communauté... Et aussi des compagnies et artistes locaux que nous voulons soutenir dans leur démarche.

Artémisia c'est aussi un engagement local concret avec nos commerçants et prestataires locaux. Plus de 60% des dépenses globales sont payées en local.

### Programmation ARTISTES des 5 années ARTÉMISIA Septembre 2018 à Juin 2024

Hervé Dréan / Michel Boujenah / Slim Paul / Mes Souliers Sont Rouges / Olifan / Sapritch / Fred Pellerin / Pierre Perret / Cie 6<sup>e</sup> dimension / Label Caravan / Les Frères Casquettes / Miossec / Lesneu / China Moses / André Manoukian / Laurent De Wilde / Ray Léma / Samia Orosémane / Cie L'unijambiste / Klew / Trio Ebrel - Le Buhé - Vassallo / Comète / Collectif Ruvolté / Dalva / Pierrot Soleil / Rachele Sonalm / Cie Le Ventre / Cie Coppelius / Erwan Lhermenier / Pierre-Yves Prothais / Patrick Sheyder / Allain Bougrain Dubourg / Abdelghani Benhelal / Thomas Mayeras Trio / Mohamed Abozekry / Back To The Roots / JeanFrançois Zygel / Outer City Blues / Collectif Arbracames / Snakes & Ladders Quintet / Matao Rollo / Soulttime / Christine Grollier Trio / Sanseverino / Plantec / Beat Bouet Trio / Filles du Pays / Romain Leuleu Sextet / Gilles Servat / Marion Pacaud / Booder / Blue Tunes Quintet / Opus de Swing / Marolito / Bandoleros / Compagnie Rouge Bombyx / Cali / LAB / West Whispers Quartet / Brian Ruellan "Brigan 4tet" / Kent Hypnose / Les Tréteaux de France / Trio 303 / Dan Ar Braz / David Er Porh / Cie Orange Givrée / Cie Famillepetitplus / Anne Roumanoff / Les Tréteaux de l'Etoile / Denez / Sellig / Hysta / Alice Reize / Tekemat 6tem / Les Divers Gens / Trois Cafés Gourmands / Brazakuja / Boris Viande / Laurie Peret

Les constructions d'Artémisia commencent à devenir célèbres et à voyager...

Nous accordons une attention particulière au fait de pouvoir construire une partie de notre mobilier (tables, bar...) ainsi que des objets de décor pour le lieu ou pour des spectacles. Bien entendu en matériaux de récupération !

Ces créations font également l'identité du lieu.

Un arbre en bois de palette qui se retrouve à Paris dans des bureaux, une tête de loup en plastazote qui va certainement accompagner Hysta sur certaines de ses dates de concert, un Photobooth au jardin siglé La Gacilly, des sièges en bidon pour notre terrasse qui sont loués pour certains événements... Cela fait aussi l'image d'Artémisia à l'extérieur.



Depuis son ouverture en 2018, la structure et la vie de l'espace culturel Artémisia étaient « entre les mains » de deux agents, Frédéric et Arnaud.

Depuis les débuts, l'activité d'Artémisia a quadruplé ou quintuplé. Il devenait donc nécessaire d'augmenter l'effectif, ce qui vient d'être fait avec l'arrivée de Romain comme nouveau technicien.

Cela va permettre de développer encore l'activité.



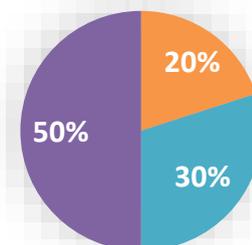
De droite à gauche Frédéric Guyomarc'h, directeur ; Arnaud Véron, régisseur Général ; Romain Bouchet, technicien

### Artémisia :

#### 5 ans en quelques chiffres

- ❑ 150 000 personnes accueillies
- ❑ 150 jours d'exploitation par an
- ❑ Chiffre d'affaires locations : 50 000 € HT
- ❑ 5 à 7 salons par an

### 3 Pôles de Compétences Part en % de l'activité



- Programmation artistique et culturelle à destination de la population
- Accompagnement des projets et événements locaux (spectacles, écoles, repas associations)
- Location événements entreprises et salons

**Le Conseil Municipal des Jeunes :  
des actions concrètes pour notre commune**

Le Conseil Municipal des Jeunes de La Gacilly a récemment achevé la construction des boîtes à livres, un projet visant à promouvoir la lecture et l'échange de livres au sein de la population. Ces boîtes à livres seront bientôt installées dans différents secteurs de la commune, une initiative qui contribuera sans aucun doute à renforcer le lien social entre les habitants et la culture au sein de notre commune.



*Préparation avant la peinture*

De plus, le Conseil Municipal des Jeunes a organisé une matinée éco-citoyenne le 16 mars dernier, une initiative louable qui a mobilisé de nombreux habitants de la commune.

Grâce à l'engagement de toutes les personnes présentes, des centaines de kilos de déchets ont été collectés, contribuant ainsi à préserver notre environnement et à sensibiliser la population aux enjeux écologiques.



*Promotion de la journée éco-citoyenne  
au marché de La Gacilly*



*Récolte à La Chapelle Gaceline*



*Les jeunes sur le terrain*



*Récolte à Glénac*

Le CMJ a également pris part aux cérémonies commémoratives du 8 mai dernier. Leur présence a montré leur attachement aux valeurs de mémoire et de respect, rendant hommage à ceux qui ont combattu pour notre liberté.

Leur participation à cet événement important est un témoignage de leur engagement civique.



*Cérémonie du 8 mai à La Chapelle Gaceline*



*Cérémonie du 8 mai à Glénac*

Toujours en quête de nouvelles initiatives, les jeunes conseillers réfléchissent déjà à leurs prochains projets. Parmi les idées en discussion, on compte le renouvellement de l'organisation d'un après-midi discothèque pour rassembler les jeunes de la commune dans une ambiance festive et conviviale, la première édition ayant connu un franc succès.



Teenparty à Glénac le 1<sup>er</sup> juillet 2023

Pour mieux comprendre le fonctionnement de nos institutions et renforcer leur engagement citoyen, ils envisagent également des visites institutionnelles : comme celle du Conseil Départemental



ou de l'Assemblée Nationale.



Ces actions témoignent de l'engagement et de la détermination des jeunes membres du Conseil Municipal qui œuvrent activement pour améliorer la qualité de vie dans notre territoire et promouvoir des valeurs de solidarité et de responsabilité.

Félicitations à tous les jeunes impliqués dans ces projets, et un grand merci à toutes les personnes qui les soutiennent dans leurs actions pour un avenir plus durable et solidaire.

## Terre de Jeux 2024 : Belle journée d'Olympiades le mardi 25 juin 2024

par Sophie NICOLE, Adjointe  
déléguée au Sport, Tourisme & Patrimoine

**20**  
**TERRE**  
**DE JEUX**  
**24**

La commission sports a organisé une journée olympique et sportive pour faire vivre aux enfants des 4 écoles l'esprit des Jeux olympiques.

La Gacilly a en effet été labellisée Terre de Jeux 2024 et a favorisé la pratique de disciplines sportives dans les 4 écoles, publiques et privées, de la commune.

Le GESPR (Groupement pour l'emploi du sport partagé en régions) de Redon nous a accompagné dans ce projet. Une dizaine d'animateurs sportifs de ce groupement est ainsi intervenu dans chaque cycle des écoles maternelles et primaires tout au long de l'année scolaire dans différentes activités.

Près de 400 élèves se sont retrouvés le 25 juin dernier au stade de football de La Gacilly pour participer aux Olympiades. Vingt-six équipes en lice, représentant chacune un pays, ont été constituées avec des enfants des différents établissements selon leur âge.

La Mairie a offert à chaque écolier un tee-shirt aux couleurs des anneaux olympiques sur lequel était



Tout au long de la journée (la matinée uniquement pour les maternelles), les équipes ont pu se retrouver autour de différentes disciplines, changeant d'atelier toutes les demi-heures : art du cirque, handisport, athlétisme, biathlon, course d'orientation, basket, sandball, gymnastique ...



Une activité artistique autour de la peinture a également été proposée, et un quizz sur les J.O. Le midi, tous les écoliers se sont retrouvés pour former les anneaux olympiques, avec une photo prise du ciel.



**Anneaux olympiques réalisés par tous les élèves et filmés par drone (TERRE ET CIEL SURETE - Redon)**

En fin de journée, les fresques de chacune des classes, réalisées par les élèves sur le thème des JO, ont été exposées et chaque classe a pu être prise en photo devant sa fresque.

L'objectif de cette journée étant de cultiver le « jouer ensemble » et de créer du lien entre les écoles et les écoliers, il n'y avait pas de podium.

Merci à celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée directement et indirectement.



## Le mot du GESPR

Le 25 juin, La Gacilly a vibré au rythme des Jeux Olympiques, un événement marquant organisé et animé par le GESPR. Depuis septembre 2023, cette initiative a permis aux élèves des écoles primaires de la commune de découvrir et de s'initier à onze disciplines sportives, grâce à l'implication continue des éducateurs mis à disposition.

Depuis la rentrée en effet, les éducateurs du GESPR ont investi les écoles primaires de La Gacilly pour faire découvrir aux enfants des sports variés tels que le handball avec Kilian, le cirque et le flag rugby avec Valentin, l'escrime et la boxe avec Loïcia, la gymnastique animée par Maëlle et Céliane, l'handi sport et l'athlétisme par Lillian, le basket avec Pierrick et le kin-ball et hockey avec Lenny.

Ce projet ambitieux s'est conclu le 25 juin dernier au complexe sportif de La Gacilly par des olympiades. Grâce à leur dynamisme, cette journée a été une expérience qui restera dans la mémoire de tous nos jeunes sportifs.

Une journée finale qui a rassemblé plus de 400 enfants, répartis en équipes mixtes par tranche d'âge pour favoriser l'interaction et l'entraide. Encadrés par les éducateurs du GESPR, les enfants ont participé à des activités, sous un grand soleil et avec l'enthousiasme de 40 parents accompagnateurs.

Nous tenons à remercier Sophie Nicole, adjointe déléguée aux sports et la commune de La Gacilly pour leur engagement et leur présence qui ont grandement contribué à la réussite de cette journée sportive et inclusive.



[www.gespr.bzh](http://www.gespr.bzh)

**Vous pouvez nous contacter à [contact@gespr.bzh](mailto:contact@gespr.bzh) ou au 09.70.91.39.88.**



© Ecole Saint-Jugon



## Deux gaciliens ont participé au Relais de la Flamme

À Saint-Just le 1<sup>er</sup> juin pour Alban Allainmat et à Rochefort-en-Terre le 6 juin pour Laurine Orève, ils ont participé à la préparation des habitants de notre secteur géographique pour les JO 2024 en étant relayeurs de la Flamme Olympique. Ils nous expliquent comment ils ont été retenus pour cette mission, leur vécu de cet événement exceptionnel dans des sites d'exception et au milieu d'un public nombreux, heureux et bienveillant, et leur ressenti après ce relais dont ils disent tous les deux qu'il restera gravé dans leur cœur et leur mémoire.



Laurine porte la flamme dans les rues de Rochefort



Passage de relais

### Entretien avec Laurine, Étudiante à Angers et habitante de La Gacilly

« C'est mon frère jumeau Nicolas qui m'a inscrite sans me le dire ; j'ai été très touchée par sa démarche et par la description valorisante qu'il a faite de moi sur le dossier. Alors j'ai décidé de continuer le processus de recrutement. J'ai eu la réponse en janvier. A Rochefort, on était trois femmes. Quelqu'un du comité nous donne nos tenues, nous accueille et nous accompagne sur notre parcours, et puis c'est parti. Et c'est vrai que tout va très vite : c'est un grand moment franchement impressionnant, qui fait plaisir. On prend notre place pour le relais avec chacune notre torche. C'est la flamme qu'on se transmet, pas la torche. Et on finit toutes les trois sur le podium : c'est notre "moment de gloire" à nous ! En général, je n'aime pas trop quand les regards sont centrés sur moi. Dans le temps, je cachais un peu mon bras ; mais le basket à Glénac et la Saint-Léon m'ont vraiment bien aidée. Alors là, à Rochefort, aucune appréhension : ce n'était que des regards de bienveillance. On avait l'impression de transmettre le bonheur ! »

### Entretien avec Alban, fonctionnaire de police à Rennes et habitant de La Gacilly

« Il y a plusieurs mois, j'ai été appelé par les ressources humaines de la police nationale qui m'ont proposé de porter la flamme olympique. C'était pour la raison que j'ai été victime d'une blessure en opération. Alors, j'ai accepté tout de suite bien sûr parce que c'est un honneur, et le fait qu'on ait pensé à moi pour cette raison, c'est une vraie reconnaissance et ça fait beaucoup de bien !

À Saint-Just, le jour du relais, je n'ai jamais ressenti de pression même si j'étais concentré quand même. On voit le sourire des gens et les yeux qui pétillent ! J'avais vraiment le sentiment d'être dans une bulle, surtout que j'étais le dernier relayeur et que j'ai eu plus de temps avec la flamme. Alors, quand on est arrivé au podium, j'ai donné la flamme à tous les relayeurs qui étaient avec moi pour qu'on partage tous ensemble ce moment exceptionnel. Surtout que les premiers porteurs n'avaient pas eu de public.

En conclusion, un excellent moment avec mon fils, ma compagne, mes parents et ma famille. Ça n'a été que du bonheur ! »



Alban sur le circuit des mégalithes de Saint-Just



Alban et ses 3 collègues du relais sur le podium en fin de cérémonie

**Félicitations Laurine et Alban pour cette belle aventure et merci d'avoir accepté cette interview !**

*Le Relais de la Flamme, c'est avant tout une aventure humaine. Ceux qu'on appelle les Éclaireurs représentent la richesse et la diversité de notre société. Avec eux, le Relais de la Flamme sera un magnifique moment d'ouverture, de transmission et de partage ! »*

**Tony Estanguet, président de Paris 2024**

D'autres porteurs mobiliseront à nouveau les Français avant les Jeux Paralympiques. Pendant 4 jours, du 25 au 28 août 2024, le Relais de la Flamme Paralympique traversera plus de 50 villes jusqu'à la cérémonie d'ouverture Place de la Concorde à Paris.



**RELAIS DE LA FLAMME PARALYMPIQUE**  
PARIS 2024



**ENCORE UN PEU DE PATIENCE !**

**Philippe Noget,**  
maire délégué de La Gacilly  
Adjoint en charge des projets  
structurants

Depuis plusieurs mois, la commune connaît de nombreux travaux sur l'ensemble de son territoire. Ces travaux engendrent des perturbations dans notre vie quotidienne, des changements d'habitudes et des difficultés de toutes sortes. Mais ils sont réalisés dans l'intérêt général et visent à améliorer notre vie future.

Le but de cet article est de faire un point rapide sur l'avancement des deux plus importants chantiers de la commune. Ils avancent conformément à leurs plannings initiaux mais exigent de nous encore un peu de patience.

**La passe à poissons.**

**SYNDICAT MIXTE DU GRAND BASSIN DE L'OUST**

Photos aériennes réalisées par le syndicat, retrouvez les vidéos des travaux sur leur page [facebook](#).



Au cœur même de notre dispositif touristique, ce chantier qui a envahi la place de La Ferronnerie, vise à rétablir le bon état écologique de l'Aff. C'est un chantier qui répond à une injonction de l'Europe.

Depuis début juin, les phases les plus perturbantes du chantier - mise en place des palplanches, creusement du chenal de la passe dans le lit de la rivière et à travers le barrage - sont achevées.



Très prochainement, nous allons voir apparaître les premiers bassins de la passe et ces travaux deviendront plus lisibles. Tout un travail d'embellissement de la passe va s'enclencher avec la mise en place des parements de pierre, le renouvellement des vannes et de la passerelle piétonne, etc...

Si tout va bien, la place de la Ferronnerie sera libérée en novembre 2024.

## L'écoquartier de l'Aff

Sur ce chantier, il s'agit de travaux de plus grande ampleur qui poursuivent de multiples objectifs : économiques, environnementaux, urbanistiques et sociétaux.

En effet, ce quartier n'est pas seulement un lieu d'accueil pour nos visiteurs avec ses parkings végétalisés. Il doit développer aussi ses caractéristiques de lieu d'échange économique avec de nouvelles boutiques, de lieu de vie avec des habitations et de nouvelles activités grâce à son futur tiers-lieu. Il est aussi la première étape de la rénovation urbaine du centre-ville.

Alors oui, on le voit bien, ce chantier s'inscrit dans le temps long et nécessitera des années avant d'être abouti.

Dans l'immédiat, notre planning prévisionnel est respecté. À la fin juin, la phase 3 des travaux a été achevée, et on devine déjà la physionomie future de notre port, avec ses larges ouvertures sur la rivière. Dès cet été, on pourra utiliser la moitié basse du parking qui sera végétalisé ultérieurement.



Les travaux vont connaître une pause estivale à partir du mois de juillet. Ils reprendront en septembre après la grosse vague touristique de juillet-Août et permettront d'aménager la seconde partie du parking et les alentours de la Fabrique.



Début 2025, la structure générale du quartier nous sera révélée et nous pourrons commencer la réhabilitation des immeubles existants.

Il faudra encore beaucoup de patience et d'efforts avant de voir le quartier achevé.

# ÉVOLUTIONS DES MOBILITÉS

## CIRCULATION DE L'ÉTÉ à La Gacilly

**RUE SAINT VINCENT**  
Du 6 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2024.  
La rue St Vincent sera fermée à la circulation des véhicules à moteur et uniquement piétonne.



**RUE DU STADE**  
Du 17 au 26 juillet 2024.  
La rue du Stade sera fermée à la circulation des véhicules en raison de travaux de réfection d'enrobé suite à défauts constatés.



**RUES HOLLERSBACH, RUE DE L'AFF, ET RUE DU RELAIS POSTAL**  
À partir du 10 juillet 2024.  
Pendant la pause estivale des travaux au quartier de l'Aff, la circulation reprend comme indiqué sur les plans ci-dessous



## Modifications de priorité

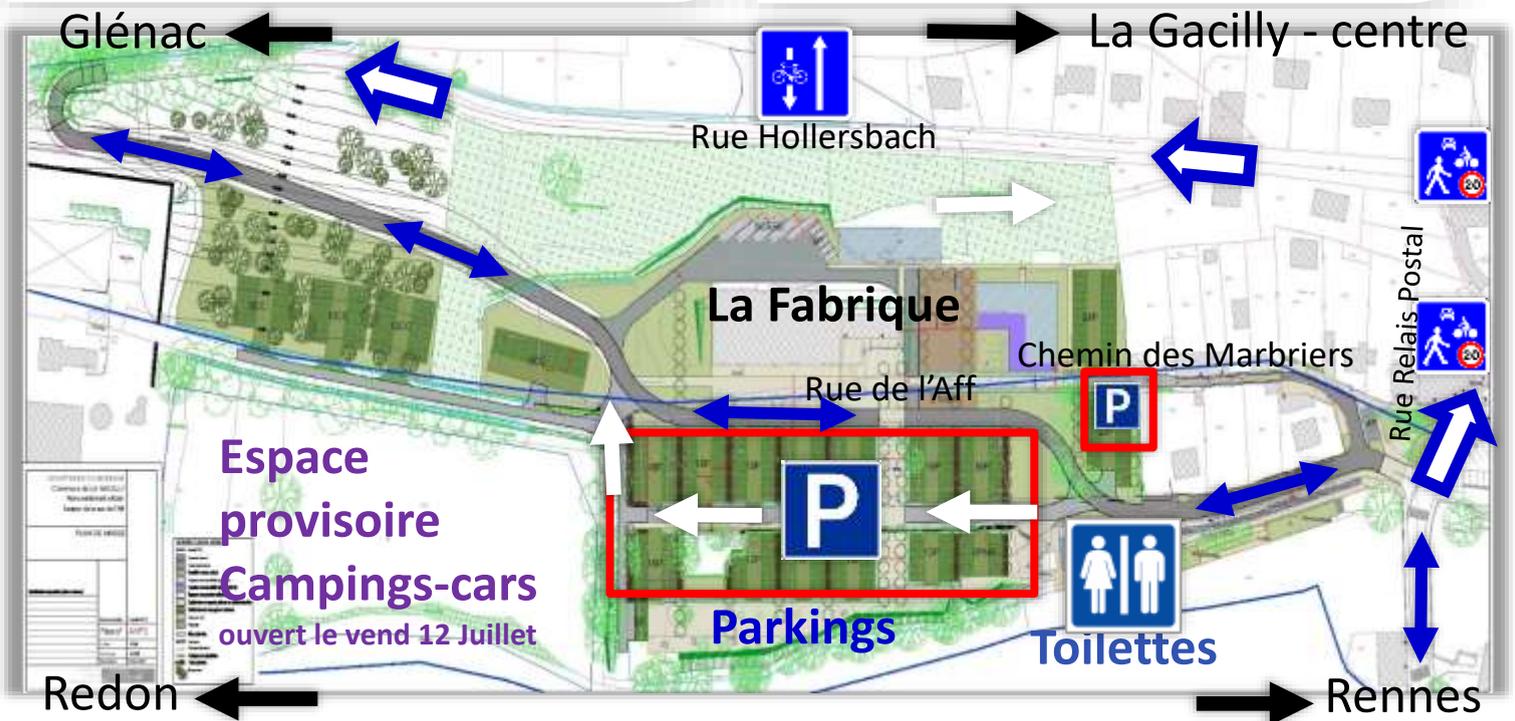
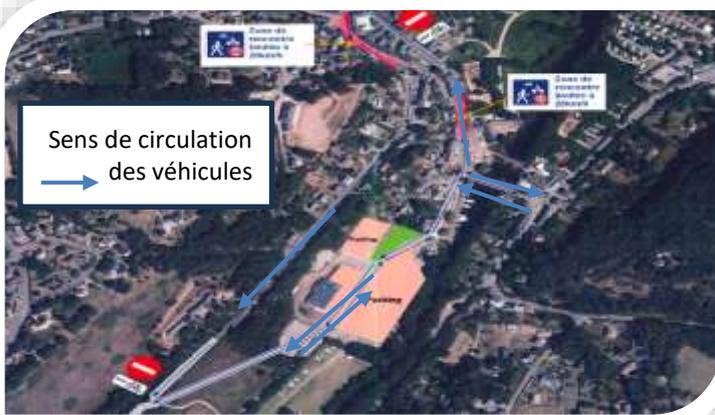
**À La Chapelle Gaceline**  
**RUES YVES ROCHER**  
et **MARCEL CHEVAL**  
Implantation d'un Stop rue Yves Rocher pour priorité aux rues Marcel Cheval et du Four



**À La Gacilly**  
**RUES DES COQUELICOTS**  
et **DES BRUYERES**  
Implantation d'un Stop rue des Coquelicots pour priorité rue des Bruyères



**LA VIGNE**  
Implantation d'un Stop en arrivant de La Vigne pour priorité des voies venant du Tay ou de La Gazaie



**Et cet été on fait comment pour BOUGER ?**

**mobilité**

**Pour aller à la piscine de Malestroit**  
Ligne OBC 2 | Ligne OBC 3 | TAD\*

**Pour aller à la piscine de La Gacilly**  
Ligne OBC 3 | Breizhgo 12 | TAD\*

**POUR RETROUVER LES COPAINS**  
TAD\*

**Pour aller en ville à Vannes ou Ploërmel**  
Breizhgo 4 | Ligne OBC 1

**Pour aller en ville à Redon ou Plélan-Le-Grand**  
Breizhgo 12

Scannez pour + de détails

Profitez de nos lignes pour pratiquer toutes vos activités

Plus d'informations sur [www.oust-broceliande.bzh](http://www.oust-broceliande.bzh) et l'appli OBC !

**MOBILE**  
l'application OBC

**- 26 ans**

lignes OBC : **1€**

**BREIZHGO** GRATUIT

\*Transport À La Demande sur réservation (au plus tard la veille avant 17h)

Pour tout renseignement, contactez le 02 97 75 01 02

**OBC**  
De l'ouest à l'est  
OUST-BROCELIANDE  
OUEST-BROCELIANDE

## Le club de judo de La Gacilly reprend ses activités en septembre 2024

Après une pause pendant la dernière saison sportive, les responsables sont prêts à accueillir les enfants à partir de 6 ans et les adultes.



Renseignements auprès de  
Monsieur Hugues Mahé  
Tél 06 98 95 18 10

Les cours auront lieu  
au gymnase de La Gacilly  
les lundi et mercredi à partir de 17 h

**Cette chambre est vide et c'est de notre faute.**

**BON PLAN -26 ANS !**  
du 10/07 au 01/09/2024

Bougez **gratuitement** avec

**BREIZHGO**

Offre réservée aux collégiens nés le 10/07/2004, 10/08/2004, 10/09/2004 et 10/10/2004. L'offre est réservée aux résidents de la carte scolaire Breizhgo de moins de 26 ans dans la limite des places disponibles. Réserver uniquement la veille jusqu'à 16h00.

Le réseau de transport public 100% Breizhgo

Conditions et réservation sur [breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh)



Pour les inscriptions,  
venez nous rencontrer au  
**Forum des associations  
de La Gacilly**  
**Samedi 7 septembre 2024**

# École Jean de La Fontaine La Gacilly



Ecole primaire  
Jean de la Fontaine

Rue d'Amboise - 56200 La Gacilly

<https://lafontainelagacilly.toutemonécole.com/>

Téléphone : 02 99 08 11 96 - 06 49 25 42 75 (SMS)

Directrice : Emmanuelle Alexandre



## Une école dynamique et ouverte vers l'extérieur

L'année scolaire se termine avec de nombreuses sorties et projets réalisés : balade contée en forêt de Brocéliande, visite du musée de St Marcel, sortie à la mer, journée aux jardins de Brocéliande...

Dès la rentrée de septembre 2024, les 6 classes de la TPS au CM2 pourront bénéficier d'autant d'activités en complément des apprentissages fondamentaux.

Un projet DRAC « Tasse toi » est en préparation,

une réflexion sur notre rapport aux autres avec deux interprètes marionnettistes de la compagnie Nickel chrome.

Les parents seront régulièrement invités à participer aux activités : ateliers de Noël, ateliers cuisine, semaine des langues, semaine des maternelles, sorties scolaires diverses.

### École du dehors

Plusieurs enseignantes poursuivent la pédagogie de l'école du dehors.

Une demi-journée par semaine, les élèves travaillent dehors et explorent. C'est l'occasion d'aborder des concepts de manière très concrète, de favoriser la coopération, de développer la motricité, la curiosité et l'autonomie des élèves. En École du dehors, on lit, on compte, on chante...



### Arts et culture

Une classe de cycle 2 poursuivra son projet radio. Celui-ci a déjà permis aux élèves d'animer une émission sur Timbre FM et d'interviewer les résidents de l'EHPAD. Toutes les classes participent au prix littéraire des Korrigans.

Les élèves découvrent les diverses expositions proposées par la ville de La Gacilly (**La Passerelle, le Festival photos...**).

Les classes se rendent régulièrement à la médiathèque, au théâtre et au cinéma.

Au fil de l'année, les élèves continueront leurs échanges avec les résidents de l'EHPAD ainsi que le partenariat avec la **Maison Bleue**.



### Activités sportives

Dans le cadre des **Jeux Olympiques** et en partenariat avec la municipalité, l'ensemble des élèves ont bénéficié de séances de sport encadrées par des éducateurs du GESPR.

Les maternelles ont ainsi pu découvrir l'**art du cirque** et le **kin-ball**. Les CP-CE1 ont pratiqué l'**escrime** et le **handisport**. Les deux classes de CM ont pu jouer au **hockey** et s'initier à l'escrime.

Tous les élèves du CP au CM2 se rendent à la **piscine** de Malestroit à raison d'une dizaine de séances par classe.



**Ecole Française d'Amboise**  
**PS-MS-GS**  
**21 rue de l'école**  
**56200 La Chapelle Gaceline**  
**(avec Jean-François et Darlène)**

*RPI Quelneuc*  
*La Chapelle Gaceline*

<http://rpiquelneuchapelle.blogspot.com>

**Ecole St François de Sales**  
**CP-CE1 et CE2-CM1-CM2**  
**15 rue du Houx**  
**56910 Quelneuc**  
**(avec Céline et Pauline)**

## Le RPI Quelneuc / la Chapelle Gaceline : à fond la forme !

En cette année 2023-2024, les écoles St François de Sales et Française d'Amboise réunies en Regroupement Pédagogique Intercommunal comptent 74 élèves qui ont des fourmis dans les jambes...

En effet, avec une année scolaire débutant par une coupe du monde de rugby et finissant par des jeux olympiques d'été en France, notre thème était tout naturellement trouvé : « le sport et ses vertus ». Ou encore comment apprendre « dans un esprit sain et un corps sain » ?

Dans cette optique et avec l'appui des municipalités, nos élèves ont participé et participeront à de nombreuses activités sportives. Ainsi dans cette première moitié, les élèves de CE2-CM1-CM2 se sont vu offrir 9 séances de perfectionnement sur la pratique du vélo sur route par une professionnelle, dans la campagne quelneucoise, terre cycliste ô combien réputée.



Les maternelles et CP ont eu également recours à des professionnels du sport pour les initier au flag rugby puis à la gymnastique pendant 2 mois. Ensuite, à partir de janvier, ils ont fait de l'athlétisme, de la boxe puis du handisport pour honorer l'esprit olympique et avoir ainsi une longueur d'avance.



Les CP, CE, CM participèrent également le 5 décembre à des épreuves sportives en réseau (à Carentoir) afin de courir et se dépenser au profit du Téléthon. « Le muscle sain au service du muscle malade ».

Enfin, le vendredi 8 décembre le RPI a redoublé d'efforts en proposant à Artémisia de La Gacilly un marché de Noël avec des confectios réalisées par les enfants de l'école ainsi que des professionnels extérieurs, mais également en offrant un spectacle-conte de Noël inventé et joué par les élèves sur scène, pour l'enchantement de leurs familles.



En seconde partie d'année scolaire Les CE1 et CE2 se sont rendus durant le printemps à la piscine de Guer, pour soit apprendre à nager, soit pour améliorer leurs technique et leurs performances.

Les maternelles CP, CE1 et CE2 ont partagé les valeurs de l'olympisme sur grand écran au cinéma de Guer en visionnant le célèbre et non moins hilarant « Astérix aux jeux olympiques ».

Tous les enfants de l'école se sont défoulés dans le parc de « La balade du père Nicolas » à Pluméliau entre toboggans, tyrolienne, luges, tricycles et autres sensations fortes, le mardi 11 juin.

La kermesse de l'école a eu lieu le samedi 29 juin à Quelneuc et a été l'occasion de joyeuses rigolades, ripailles comme nos célèbres gaulois autour d'un spectacle concocté par nos élèves sur le thème bien évidemment du « Sport et ses valeurs ».

Enfin, les CM n'ont pas oublié leur devoir de mémoire en visitant le musée de St Marcel le jeudi 4 juillet.

*Décidément on « sporte » bien  
sur le RPI Quelneuc / La Chapelle Gaceline !*

Et encore... je ne vous ai pas parlé de notre initiation cirque, nos journées réseau, notre chorale, nos bricolages, nos gâteaux mensuels, notre opération portes ouvertes, ...

En ce premier semestre de l'année 2024, les élèves de l'école Saint-Jugon ont pu vivre de nombreux projets

### Journée solidarité

Le mardi 2 avril les écoles privées du réseau de La Gacilly se sont retrouvées à La Gacilly (cycle 1), Carentoir (cycle 3) et St Martin Sur Oust (cycle 2) pour vivre une journée solidarité en partageant diverses activités (randonnée, célébration, jeux collectifs, de société, ...). Les enfants ont mangé un « pain compote » pour pouvoir récolter de l'argent et venir en aide à des associations 'Les restos du cœur' et 'Sovisem'.



### Interventions prévention Pompiers pour une initiation aux premiers secours du CP au CM2

Les élèves du CP au CM2 ont bénéficié d'une initiation aux premiers secours avec deux pompiers. Entre théorie et pratique, ils ont pu apprendre les bons gestes à adopter en cas de besoin.



Merci aux deux pompiers qui se sont déplacés à l'école pour cette journée. Et pour les animateurs des actions suivantes. En effet, le vendredi 24 mai, les CP sont partis à la caserne des pompiers.

- Visite de la caserne (réception des messages d'intervention, vestiaires, salle de classe, ...)
- Manipulation de la lance à eau
- Découverte de l'ambulance et ce qu'elle contient
- Prise de photos dans un camion
- Présentation de la tenue de pompier et essai avec prise de photos

Les élèves ont été ravis de découvrir ce monde attirant.



L'école Saint-Jugon est un lieu de vivre ensemble, riche d'expériences de partage au service des apprentissages.

Les animations sportives dans le cadre de Terre des jeux, proposées par la municipalité de La Gacilly, se sont poursuivies.

*Animation basket pour les maternelles*



*Animation escrime pour les CM :*



Les Olympiades qui ont eu lieu le mardi 24 juin ont permis à tous les élèves de toutes les écoles de la commune de vivre ensemble une journée sportive. Celle-ci est organisée dans le cadre des Terre de Jeux par les animateurs du GESPR et la municipalité.

## Début juin, Les CM1-CM2 ont passé une semaine à Guchen, dans les Pyrénées.

La semaine a été riche en découvertes.

Les écoliers ont visité le château médiéval de Mauvezin, les vestiges d'une cité romaine à Saint Bertrand de Comminges, ainsi que l'observatoire du Pic du Midi. Ils ont réalisé plusieurs randonnées pendant lesquelles ils ont eu la chance de voir de nombreux animaux : marmottes, isards, biches, milans royaux, vautours, brebis et patous...

Les élèves sont revenus des souvenirs plein la tête !!



Les autres classes ont vécu des sorties scolaires à la journée sur le Golfe du Morbihan, à l'île-aux-Moines, dans la ville de Rennes et au parc de Branféré.

## A l'occasion de la semaine du goût, l'association de la cantine de La Gacilly a invité les CE2, pour la 1<sup>ère</sup> édition, à un atelier macarons chez Pierre Morel.

Depuis les hauteurs de la Bergerie, les enfants ont été mis en condition en portant chacun un tablier et une toque. Pierre Morel leur a d'abord expliqué comment il avait préparé la ganache et les coques. Puis, chacun à leur tour, les élèves ont manipulé la poche à douille afin de disposer la ganache puis de recouvrir du chapeau.

Chacun est reparti avec des macarons.

Dégustation appréciée et plaisir assuré !



**Projet chorale** Les élèves de CM ont participé au rassemblement « choral » des écoles privées du Morbihan. Ce fut un beau moment de partage



## ÉCOLE DEHORS

Depuis deux ans, des classes de l'école Saint-Jugon pratiquent "L'école Dehors". C'est-à-dire que, régulièrement, des élèves sortent dans un environnement proche de l'école, à toutes les saisons.

Les élèves de maternelle enfilent parfois leurs bottes et une combinaison. Le chariot rempli de matériel est tiré jusqu'à la prairie Artémisia. Là, ils expérimentent différentes démarches pédagogiques et développent le vivre ensemble.

Les élèves de primaire se rendent dans les bois et dans les zones humides de La Gacilly. Les apprentissages scolaires s'appuient sur des expériences sensorielles et émotionnelles.

D'autres élèves encore effectuent une marche dynamique en tout début de matinée : tonicité et observation de notre environnement proche.

Afin de répondre à une demande de la DREAL, des enseignantes ont travaillé en coopération avec l'association "Saute Ruisseau" de Peillac. Il s'agissait d'évaluer les effets des sorties dans la nature sur le comportement et les apprentissages des enfants.



## ÉCOLE SAINTE THÉRÈSE GLÉNAC

20 RUE DE L'OUST GLÉNAC - 56200 LA GACILLY

<https://ecole-glenac.wixsite.com/ecole-glenac>

02.99.08.19.31 & [eco56.steth.la-gacilly@e-c.bzh](mailto:eco56.steth.la-gacilly@e-c.bzh)

« En 1924, notre pays accueillait les Jeux Olympiques. 100 ans plus tard, notre belle ville de Paris a souhaité de nouveau relever le défi. » (extrait d'une poésie apprise par les CE1/CE2).

Naturellement, cette année le thème choisi était celui des Jeux Olympiques et Paralympiques. Depuis le début de l'année, différentes activités ont pu être proposées aux élèves : travail autour des valeurs mises en avant, activités sportives menées avec des éducateurs sportifs, cycle vélo pour le cycle 3, cycle piscine pour le cycle 2, rencontre avec Guillaume Chapelle (champion de France de wakeboard).

Récemment, une exposition autour des Sciences et du Sport a été organisée conjointement avec les bénévoles de la bibliothèque dans la nouvelle bibliothèque de Glénac.

Et nous avons profité de l'opportunité de cette exposition pour présenter le travail des élèves.



La journée d'Olympiade sportive organisée avec la municipalité a clos cette année...

Avec aussi bien sûr la kermesse de l'école. À cette occasion, les enfants ont participé au pardon de Saint Léon, puis ont présenté un spectacle musical sur le thème de l'année. La journée s'est poursuivie avec le repas et ainsi que divers jeux.

Les enseignants continuent de mener à bien leurs projets : classe flexible, école dehors, anglais dès la maternelle. De nombreux temps forts ont ponctué cette année scolaire : spectacles, soirées bibliothèque et jeux de société, carnaval, etc. en plus, les élèves ont bénéficié cette année encore du programme WATTY proposé par la municipalité aux écoles.



Il s'agit d'interventions d'animateurs en classe pour sensibiliser les élèves à la fragilité de leur environnement, tout en évitant de dramatiser la situation et en s'appuyant au contraire sur des constats visibles. Les supports étaient très variés et la pédagogie adaptée au message.



Les inscriptions à l'école sont possibles toute l'année. N'hésitez pas à nous contacter.

### Organisation de l'école Ste-Thérèse :

- 1 chef d'établissement
- 3 enseignants
- 1 enseignante spécialisée
- 2 personnels OGEC



Collège Sainte-Anne  
La Gacilly

<http://www.steanne-lagacilly.fr>

Tél 02.99.08.12.59

***L'année scolaire 2023-2024 est terminée au Collège Sainte Anne.  
Les élèves ont pris le chemin des vacances après une année bien chargée.***

En cette fin d'année scolaire, l'amélioration des infrastructures de l'établissement s'est poursuivie avec la végétalisation de la cour et l'installation d'un city offrant un cadre agréable aux élèves pendant les récréations.

Par ailleurs, comme chaque année, la communauté éducative a eu à cœur d'apporter aux jeunes non seulement les savoirs et savoir-faire relatifs à l'enseignement mais aussi une ouverture culturelle et humanitaire sur le monde qui les entoure. De nombreuses activités, sorties, rencontres, voyages ont ponctué la vie des collégiens et sont venus compléter les cours.

Parmi toutes les propositions pour les jeunes, on peut en citer quelques-unes. Une rencontre avec Benjamin Desmares, écrivain, pour les Sixièmes ; un travail sur l'orientation pour les Quatrièmes grâce au forum des métiers organisé au sein même du collège ; des actions humanitaires pour les Cinquièmes pour venir en aide aux Restos du cœur ; et la découverte de la vie espagnole ou allemande grâce aux voyages pour les élèves de Troisième...

Ceci n'est qu'une courte liste de quelques-uns des événements qui ont animé l'année.

Notre année s'est clôturée le 28 juin, avec l'inauguration officielle du nouveau bâtiment de l'établissement. L'occasion de réunir toutes les instances qui ont permis ce réaménagement, ainsi que toutes les personnes qui ont fait vivre l'établissement depuis ses débuts.



Le réaménagement de la cour  
avec un espace végétalisé



Un nouveau but pour les sportifs  
de l'établissement



Action solidaire avec les restos du cœur

## Projet du relais postal



Nous avons rencontré Bérénice LATAPIE, agent de la collectivité en alternance au service cadre de vie et embellissement depuis le 11 septembre 2023. Elle travaille pour 2 ans à La Gacilly, sous la tutelle de David DEBAYE-KÉCHIS, responsable du service embellissement - cadre de vie.

Elle suit une formation à la Maison Familiale et Rurale de Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine) pour valider un Brevet de Technicien Supérieur en Aménagement paysager en 2025.

### Quels sont tes projets ?

Je souhaite me spécialiser dans la végétalisation des écoles, pour associer les compétences de ma formation initiale d'éducatrice technique spécialisée et celles de l'aménagement paysager.

### Quels étaient les objectifs et attentes du projet ?

Au départ, le projet est parti du fait que le mur de la rue du Relais Postal devenait dangereux (pierres libres), et que le chemin donnant sur la rue Lafayette était complètement à repenser.

La commande que j'avais était de :

- casser l'îlot de chaleur dû à l'enrobé noir,
- désimperméabiliser les sols,
- rendre l'espace plus agréable, prévoir des assises.

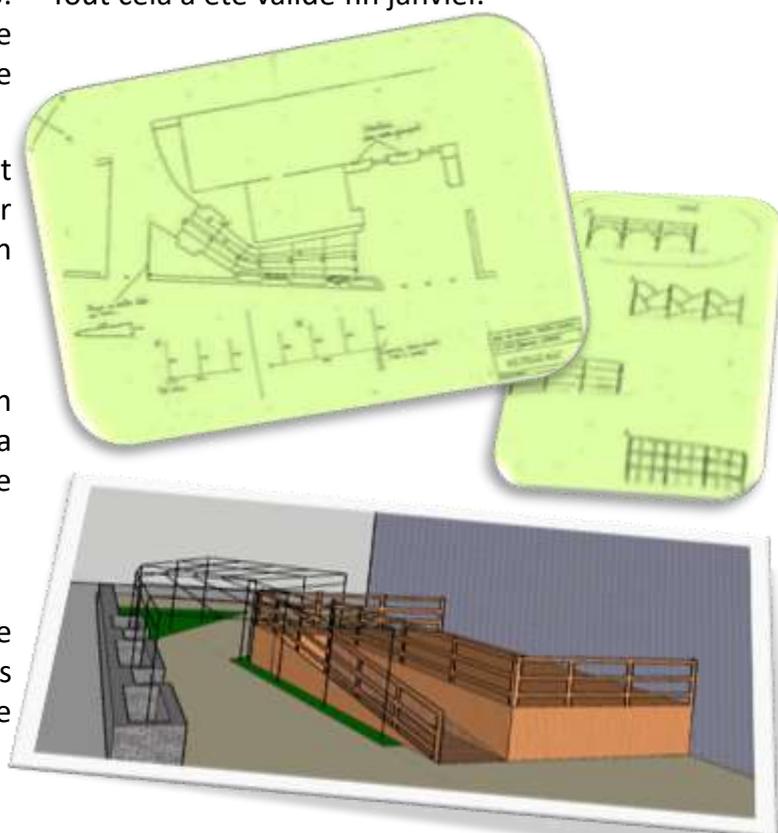
### Quelles ont été les étapes ? Ton planning ?

J'ai appris que j'allais travailler sur le projet en octobre 2023.

Après quelques croquis et un plan de masse de la zone, j'ai proposé mes idées à Thomas Ollivier, responsable des services techniques, qui les a lui-même proposées aux élus.

Une fois le projet validé, j'ai préparé un planning prévisionnel permettant de terminer le chantier le 7 juin 2024, date impérative par rapport au début

du festival photo, et j'ai réalisé le chiffrage financier du projet : devisé à 40 000 Euros. Tout cela a été validé fin janvier.



Nous avons commencé la réfection du mur dès décembre du fait du planning qu'on savait serré, et nous avons débuté les travaux en régie mi-février, une fois que le budget a été validé.

Cependant le projet a pris du retard à cause de la météo, très pluvieuse, et des aléas de planning liés à la coordination des services (généralement demandés partout en même temps).

Malgré ces déboires, nous avons tout de même réussi à finir le projet pour l'ouverture du festival photo, excepté la pose de la pergola qui arrivera dès que son thermolaquage aura été effectué par l'entreprise en charge de ce traitement.

## Quels services de la mairie et quels autres prestataires sont intervenus sur ce chantier ?

Pour le mur, l'ensemble des espaces verts a participé avec Alex, ancien maçon et nouvel employé du service bâtiment. Cette étape a été pour moi l'occasion et l'opportunité d'une vraie transmission de savoirs et savoirs faire !



*Reconstruction du muret par Alexandre Denamps, tri des pierres au service technique au préalable, puis transport*



*Jardinières intégrées dans le muret*

Le service voirie a lui aussi participé en partie à la démolition du mur et à sa reconstruction. La voirie a également déroulé l'enrobé, c'est à dire enlevé la couche de bitume déjà présente.

David et Camille ont décaissé à la minipelle les espaces verts, et David, Alex et moi avons posé les bordures en acier corten, et mis en place les réseaux d'eaux (pluviale et arrosage).



*Mise en place des réseaux*



*Mise en place des réseaux*



*Bordures en acier corten*

Le fait que les services techniques participent au chantier faisait partie de la commande, et c'est une réussite puisque seulement la mise en place du sol et la fabrication de la pergola ont été sous traitées.



*Essai de pose de structure de pergola*



### Quel choix de plantes et de matériaux a été fait et comment ce choix est-il fait ?

Pour le sol, j'ai choisi de mettre un enrobé drainant beige car c'est ce qui me semble le plus adapté à la commande. La couleur est importante pour la réflexion de la lumière, et le côté enrobé est indispensable au vu du nombre de passage par an, et du passage occasionnel de voitures.

Pour les plantes, j'ai choisi une palette végétale d'ombre car c'est au nord. Les arbustes sont des essences locales (fusain d'Europe) et j'ai essayé de recréer un aspect sauvage en choisissant le plus d'essences indigènes possibles, tout en ayant une floraison estivale et une floraison hivernale (clématites qui fleurissent à Noël, hellébores)

J'ai paillé avec du broyat fait par les espaces verts (valorisation des déchets verts).

Les bordures sont en acier corten, un acier qui est stabilisé et qui permet une grande longévité, et la pergola est faite par un artisan local SCB biton.



### Quand est prévu l'achèvement du projet, la pose de la pergola ?

La pergola tant attendue est actuellement au thermolaquage et sera posée dès que possible ! Avant les congés d'été. Tout est prêt pour l'accueillir, et la pose sera rapide.



### Comment résumer votre collaboration ?

Bérénice : « En tant qu'apprentie, j'ai vraiment été soutenue par David, mon maître d'apprentissage. Il m'a permis d'avoir le temps nécessaire à la bonne réalisation du projet et a su être présent lors de mes nombreux questionnements. »

David : « À son arrivée au sein du service, Bérénice s'est rapidement intégrée à l'équipe. Nous lui avons confié la conception d'un projet relativement difficile pour une néophyte. De nombreux facteurs étaient à prendre en compte : problématiques des pentes, complexité liée au respect des normes, respect des délais et des budgets. Mais elle a su répondre à la commande ! Et son projet va redonner de la couleur à cet ancien parking délaissé depuis longtemps. »





Taille des peupliers le long du cimetière et broyage



Désherbage avec les jeunes "Argent de poche"



## Rappels de la gestion des cimetières

### Végétalisation des cimetières

#### OBJECTIFS

Depuis 2014, la commune de La Gacilly n'a plus recours aux pesticides sur l'ensemble des espaces dont elle a la charge. Cependant, les cimetières présentent de nombreuses difficultés dans la mise en place de pratiques sans intrants chimiques et plus respectueuses de la biodiversité. Leur conception très minérale et la symbolique du lieu conduit à ce que le moindre brin d'herbe poussant est perçu, par les familles, comme un abandon et un manque de respect envers les défunts. Enfin, comme tout espace essentiellement minéral, les cimetières absorbent les rayons du soleil, retiennent la chaleur et perturbent le petit cycle de l'eau. C'est pourquoi la commune de La Gacilly mène une politique de végétalisation des cimetières et de gestion écologique de ces espaces.

#### MESURES MISES EN ŒUVRE

Après avoir étudié les différents paramètres à prendre en compte pour végétaliser les cimetières (surface végétalisable, obstacle à la gestion...), les élus et le service espaces verts ont décidé d'adopter des stratégies différentes en fonction des espaces : dans les cimetières de La Gacilly et Glénac, des semis à dominance de graminées fétuque ont été choisis pour leur capacité à végétaliser des espaces à fortes contraintes, leur résistance aux changements météorologiques (fortes chaleurs, sécheresses, pluies...) et leur caractère peu envahissant :



Les espaces situés entre les tombes, qui doivent être entretenus par les familles, pourront être plantés de Sedum. Les familles devront en faire la demande. Les allées seront dorénavant toutes enherbées sauf resteront les grandes allées centrales qui sont nécessaires à la circulation.

#### IMPACTS BIODIVERSITE

La végétalisation et la gestion écologique des cimetières participe à réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain et de ruissellement et à développer la trame verte au sein de la ville.



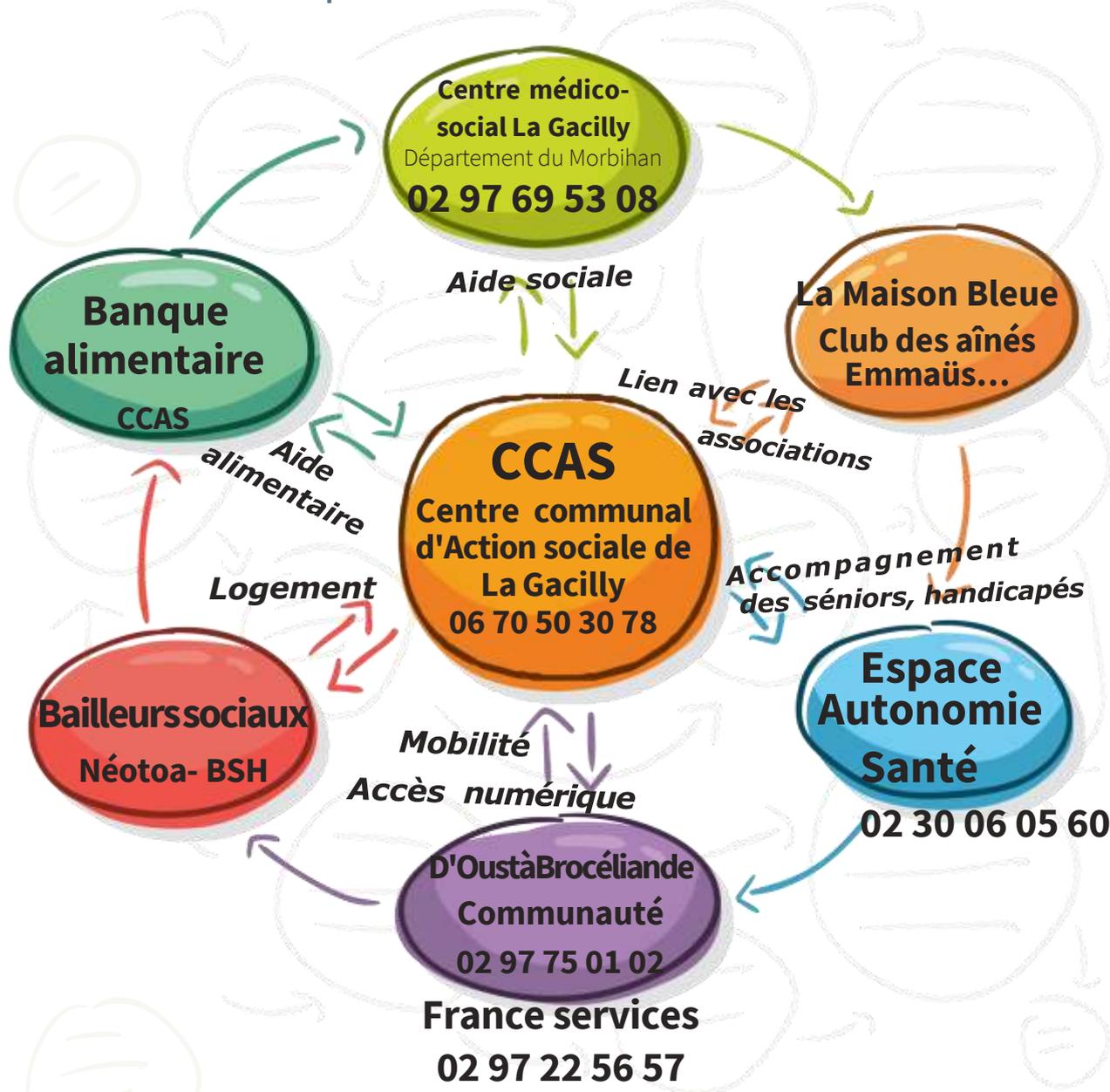
Extrait du Fil de l'Actu n° 9 Déc 2020 - Bulletin municipal de La Gacilly



Plantation des annuelles

# Le C.C.A.S. au cœur de la collectivité

Le CCAS est un Établissement Public Communal (EPC) intégré au sein de la Mairie mais indépendant. Il représente une personnalité morale de Droit Public distincte de celle de la Commune. Il dispose ainsi d'une autonomie administrative et financière.



Le CCAS est géré par son Conseil d'Administration désigné ou élu pour une durée de 6 ans correspondant à la durée du mandat municipal.

**Jacques ROCHER**, Maire de LA GACILLY en est le Président de droit ; et **Catherine LE CHÊNE-COLLÉAUX**, Adjointe chargée des Affaires sociales, en est la Vice-présidente, de droit également.

Le **Conseil d'Administration** est composé pour une moitié d'élus issus du Conseil Municipal, et pour une autre moitié de personnes de la société civile, choisies par le Président du CCAS, qui participent au sein d'associations à des actions sociales menées sur la commune de LA GACILLY.

S'ajoutent aux précédents membres du CA une représentante de l'Association Familiale désignée sur proposition de l'UDAF et un représentant des associations de retraités et personnes âgées.

## Les missions du C.C.A.S.

Vous rencontrez des difficultés dans votre vie quotidienne :  
Logement, Handicap, Situation financière, scolarité des enfants, ... ?

### Les Missions Obligatoires confiées par la Loi dans le cadre de l'Aide Sociale obligatoire

- Participation à l'instruction des dossiers d'aide sociale, à la lutte contre l'exclusion
- Domiciliation des personnes sans domicile : en leur permettant d'avoir une domiciliation pour leur courrier, et ainsi de faire valoir leurs droits sociaux
- Réalisation annuelle d'une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population de LA GACILLY.

### Pour mener à bien ses missions, le CCAS dispose

- d'un budget autonome, par dotation financière de la commune, actuellement d'un montant de 18 000 €
- d'un Agent titulaire à hauteur de 17,5 h hebdomadaires (= 0,50 temps complet)

### Les Missions facultatives et extra-légales spécifiques au CCAS données par la loi au CCAS

À LA GACILLY, les missions confiées par la Municipalité sont ciblées sur 3 axes prioritaires et s'adressent aux personnes démunies, aux personnes âgées, handicapées, ou invalides.

- L'alimentation : aides alimentaires et soutiens financiers et techniques en faveur de la Banque alimentaire de LA GACILLY, collecte nationale
- La santé et l'environnement social : orientation vers des organismes pour accès à l'énergie, chauffage, logement, ...
- Les aides financières favorisant l'inclusion sociale
- L'organisation du repas annuel des aînés, la participation et le soutien à la formation aux premiers secours, etc...

### France Services Proche de vous au quotidien

La transformation numérique de l'administration et des services publics s'est accélérée, entraînant une évolution profonde de la relation à l'usager, et notamment des inégalités d'accès aux droits.

Face à ce constat, la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté a souhaité accentuer sa politique d'inclusion numérique en mettant en place deux « France Services » à Guer et à Sérent dans un premier temps, puis une troisième agence France Services à La Gacilly en fin d'année 2024.

France services est une structure animée par des agents-médiateurs qui accompagnent les habitants dans leurs démarches administratives de premier niveau.

Actuellement basés à Guer et Sérent, des rendez-vous peuvent néanmoins être pris dans 9 autres communes : Augan, Beignon, Carentoir, La Gacilly, Malestroit, Pleucadeuc, Ruffiac, Saint-Martin-sur-Oust et Tréal.

France services est ouvert à tous les habitants d'OBC, gratuitement, en libre accès, via des bornes ou sur rendez-vous. Les agents-médiateurs peuvent faciliter la résolution des situations plus complexes en s'appuyant sur leurs correspondants

au sein des réseaux partenaires (MSA, CAF, Assurance retraite, Assurance maladie, La Poste, France Travail, finances publiques...).

Aussi est-il préférable de prendre rendez-vous afin de s'assurer d'avoir tous les documents utiles lors de la rencontre.

Guer et Sérent proposent aussi un libre accès aux postes informatiques.



Guer 4 av. du Gal de Gaulle  
02 97 22 56 57 / 06 02 50 81 17  
franceservices@oust-broceliande.bzh  
Lun, Mar et jeu : 9h-12h30/14h-17h30  
Mercredi : 9h à 12h30  
Vend : 9h-12h30/ 14h-17h

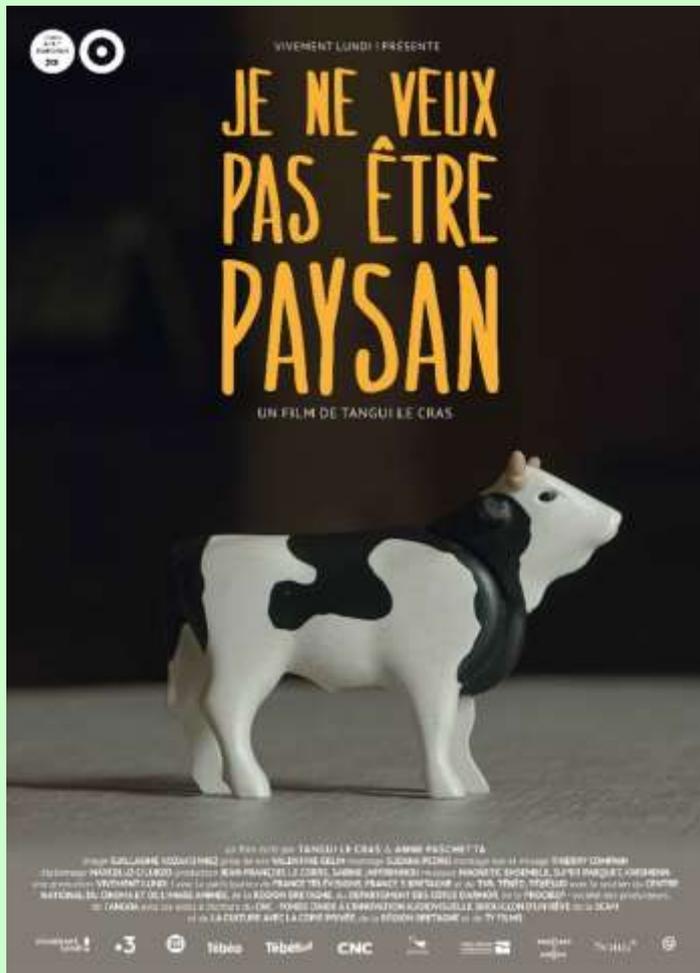


## Les projets du CCAS

### Bouger ensemble... pour entretenir la flamme !

En cette année olympique, la Semaine Bleue valorisera la mise en mouvement des aînés au sein de la communauté. Trop souvent, l'avancée en âge et la vieillesse sont présentées comme le temps de l'immobilisme et du déclin ; les aînés revendiquent aujourd'hui de s'inscrire dans le mouvement, synonyme de mobilité mais aussi de lien et de participation à la vie sociale.

Le mercredi 2 octobre 2024, Tangui Le Cras, présentera son film 'je ne veux pas être paysan' à Artémisia. Ouvert à tous, gratuit. À l'issue de la projection, l'auteur échangera autour d'un pot offert par le CCAS.



Je ne veux pas être paysan raconte le passage d'une génération à l'autre, d'une vocation à l'autre. Le père est paysan, suivant un déterminisme familial, le fils bosse dans la musique, échappant à son destin. Le petit jour dans lequel commence le film est celui d'une nouvelle journée de labeur pour l'un, la fin d'une nuit de fête pour l'autre. Car Tangui a fait le choix de mouiller sa chemise aux Vieilles Charrues plutôt que de s'éreinter sur la machine à traire. Le film est ponctué de conversations pudiques, où le fils tente de réparer l'image abîmée de son père, usé sous le joug de la ferme, et tout en cautérisant la blessure de l'arrachement. Tangui parti, le père reste seul avec son rêve de transmettre l'élevage, seul avec ses vaches avec qui il aura pourtant vécu une belle vie.

Le film de Tangui Le Cras est servi par les images sobres et justes de Guillaume Kozakiewiez et par quelques plages musicales où l'on reconnaît la patte de Krismenn, dont Tangui est le manager. Des affleurements de beauté dans laquelle survient parfois la drôlerie, mais surtout la poignante humanité de ses protagonistes, des gens qui se lèvent tôt pour assurer la bonne santé du troupeau.

« À quatre ans j'annonçais fièrement : quand je serai grand, je serai moissonneuse batteuse. Sur la ferme j'ai tout appris. C'était mon école. J'y deviens, au fil des années, le parfait petit paysan. À l'adolescence, cette relation évolue. Je perçois les obstacles du métier et le plaisir s'étiolle doucement. Les soucis s'enchaînent sur la ferme, je vois mon père se courber, ça finit par me cogner. Cela ne m'empêchera pas de m'engager dans un bac agricole. Je crois y être allé par habitude, par manque d'horizon. Au lycée je suis à l'internat et la distance finit par me plaire. Je sors beaucoup, j'aime passionnément, je suis avide de musique. À la fin de ma terminale tout est dit. Je ne veux pas de cette vie dédiée au travail, je ne veux pas de la vie de mes parents, je ne veux pas être paysan. Je m'invente alors un nouveau parcours, dans la culture. Musicien, chargé de production, de communication, régisseur, tourneur, manager, j'apprends tout et je fuis la ferme.

Hiver 2013. J'ai 30 ans. Je visite mes parents. Nous prenons le temps des nouvelles en buvant le café. Cette cuisine n'a quasiment pas bougé depuis leur arrivée ici. Le même papier peint daté, cette même vieille gazinière qui a fait son temps, cela témoigne, je crois, du peu d'énergie qu'ils ont consacré à leur vie privée. En remontant dans ma voiture, je vois mon père sortir de la maison. Il fait froid, l'air est sec et la lumière vive. Il traverse la petite centaine de mètres qui le sépare de la laiterie, canne à la main, ça n'en finit pas. Il fait vieux comme ça, de dos. Il n'a pourtant que 53 ans. Je prends la route et je pleure de rage. Il ne se voit pas, chancelant, mais moi si, et cette image ne me quittera plus. L'homme robuste que je connaissais n'existe plus, il a perdu la force physique qui le caractérisait. Pour moi, il se tue pour ce métier qui n'épargne pas, il s'acharne alors que son corps ne le suit plus. Cette pensée est insupportable, ce travail est insupportable, je ne peux pas concevoir que ce soit un choix de vie. Mais cette colère revêt un regard partiel. Car au fond, malgré toutes les difficultés accumulées, mon père travaille toujours sur sa ferme. Il doit y avoir de l'amour dans ce choix de vie. »

## Rendez-vous au REPAS DES AINÉS À ARTEMISIA le 5 octobre 2024

Le conseil municipal et les élus du CCAS seront heureux d'accueillir à Artémisia toutes les personnes de 70 ans et plus le samedi 5 octobre 2024.

Si vous êtes inscrit sur les listes électorales de la commune, vous recevrez début septembre l'invitation, Sinon merci de vous faire connaître en mairie.



## DANS TA TOUR – Contes et récits théâtralisés – Dimanche 6 octobre à 14h30

**Au début, il y a une plaine  
où se bâtissent des tours.  
Puis deux amoureux, un baiser  
entre lèvres et joue.  
Puis un amour interdit et deux chemins  
qui se séparent.  
Enfin, longtemps après, le chemin  
de Léon arrive à la maison de retraite.  
Là-haut, à la fenêtre de sa tour,  
il y a cette femme ...  
prise entre les papillons et les corbeaux.  
Elle ressemble à Adèle ...  
Comment la séduire ?  
Elle, qui d'un instant à l'autre l'oublie.  
Elle, qui d'un instant à l'autre s'oublie.**

**Dans Ta Tour** est l'aboutissement d'une médiation culturelle d'un an sur la commune d'Elven et ses alentours.

Ateliers d'expression, contées, collectes d'histoires de vie et de témoignages, ateliers-philo avec les CM de l'école Saint-Joseph, échange épistolaire entre les résidents et deux classes de CM1, causeries, bistrot-mémoire, rencontres avec les professionnels, les familles... Autant de moments propices à la rencontre et à la parole nourricière.

### Conte et maladie d'Alzheimer

Un volet important de la médiation était la mise en place de contées en Unités Spécifiques Alzheimer. Cette thérapie non-médicamenteuse appréhende la maladie d'Alzheimer non pas comme une maladie dégénérative mais comme une maladie de mémoires résiduelles. C'est en utilisant ce qui fonctionne encore (mémoire émotionnelle, relationnelle, imaginaire) que le conte agit sur l'inconscient. Il fait surgir d'un seul coup la mémoire collective, la mémoire individuelle, le signifiant et le contexte.

Par sa structure narrative, succession de causes-conséquences, le conte traditionnel joue aussi un rôle de contenant d'angoisse tout en redonnant de la temporalité.

L'observation des résidents lors des contées laisse apparaître des comportements inhabituels, un apaisement des angoisses, le retour de certaines cognitions. Le conte participe à améliorer la qualité de vie des patients, et aussi celle des familles, des aidants et des professionnels.



### À la croisée du conte et du théâtre

Matao Rollo, en nous présentant une galerie de portraits de personnages attachants, ambigus ou truculents, fait naître un objet artistique sensible et chaleureux où se côtoient humanité, poésie, drôlerie. On y rit, on y pleure.

**Dans Ta Tour** parle de vieillissement, d'amour, de vie et de mémoire. La parole, passant par le conte, la poésie et le chant, se mélange aux images de la Cinémathèque de Bretagne pour créer une mémoire à partir d'une mémoire collective.

**Dans Ta Tour** évoque, sans la nommer, la maladie d'Alzheimer et, de manière générale, la mémoire défaillante. La « poésie du hasard », liée au travail destructeur du temps, tout autant que l'œuvre des réalisateurs ont été déterminants dans le choix des images. Leur rôle, tantôt narratif, tantôt métaphorique a également nourri l'écriture et le jeu de scène.

**Dans Ta Tour** est une co-production La Cariqhelle et la Cinémathèque de Bretagne issue d'une résidence artistique en partenariat avec l'EHPAD de la Chaumière, le Centre Socio-Culturel et la Mairie d'Elven et Le Cœur à Marée Haute de Lorient.

Retrouvez toutes les informations de l'espace de vie social :  
« La Maison bleue » sur son site [timozaik.bzh/la-maison-bleue/](http://timozaik.bzh/la-maison-bleue/)



La Maison Bleue propose une myriade d'activités visant à renforcer les liens sociaux, à encourager la participation citoyenne et à améliorer le bien-être des résidents. Des rencontres intergénérationnelles aux ateliers de loisirs, en passant par des événements culturels, la Maison Bleue offre un espace d'épanouissement et de connexion au cœur de la vie locale.



## Les activités et projets

Sur cette page, retrouvez toutes les activités organisées à La Maison Bleue, un lieu convivial et accueillant pour tous.

### Atelier numérique

L'atelier numérique de La Maison Bleue offre des cours adaptés à différents niveaux pour maîtriser les outils informatiques et internet. Rejoignez-nous pour développer vos compétences digitales dans une ambiance conviviale !

### Microbibliothèque

La microbibliothèque de La Maison Bleue propose un accès gratuit à une vaste collection de livres et organise des lectures à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer. Découvrez le plaisir de la lecture partout et pour tous !

### De fils en Aiguilles

L'atelier "De fil en aiguilles" de La Maison Bleue réunit passionnés de crochet, tricot, et couture pour partager astuces et techniques dans une ambiance conviviale. Venez créer et échanger ensemble !

### Soutien adultes allophones

L'atelier "Soutien aux adultes allophones" de La Maison Bleue aide les non-francophones à apprendre le français et à s'intégrer grâce à des cours pratiques et interactifs. Rejoignez-nous pour progresser ensemble !

### Soutien enfants allophones

L'atelier "Soutien aux Enfants allophones" de La Maison Bleue offre un soutien linguistique aux jeunes non-francophones pour faciliter leur apprentissage du français.

### Soirée jeux de société

Les soirées jeux de société de La Maison Bleue sont des moments conviviaux où tous les âges se réunissent pour jouer et s'amuser ensemble. Venez partager des rires et des stratégies !



**Pas encore inscrit-e ?  
Pour bénéficier de nos  
services, c'est simple :  
appelez-nous  
au 02.99.72.19.50  
ou inscrivez-vous sur notre  
site [www.ml-redon.com](http://www.ml-redon.com)**

**Nous sommes au service de  
tous les jeunes du territoire !  
Parlez de la Mission Locale...  
et suivez-nous sur les réseaux  
Facebook, LinkedIn, Instagram,  
Twitter et YouTube.**

### La Mission locale : l'accompagnement des 16-25 ans

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers (stages, ...). Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports), ainsi que celles de ses partenaires

Chaque conseiller-ère intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de La Gacilly, **Audrey BRIÈRE**

tient des permanences à la Mairie de La Gacilly et est joignable à la "ML" au **02.99.72.19.50**.



### Vous recherchez un stage ? Une première expérience professionnelle enrichissante ?

La Mission locale peut vous accompagner ! Vous souhaitez découvrir un secteur d'activité, un métier précis... ? La Mission locale est là pour vous accompagner pour l'ensemble des démarches. À la Mission locale, un-e conseiller-ère vous aidera à identifier les entreprises susceptibles de vous accueillir en fonction de votre projet professionnel et de vos attentes. Vous serez accompagné dans la mise en place de la convention et tout au long du stage.



### Venez visiter une entreprise avec la Mission locale !

Notre territoire est riche d'entreprises innovantes et accueillantes dans des secteurs variés. En partenariat avec les acteurs économiques, la Mission locale vous offre l'opportunité de visiter des entreprises. C'est l'occasion de découvrir des secteurs, des activités et des métiers parfois inconnus, proches de chez vous, d'approcher des univers professionnels et de comprendre le fonctionnement d'une entreprise. C'est aussi rencontrer des employeurs passionnés et des équipes prêtes à partager et échanger avec vous. Que vous soyez intéressés par l'industrie, le commerce, l'artisanat ou tout autre domaine, les visites d'entreprises sont ouvertes à tous les jeunes inscrits à la Mission locale.

**Contrat d'Engagement Jeune**

**Pour qui ?**  
Tu as entre 16 et 25 ans ?  
Ou moins de 30 ans si tu es en situation de handicap ?  
Ni en emploi durable, ni en formation

**Pourquoi ?**  
Pour accéder à un emploi durable et à l'autonomie

**C'est quoi ?**  
Des points réguliers avec un conseiller  
Des activités dans la semaine  
Des stages en entreprises...

**Combien ?**  
Jusqu'à 500€ / mois

**Et où ?**  
Dans ta Mission Locale !

**Comment ça se passe ?**  
Parles-en à ton ou ta conseiller(e)

**#Ijeune1solution**

Le Contrat d'engagement c'est dans ta Mission Locale

Le Réseau des Missions Locales

## OBC soutient les commerçants

**L'économie de proximité est l'une des priorités des élus de l'Oust à Brocéliande Communauté. Mais quelles actions et quels outils OBC doit-elle mettre en place pour accompagner et soutenir le commerce de proximité ? Une démarche engagée depuis de nombreuses années devient aujourd'hui concrète par le lancement d'une campagne de communication.**

Au début de mandature en cours, un conseiller délégué à l'économie de proximité a été désigné, un manager de commerce recruté, la subvention Pass Commerce et Artisanat instaurée, ...

En 2023, une nouvelle étape décisive a été franchie avec l'organisation de 3 réunions dans les communes de La Gacilly, Guer et Saint-Marcel, lesquelles ont réuni des élus et près de 80 commerçants. Temps d'interconnaissance, ces rencontres ont permis d'échanger sur le diagnostic porté sur les grandes tendances de la consommation sur le territoire d'OBC.

Un Guide d'accueil des nouveaux commerçants a aussi été présenté lors de ces réunions. Ce fascicule met en avant les atouts du territoire et apporte les informations utiles aux futurs porteurs de projets (les dispositifs d'accompagnement existants, les contacts utiles, les bonnes pratiques, etc...).

### Une campagne de communication co-construite

De ces échanges est née la volonté de mettre en place une campagne de communication en faveur du commerce de proximité, et de la réaliser conjointement avec les commerçants afin qu'elle réponde au mieux aux réalités et attentes du terrain. 8 commerçants et acteurs de l'économie de proximité ont participé à 2 ateliers «d'intelligence collective» pour réfléchir sur la problématique : **« comment soutenir le commerce de proximité et l'achat local ? »**

Trois grands projets ont émergé, dont le projet de campagne promotionnelle qui a été élaboré avec le service communication d'OBC. Cette campagne, dévoilée aux commerçants le jeudi 21 mars 2024, a rencontré l'adhésion collective. Un kit communication a été mis à disposition des commerçants comprenant affiches, stickers, vitrophanie, etc...

**Pour contacter la manager de commerce d'OBC :**  
[alexia.le-tarnec@oust-broceliande.bzh](mailto:alexia.le-tarnec@oust-broceliande.bzh)



**L'aménagement des parcs d'activités se poursuit. La communauté de communes s'est engagée à soutenir l'emploi et l'économie locale au service des habitants du territoire. Or l'anticipation est nécessaire pour pouvoir répondre aux demandes des porteurs de projets locaux. C'est pourquoi plusieurs projets d'extensions sont en cours à La Gacilly, Guer et Sérent.**

L'extension des parcs d'activités (PA) du territoire d'OBC a pour objectif de renforcer les pôles économiques existants et d'éviter la dissémination des activités industrielles sur le territoire en même temps que d'optimiser le coût des infrastructures.

À ce jour, les PA de Malestroit, Missiriac, Guer et Sérent n'ont plus beaucoup de surfaces disponibles. Aussi des projets sont en cours.



**Au parc d'activités des Boussards**, au nord de La Gacilly, une extension de 3,8 ha a débuté. Les terrains choisis pour être aménagés ne présentent pas de richesse écologique et faunistique ; néanmoins, le programme va permettre de conserver les éléments naturels sensibles du site (haies arbustives).

La découpe des lots se fera à la demande de chaque porteur de projet afin d'adapter l'offre foncière au strict besoin de l'entreprise. À noter que le parc des Boussards n'a pas vocation à accueillir des activités commerciales pour ne pas concurrencer l'animation du centre-ville de La Gacilly.

Positionné aux abords de la route départementale 773, permettant de relier La Gacilly à Redon d'un côté, à Guer de l'autre, il est également desservi par la ligne régionale de bus BreizhGo n°12 Plélan – Redon. Compte-tenu de ce positionnement idéal et de la qualité des aménagements, ce parc laisse présager de bonnes perspectives de créations d'emplois à terme.



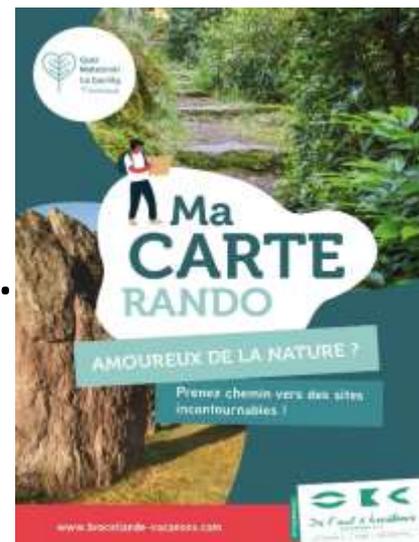
**Pour le parc d'activités du Val Coric Ouest de Guer**, situé au niveau de l'échangeur routier reliant Rennes-Lorient, son aménagement devrait débuter en septembre 2024 afin d'aménager 16,2 hectares.

Classé 'Zone d'intérêt régionale' par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne et inscrit en 'Espace à vocation économique majeur' dans le Scot du Pays de Ploërmel, ce parc doit être doté d'infrastructures et de services capables d'accueillir des installations de grandes dimensions, même si la création de petites parcelles dévolues aux services sera possible.

L'aménagement programmé conservera au maximum les éléments naturels les plus sensibles du site : les 2 mares, les haies bocagères et les espaces boisés.

**Sur Sérent**, une évaluation environnementale est en cours afin de mener à bien une extension permettant de répondre aux attentes des entreprises porteuses de projets.

## Une carte pour plus de 800 km de randonnée ...



*Dans les offices de tourisme du territoire d'OBC, les demandes d'information sur la randonnée augmentent régulièrement. Disposant d'une offre exceptionnelle de circuits, la Communauté de Communes a décidé de réaliser une carte des sentiers de randonnées à l'attention des habitants et des touristes.*

Oust Brocéliande Communauté propose une offre complète de randonnées avec plus de 800 km de circuits balisés, sans compter les chemins de halage du Canal de Nantes à Brest et les 2 voies vertes. Avec 20 circuits de randonnée pédestre allant de 5 à 16 km, 12 circuits vélo promenade de 12 à 35 km et 8 circuits exclusivement VTT dont le plus grand de 84 km. Concernant ces activités VTT, la Communauté de Communes bénéficie d'une double labellisation « Base VTT » à Sérent et « Site VTT » à La Gacilly permettant d'avoir, pour cette pratique, un référencement national et un gage de qualité. En boucles, ces parcours conviennent tant aux balades familiales qu'aux randonneurs plus expérimentés.

La carte des sentiers de randonnée est à la disposition des habitants et des touristes dans les offices de tourisme du territoire. Au-delà de la cartographie des circuits, le verso de cette carte présente les informations pratiques comme le type de balisage à suivre, les numéros utiles, la location de vélo ... et aussi des propositions de découvertes des sites naturels à proximité. Au programme, les Marais de Glénac, la tourbière de Sérent, la vallée de l'Aff, le site des Landes de Monteneuf, ...

Par ailleurs, pour chaque randonnée, un topo-guide a été élaboré permettant de préciser chaque tronçon de l'itinéraire, le niveau de difficulté, la distance, la durée estimée de la randonnée, et les sites à voir « en chemin ». Ces fiches sont à télécharger sur le site internet de la Destination Brocéliande ou sur l'application mobile OBC, et sont aussi en vente dans les offices de tourisme.

## Site des menhirs de Monteneuf

### Une expérience préhistorique au cœur d'un site préservé



***Le site des menhirs de Monteneuf est l'une des pépites du territoire, parfois méconnue d'une partie des habitants... En effet, saviez-vous que ce nom générique représente un centre d'hébergement et de découverte, un site mégalithique et une réserve régionale naturelle ? Ces espaces naturels sont ouverts au public toute l'année et de multiples animations sont proposées avec pour leitmotivs : éducation, valorisation, gestion et préservation.***

Les menhirs de Monteneuf représentent un patrimoine archéologique majeur. Depuis 1997, ils sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. La présence de menhirs au sein des landes de Monteneuf témoigne d'une présence humaine à partir de 4500 ans avant J-C. Éparpillées, enfouies, débitées, les constructions mégalithiques "disparaissent" au fil des siècles sous la végétation.

Dans les années 1980, un incendie survenu dans cet espace boisé dégage quelques monolithes du couvert végétal. Cet événement déclenche une campagne de prospection impulsée par le maire de l'époque, Joseph Orhan, passionné d'histoire et d'archéologie. Une dizaine de sites mégalithiques sont recensés ainsi que de nombreuses traces d'occupation gallo-romaine et médiévale. Aujourd'hui, des sentiers immersifs permettent de cheminer sur le site entre 42 pierres dressées parmi plus de 500 inventoriées lors des recherches archéologiques.



## La réserve naturelle régionale des landes de Monteneuf

À l'orée du site des menhirs de Monteneuf, la réserve régionale s'étend sur 125 ha. La préservation de cet espace naturel a débuté en 2004. Les Landes de Monteneuf ont été classées Réserve Naturelle Régionale – Espace Remarquable de Bretagne en 2013, et la communauté de communes en est le gestionnaire. La Réserve est constituée de multiples paysages comprenant des landes, des boisements, des prairies, des zones humides et de nombreux affleurements schisteux. Une végétation extraordinairement riche s'y développe.

Ainsi, à ce jour, 1584 espèces ont été recensées, dont plus de 400 espèces végétales et 947 espèces animales. Parmi celles-ci, 105 espèces possèdent une très forte valeur patrimoniale, en raison de leur rareté, de leur nécessité dans l'écosystème ou de leur niveau de protection par la loi. Toute l'année et en accès libre, il est possible de découvrir la réserve en suivant les sentiers d'interprétation.

## L'éducation à l'environnement et au patrimoine

Protéger, valoriser l'environnement et y sensibiliser le plus grand nombre, telles sont les missions portées par les chargés de missions scientifiques du site des Menhirs et de la Réserve.

Au-delà des ateliers et des animations pour le public, le centre de découverte, situé à l'entrée du bourg de Monteneuf, a été créé par la communauté de communes afin d'accueillir des classes de découvertes toute l'année, en séjours de 2 à 5 jours ou à la journée. Composé de 2 bâtiments, l'un abritant la partie hébergement (69 lits), l'autre la salle de restauration, 3 salles d'activités et les bureaux.

Les animations proposées sont adaptées aux cycles scolaires et répondent aux objectifs pédagogiques de l'éducation nationale. Les médiateurs nature interviennent également dans les écoles.

Le centre peut également être loué par des privés.



# LE PROGRAMME DE L'ÉTÉ

## aux Landes de Monteneuf

### Ateliers découverte de la Préhistoire

SUR INSCRIPTION

#### DÉPLACER UN MENHIR\* | RDV ACCUEIL DES MENHIRS | MARDI À 16H

Plongez au cœur d'un chantier de construction de menhirs et tentez d'en déplacer un !\*

Dès 6 ans | 30 pers. max. | 1h30



#### PARURE | RDV ACCUEIL DES MENHIRS | MERCREDI À 16H

À la manière du Néolithique, fabriquez votre propre bijou.

Dès 6 ans | 30 pers. max. | 1h30



#### FOUILLE | RDV ACCUEIL DES MENHIRS | JEUDI À 16H

Glissez vous dans la peau d'un archéologue et participez à une fouille.

Dès 6 ans | 20 pers. max. | 1h30

#### MUSIQUE | RDV ACCUEIL DES MENHIRS | VENDREDI À 16H

Sons et musique de la Préhistoire : fabriquez votre propre sifflet en argile.

Dès 6 ans | 30 pers. max. | 1h30



#### DÉCOUVERTE LUDIQUE EN FAMILLE | RDV ACCUEIL DES MENHIRS | SAMEDI À 14H30

Venez découvrir le Néolithique et ses géants de pierre de manière sensorielle et ludique.

Dès 6 ans | 20 pers. max. | 1h30

### Balades & visites

SUR INSCRIPTION

#### VISITE DES MENHIRS | RDV ACCUEIL DES MENHIRS | DU LUNDI AU VENDREDI À 14H30

Suivez les pas des femmes et des hommes du Néolithique et découvrez leur vie quotidienne, les techniques de construction des menhirs ou encore les traces retrouvées par les archéologues.

Dès 6 ans | 30 pers. max. | 1h



#### BALADE CONTÉE MENHIRS\*\* | RDV ACCUEIL DES MENHIRS | VENDREDI À 11H

Sur les pas des Néolithiques : Remontons le temps et partons sur la piste des habitants du passé.

3 à 6 ans | 10 enfants max. | 1h

#### BALADE CONTÉE NATURE\*\* | RDV À L'ÉTANG DU CHAPERON ROUGE | LUNDI À 11H

Laissez vous guider le temps d'un conte et éveillez vos sens à la nature.

3 à 6 ans | 10 enfants max. | 1h



#### VEILLÉE NATURE ET NÉOLITHIQUE\*\*\* | RDV ACCUEIL DES MENHIRS | MERCREDI À 20H30

Le temps d'une soirée, immergez vous dans le néolithique : au cœur des liens entre humains et nature.

Pour tous | 30 pers. max. | 1h30

\*Sous réserve des conditions météorologiques et du nombre de participants. Dans ces conditions, l'activité sera remplacée par une autre le jour-l.

\*\*Tout accompagnateur d'enfants doit également avoir un droit d'entrée.

\*\*\*Animation été, sauf le 21 août 2024.

### Découverte de la nature

SUR INSCRIPTION

#### DÉCOUVERTE DE LA LANDE | JEUDI À 10H | RDV LOGE MORINAI

Entre histoire et nature, laissez vous guider dans la lande et ses secrets.

20 pers. max. | 2h



#### DANS LA PEAU DES REPTILES | MARDI À 10H SEULEMENT EN JUILLET | RDV À L'ÉTANG DU CHAPERON ROUGE

Dépassez vos préjugés et apprenez en plus sur ces animaux fascinants.

20 pers. max. | 2h

#### SUR LES TRACES DES ANIMAUX DE LA FORÊT | MARDI À 10H SEULEMENT EN AOÛT

RDV À L'ÉTANG DU CHAPERON ROUGE

Empreintes, crottes, terriers... À quels animaux appartiennent ces indices ? Venez le découvrir !

20 pers. max. | 2h

## LES ÉVÈNEMENTS 2024

07  
JUN

#### Nuit de l'engoulevent

Venez découvrir cet oiseau typique des Landes.

RDV AU CENTRE DES LANDES - 20H30 - SUR INSCRIPTION

15  
16  
JUN

#### Journées européennes de l'archéologie

Accompagnés de médiateurs, suivez les pas des archéologues et découvrez les traces laissées sur les menhirs de Monteneuf par les Hommes du Néolithique.

RDV À L'ACCUEIL DES MENHIRS

21  
AOÛT

#### Nuit de la chauve-souris

Rentrez dans l'univers de ces petits mammifères encore trop méconnus.

RDV AU CENTRE DES LANDES - 20H30 - SUR INSCRIPTION

21  
22  
SEPT.

#### Journées européennes du patrimoine

En compagnie de nos médiateurs, partez à la découverte des menhirs et des gestes de la Préhistoire.

RDV À L'ACCUEIL DES MENHIRS

### Autres idées d'animation !

Venez découvrir aussi les nombreuses activités du Prieuré Saint-Étienne à 5km de Guer.



## La brasserie de Lulu

### 9 rue Montauban à La Gacilly

#### Horaires d'ouverture :

tous les jours sauf le mardi de 11h à 19h 30

#### Coordonnées :

Tel : 06 87 30 84 16 [www.labrasserieidelulu.com](http://www.labrasserieidelulu.com)

Email : [sophie-roy-sarl@orange.fr](mailto:sophie-roy-sarl@orange.fr)



Sophie et Loan Roy vous accueillent avec leur grand sourire dans la nouvelle brasserie de Lulu. Ouverte depuis avril dernier. Installée avant à la Fabrique, elle est désormais en plein centre, au 9 rue Montauban. C'est un bel espace qui propose les différentes bières de la Brasserie Roy, désormais brassées à Malestroit par Gilles Roy.

Sophie propose 10 différentes bières à emporter en 33 ou 75 cl et en coffrets cadeau. Toutes sont appelées ST'AFF, un petit clin d'œil à la rivière qui traverse notre commune. Blonde Pilsen, Blonde Ale, Amber Ale, American IPA, Blanche, Brune, Black... le choix est large.

Vous pouvez aussi vous poser au bar ou dans un petit salon pour y déguster les 5 offres à la pression, un café ou un soft en famille ou entre amis, accompagné d'un petit grignotage.

Pour les fêtes familiales ou animations associatives, Sophie vous propose la location de tireuse pour la bière en fût.

## La Vape enchantée

### 1 rue Hollersbach à La Gacilly

#### Horaires d'ouverture :

Lundi et mercredi de 14 à 18h

Mardi, jeudi et samedi de 9h à midi et 14 à 18h

Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

#### Coordonnées :

Tel : 02 99 91 07 29 - mail : [lavapeenchantee@gmail.com](mailto:lavapeenchantee@gmail.com)



Après avoir travaillé pendant 20 ans dans la grande distribution, Sandrine Noury a réalisé son rêve d'être son propre patron et d'ouvrir son commerce. C'est chose faite depuis le 2 mars dernier. C'est en utilisant sa propre cigarette électronique que l'idée lui est venue de consacrer son commerce à ce produit en fort développement.

Sandrine explique : « la cigarette électronique a avant tout pour but de remplacer les cigarettes traditionnelles beaucoup plus nocives. Un e-liquide est composé, principalement de propylène glycol, glycérine végétale, arômes et exhausteurs de goût. Selon le besoin, on rajoute des boosters de nicotine. Au début, le fumeur peut ressentir un manque de nicotine.

Je dois donc le conseiller au mieux pour qu'il utilise la vaporette la mieux adaptée en vue d'arrêter de fumer. Je le conseille aussi sur la nature du liquide et le bon dosage. Plusieurs quantités sont proposées, en 10 ou 50 ml. Ces liquides peuvent avoir le gout tabac, menthe, fruité ou gourmand.

Mes clients sont de tous âges : des jeunes aux plus anciens qui se mettent aussi à la Vape. »

## Le Marais

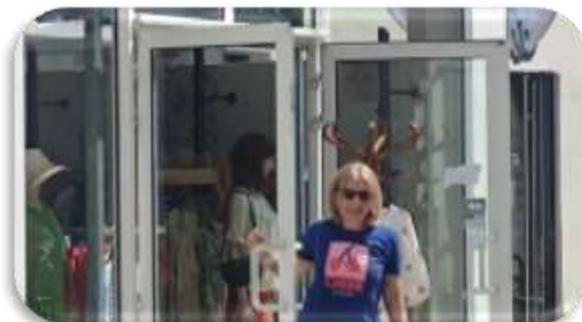
### 2 rue Montauban, La Gacilly

#### Horaires d'ouverture :

10h à 13h et de 14h30 à 19h du mercredi au lundi

#### Coordonnées :

Tel : 02 99 08 24 64



Anne Roquet a ouvert sa boutique de vêtements, et +, à l'emplacement du magasin Pépito.

La boutique est principalement consacrée à l'habillement féminin. À l'entrée, le coin messieurs avec bermudas et marinières. Dans le fond, l'espace idée cadeau, mugs et verres personnalisables de l'atelier Sophie Jarnière de La Chapelle sur Erdre, des coussins et des sacs brodés à Quimper. Une marque de Strasbourg (*C'est beau la vie*) propose pantalons, chemisiers, t-shirts, robes et des pulls en hiver.

Pour les dames, la marque Style Marine propose l'incontournable marinière ; Hublot, vient s'ajouter aux gammes existantes, robes, petits hauts, sacs, accessoires, foulards, sacs, bijoux viennent compléter l'offre. D'autres marques viendront enrichir la collection automne hiver : MOLLY BRAKEN, OBJET, avec des styles différents, de la nouvelle décoration, ainsi que de nouveaux bijoux.

Pourquoi ce nom "Le Marais" ?

« 2 raisons : je suis très attachée à la nature, aux zones humides. Le

Mortier, le marais de Glénac est tout proche. C'est aussi un petit clin d'œil au quartier du Marais à Paris, avec l'esprit boutique, un quartier de petits commerces souvent d'habillement. C'est important de redonner aux clients envie de faire les boutiques, d'avoir des conseils et de prendre le temps de déambuler tranquillement dans nos rues. Les commerces sont un élément essentiel de la vie des villes et villages. »

## Pralines et Caramels

### 2 bis rue Montauban à La Gacilly

#### Horaires d'ouverture :

de 10h30 à 18h30 en continu

#### Coordonnées :

Tel : 06 76 92 55 85



Déjà implanté rue Lafayette, Pralines et Caramels vient d'ouvrir une seconde boutique rue Montauban. Son cœur de métier, la Praline, fabriquée dans ses ateliers de Rochefort en Terre. De la praline simple que tout le monde connaît à celles aux amandes, cacahuètes, noisettes, noix de pécan, noix de cajou, ...

Il a créé les amandes apéro que l'on trouve uniquement dans ses

magasins, les amandes au gingembre, à l'anis, au curry, au piment d'Espelette, au yassa et ... le produit le plus vendu, à l'ail ! Pour l'apéritif, une production originale, à base de graines, uniquement Bio qui sont accommodées en salé ou sucré.

La boutique propose un très large éventail de produits régionaux, pâtés et charcuteries de cochons élevés à la ferme, à Josselin ou

dans les Côtes d'Armor, des conserves de poissons de la compagnie bretonne de poissons du Guilvinec, du sel des marais de St Armel dans le Golfe, de nombreux miels locaux, des confiseries pour les plus jeunes, des cidres régionaux, des Whisky bretons pour les plus grands : un enchantement pour les palais.

## La Biscuiterie Merlin

### 8 rue St Vincent à La Gacilly

**Horaires d'ouverture :** Dimanche de 10h30 à 12h30  
et de 14h30 à 18h30. En juillet et août 7 jours sur 7.

**Tous les produits sont disponibles sur la boutique en ligne**

[www.biscuiterie-merlin.com](http://www.biscuiterie-merlin.com)



La Biscuiterie Merlin vient d'ouvrir sa 4<sup>ème</sup> boutique à La Gacilly.

L'ensemble des produits est fabriqué à la main dans son atelier de Ploërmel, dans le respect des recettes traditionnelles.

Le choix de **gâteaux** est très large : galettes bretonnes nature, avec pépites de chocolats, éclats de caramel, agrumes, l'incontournable palet breton.

Plus original, la galette de Bretagne à base de farine de Sarrazin, le gâteau breton nature à la

framboise, myrtille, caramel, pruneau.

Moins connu, mais tout aussi délicieux, le gâteau Nantais, parfumé de rhum décliné en plusieurs versions dont le Merlin (à la gnôle), le Merlin citron.

Une large gamme de Kouign-Amann est proposée : familial, individuel, ou en sachet.

Les **chocolats** sont aussi maison de même que la Bouse de St Malo, gâteau sans gluten à base de poudre d'amande et de chocolat.

Les **glaces** aux parfums parfois originaux sont réalisées artisanalement: parfums traditionnels mais aussi atypiques : blé noir, Kouign-Amann.

Les **sorbets** aussi ont leur touche d'originalité : framboise ou cassis, mais aussi fraise-basilic ou citron-gingembre, Merlin aux épices.

La **confiserie** est elle aussi toujours maison : Guimauves, calissons, Douceurs Merlin, nougat, caramels.



## Vous habitez sur le secteur de La Gacilly? Venez récupérer gratuitement un composteur !

### Pourquoi composter ?

Un tiers des déchets contenus dans notre poubelle sont des biodéchets ! Les fruits et légumes sont composés à 80-90% d'eau. Jeter de l'eau à la poubelle, vous ne trouvez pas ça absurde ? Et pourtant on le fait presque tous, tous les jours. En jetant les restes de préparation de repas et de fin de repas dans un sac hermétique qui finira incinéré. On jette littéralement de l'eau à la poubelle.

### Alors on fait quoi ?

En cuisine, on utilise les épluchures et les restes... et on composte le reste !

### Pourquoi pas vous ?

Depuis de nombreuses années, les habitants du territoire sont de plus en plus nombreux chaque année à se tourner vers le compostage pour réduire leurs déchets.

Près des deux tiers des habitants du territoire valorisent leurs déchets alimentaires à la maison !

Le Service Prévention et Gestion des déchets organise **6 distributions gratuites de composteurs sur inscription** (dates ci-dessous) au centre technique intercommunal d'OBC - La Ville aux Aînés à La Gacilly (à la sortie du bourg de La Gacilly en direction de la Chapelle Gaceline).

### Créneaux proposés à 17h, 17h30, 18h et 18h30.

- Mercredi 31 juillet 2024
- Mardi 20 août 2024
- Mercredi 11 septembre 2024
- Mardi 1er octobre 2024
- Mercredi 23 octobre 2024
- Jeudi 14 novembre 2024



### Réservez votre créneau !

### La carte Déchets obligatoire



**Une question ? Un conseil ?  
Contactez-nous au 02 97 75 01 02**



11 janvier  
Vœux de la municipalité



13 janvier au 12 mai – La passerelle  
Expo « Entre mer et marais »



2 février – Accueil des internes  
en médecine – ateliers -



2 février – Accueil des internes  
en médecine – CPTS - Artémisia



3 février  
Collecte journaux - SOVISEM



3 février  
Hysta - Artémisia



11 février – Sellig  
Artémisia



4 mars – réunion de quartier  
La Gacilly



4 mars – CMJ  
peinture des boîtes à livres



9 mars – Le CMJ au marché  
du samedi matin



13 mars – Rassemblement de la  
Communauté de brigades de Guer  
Coëtquidan (La Gacilly, Guer,  
Malestroit) à Artémisia



16 mars – Demi-Journée  
éco-citoyenne La Gacilly



4 et 5 avril – Mobizi  
salon des mobilités



7 avril  
Motocross - Glénac



13 avril – La Maison bleue  
Concert des Gars d'en bas



28 avril – Artémisia  
Le Déraillo Sprint



28 et 29 avril  
Tour de Bretagne



8 mai – Cérémonie  
La Gacilly



8 mai – cérémonie  
La Chapelle Gaceline



8 mai – cérémonie Remise  
médailles don du sang



8 mai – cérémonie  
Glénac



22 et 25 mai – Fête de la nature et la  
biodiversité – Fondation Yves Rocher



1er juin – Tournoi U11 U13  
La Gacilly



1er juin – Bal des pompiers  
Glénac



1<sup>er</sup> juin au 3 nov – La passerelle  
Expo « La galerie  
des artisans d'art de La Gacilly »



2 juin  
La Gacilienne contre les cancers



3 au 9 juin  
Expo 'sports' à la bibliothèque Glénac



4 juin  
Relais du souvenir



8 juin – Handball  
AG Ligue de Bretagne



8 juin – atelier refonte  
site internet – Maison bleue



3 au 9 juin  
Expo 'sports' à la bibliothèque Glénac



15 juin  
La Gacilly en musique



16 juin - Glénac Rando  
du Mortier - 450 marcheurs



19 juin – Graffiti  
Don à la gacilienne



16 juin Glénac Rando Mortier  
ostéopathie à l'arrivée



16 juin  
Bal country



20 juin au 3 novembre  
Festival photo



25 juin  
Olympiades des écoles



7 juillet  
La Gacelinette

# L'été sera chaud à La Gacilly **Août-Sept**

Glénac • La Chapelle-Gaceline • La Gacilly

## Les mercredis

SPECTACLE L'AUSTRALIE DE JAMES COOK, Théâtre Équestre de Bretagne, 19H.  
La Chapelle Gaceline

## Les samedis

SPECTACLE CAVALCADE À LA BODEGA Théâtre Équestre de Bretagne, 19H.

## Les dimanches

APÉRO-CONCERT, Bar La Marelle, 19H.

## La Passerelle

Tout l'été la Passerelle présente son exposition estivale : la Galerie des Artisans d'Art de La Gacilly, l'entrée est libre.

## Festival Photo La Gacilly

Le Festival Photo s'est adapté pour sa 21ème édition Australie & autres regards. Il ouvre ses galeries du 23 juin au 2 novembre. Découvrez la programmation du Festival à travers la visite guidée d'une sélection d'expositions. *Juillet & Août* : Mardi, mercredi et vendredi : 11H et Samedi et dimanche : 11H et 15H  
*Juin, septembre, octobre & novembre* : Samedi et dimanche : 11H et 15H

## Maison Yves Rocher

VISITE DU MUSÉE IMMERSIF, tous les jours.  
Programmation musicale tous les jeudis soirs dès 19h30.

## Jardin Botanique Yves Rocher

VISITE GUIDÉE, INSIDE YVES ROCHER : Du lundi au vendredi à 11H30, 14H30, 16H ET 17H30.  
ATELIER CRÉATIF : Du LUNDI au VENDREDI à 15h30.

## La Bergerie Yves Rocher

ATELIERS CUISINE Tous les lers vendredis du mois 18h et samedi à 10H30.

Vendredi 09/08

Folklore irlandais

Toucan - La Gacilly

Samedi 10/08

Groupe Son Ar Dan,  
rock Breton

Tartines et Bouchons - Glénac

Vendredi 16/08

Les doigts du Crû chansons  
à texte Enfants Gâtés

22H

Dimanche 18/08

Spectacle musical au Mortier de Glénac  
avec la Cie Vibrato Mécanique et avec  
l'Orgoptère, leur véhicule amphibie

Samedi 24/08

Bathtub Review blues/bluegrass  
à Enfants Gâtés

22h

Dimanche 25/08

Salon «Plantes en folie» autour  
des halles de La Gacilly

Spectacle musical dans les rues  
de la Gacilly

(Compagnie L'Happy noire)

Samedi 07/09

Forum des associations

Artémisia - La Gacilly

Sam. 07/09 et dim. 08/09

Les Folles journées du Cheval avec  
animations variées, spectacle  
équestre et feu d'artifice

La Chapelle Gaceline

Sam. 14/09

Rando pédestre nocturne

La Gacilly

Ven. 20/09 et sam. 21/09

Festival musique et arts de rue au  
moulin de Gouro :  
org : L'association Turbine

La Chapelle Gaceline

Ven. 20/09 au Dim. 22/09

Journées Européennes du Patrimoine

Ven. 27/09 au Sam. 28/09

Nature en fête

La Gacilly

# Et après l'été... à La Gacilly Octobre à décembre

Glénac · La Chapelle-Gacilly · Gacilly · La Gacilly

**La Passerelle**

Du 1er Juin au 3 Nov, la Passerelle présente son exposition : la Galerie des Artisans d'Art de La Gacilly, l'entrée est libre.

**Festival Photo La Gacilly**

Le Festival Photo s'est adapté pour sa 21ème édition Australie & autres regards. Il ouvre ses galeries du 23 juin au 2 novembre. Découvrez la programmation du Festival à travers la visite guidée d'une sélection d'expositions.

**Maison Yves Rocher**

**VISITE DU MUSÉE IMMERSIF, tous les jours.**

**Jardin Botanique Yves Rocher**

**VISITE GUIDÉE, INSIDE YVES ROCHER : Du lundi au vendredi à 11H30, 14H30, 16H ET 17H30. ATELIER CRÉATIF : Du LUNDI au VENDREDI à 15h30.**

**La Bergerie Yves Rocher**

**DUO PARENTS / ENFANTS : Tous les vendredis à 18H30 et samedi à 10H30. Spécial Halloween Jeudi 31 Octobre 15h**

**Les Folles Journées du Cheval**  
LA CHAPELLE-GACILLY  
du 7 septembre au 8 2024  
**GRATUIT**  
Samedi 21h  
**SPECTACLE EQUESTRE & FPU D'ARTISTE**  
Après les 81 ans de "La ferme équestre"  
Dimanche 16h  
**Volige à cheval**  
Spectacle équestre  
Région Bretagne  
Musée Yves Rocher  
Restauration & boissons  
Scène ouverte  
Spectacle pour tous  
Séances avec soutien scolaire

**Vendredi 22 et samedi 23 novembre 2024**  
Collecte nationale  
ON A BESOIN DE VOUS !

**Mercredi 02/10**  
Projection « Je ne veux pas être paysan  
Artémisia - CCAS

**Samedi 26 au dimanche 27/10**  
Salon Brocante et antiquités  
Artémisia

**Samedi 05/10**  
Repas des Aînés du CCAS - A partir de 70 ans  
Artémisia -

**Dimanche 27/10**  
Projection « Vivant »  
Yann Arthus Bertrand  
15h - Artémisia

**Dimanche 8/12**  
Salon miniatures agricoles  
Artémisia

**Dimanche 06/10**  
Spectacle « Dans ta tour »  
Matao Rollo CCAS  
A 14h30 à Artémisia

**Du samedi 9 au lundi 11/11**  
Salon Textiles et Métiers d'Art de Bretagne  
Artémisia

**Samedi 14/12**  
Théâtre « Ahou » - jeune public  
14h - 16h - Artémisia

**Samedi 12/10**  
LOTO - USG Cyclisme  
Artémisia

**Vendredi 15/11**  
Don du Sang  
Artémisia

**SAMEDI 10 OCTOBRE / SAMEDI 10 NOVEMBRE / SAMEDI 07 DÉCEMBRE / SAMEDI 28 DÉCEMBRE**  
**CAVALCADE À LA BODEGA**  
CABARET BOHÈME  
Vous ne vous enregistrez dans une salle de concert pour un spectacle de musique et de danse, mais en plus, vous êtes invités à la Bodega, le lieu de la fête et de la boisson !

**Samedi 19/10**  
Camille Bertault - Quintet  
20h30 - Artémisia

**Dimanche 17/11**  
Fest Deiz- Asso Gralia Bel Orient  
Artémisia

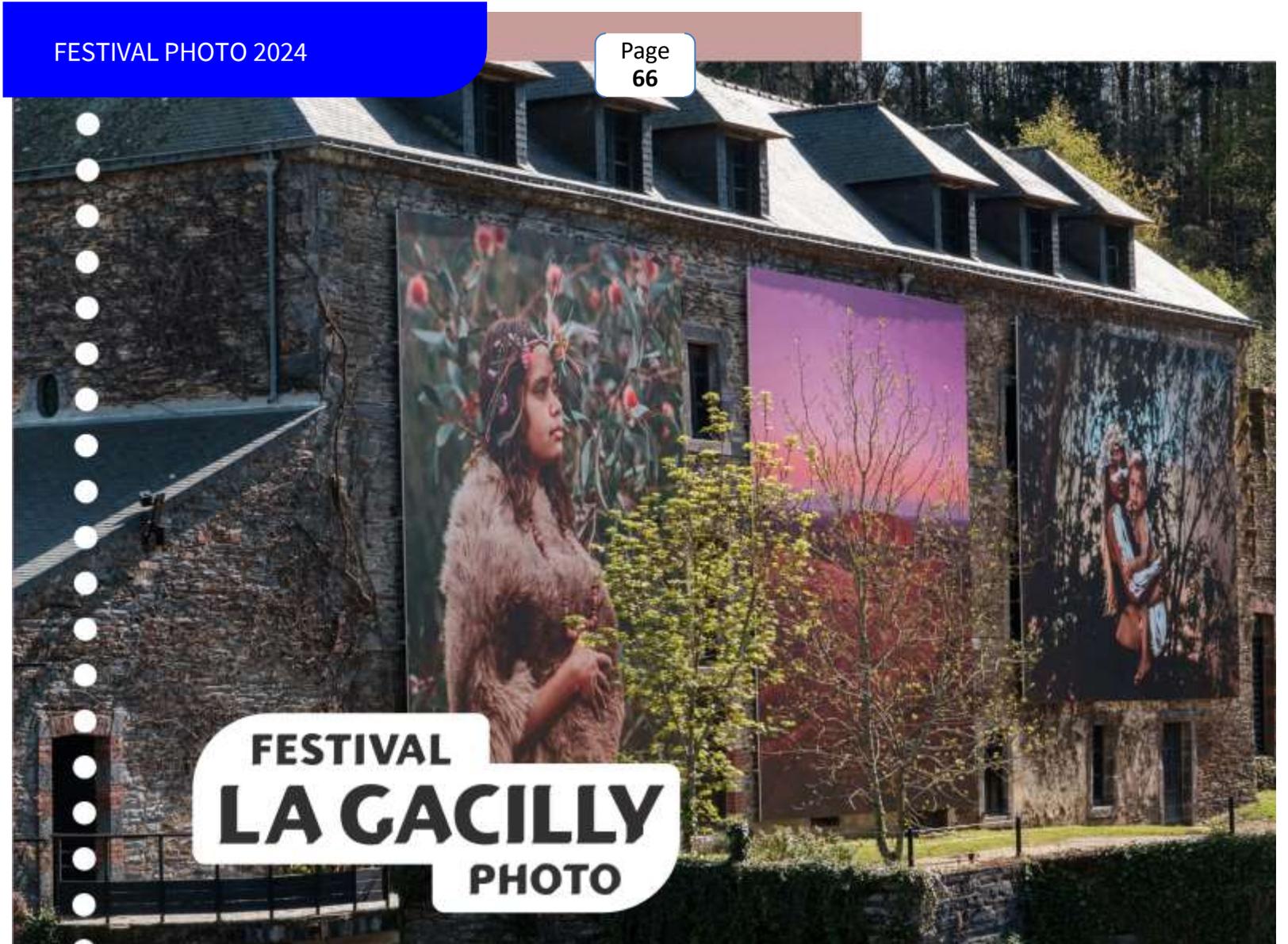
**SAMEDI 26 OCTOBRE / DIMANCHE 27 OCTOBRE**  
**LE ROYAUME DES ÉTOILES**  
SPECTACLE JEUNE PUBLIC  
Dans le vaste labyrinthe d'une prison, qui s'écroule et se reconstruit, un jeune garçon se retrouve seul. Plus qu'un conte, c'est une histoire de courage. Une aventure dans le monde des étoiles.

**Vendredi 25 et samedi 26/10**  
Atelier photo Yann Arthus Bertrand  
10h - 12h30 / 14h - 18h  
Artémisia

**Du merc 20 au vend 22/11**  
Braderie Petit Bateau  
Artémisia

**SAMEDI 20 DÉCEMBRE / DIMANCHE 21 DÉCEMBRE**  
**CONTE DE NOËL :**  
L'unité interactive pour enfants avec la participation des parents, du Père Noël et des anges, dans un univers magique, avec les thèmes de l'Histoire régionale de l'Europe.  
La programmation complète des spectacles pour tous est disponible sur le site : www.gacilly.com

**Dimanche 24/11**  
Fête de la Soupe  
Rues de La Gacilly



**FESTIVAL  
LA GACILLY  
PHOTO**

# AUSTRALIE & AUTRES REGARDS

**21<sup>E</sup> ÉDITION  
21 JUIN > 3 NOVEMBRE**

Le Festival vous propose une expérience photographique immersive !  
Du 21 juin au 3 novembre, le village se transforme en galerie d'art à ciel ouvert. Pour sa 21<sup>e</sup> édition, le Festival met le cap sur l'Australie et part à la rencontre de photographes venus de cette île-continent. Résolument engagé sur les enjeux environnementaux et sociétaux, venez déambuler dans une vingtaine de galeries présentant le meilleur de la création photo contemporaine qui interroge notre relation au monde et à la nature.

festivalphoto-lagacilly.com • @lagacillyphoto • #lagacillyphoto



## VISITE DÉCOUVERTE

**DURÉE 1H**

Découvrez la programmation du Festival à travers la visite guidée d'une sélection d'expositions.

Un moment privilégié pour aborder les œuvres des photographes internationaux.

**JUILLET & AOÛT**

Mardi, mercredi et vendredi : 11H  
Samedi et dimanche : 11H & 15H

**JUIN, SEPTEMBRE, OCTOBRE  
ET NOVEMBRE**

Samedi et dimanche : 11H et 15H

### Informations et réservations :

02 99 08 68 00

reservation@festivalphoto-lagacilly.com



**LE MOT DU COMMISSAIRE DES EXPOSITIONS**

Garder espoir, mieux comprendre le monde qui nous entoure pour mieux l'appréhender, révéler les ferments de beauté pour conserver intacte notre capacité d'émerveillement, ce sont les missions que le Festival Photo La Gacilly a toujours défendues par l'entremise de la photographie. Plus que jamais, les photographes de cette 21<sup>e</sup> édition, consacrée principalement à l'Australie, révèlent ce que nos yeux embués de noirceur parfois ne voient plus : ils découvrent les bijoux insoupçonnés d'une nature fragile. À travers des approches photographiques différentes, ils nous mettent en garde sur les dangers qui nous guettent, ils immortalisent des éclats de vie, ils nous émeuvent par leur humanité, ils sont ces lanceurs d'alerte qui réveillent nos consciences. -

**Cyril Drouhet**



### LE COLLECTIF DES MÉCÈNES LOCAUX

Grâce à la mobilisation du collectif des mécènes locaux, c'est toute une communauté d'acteurs et de professionnels qui soutiennent et accompagnent la 21<sup>e</sup> édition du Festival Photo La Gacilly.

Retrouvez et identifiez nos mécènes grâce à ce logo fédérateur déployé pour cette 21<sup>e</sup> édition dans les différentes enseignes et établissements présents à nos côtés cette année.



FESTIVAL  
**LA GACILLY**  
PHOTO

BRETAGNE<sup>®</sup>

MORBIHAN



# AUSTRALIE

21 JUIN →  
3 NOV. 2024

## & AUTRES REGARDS